

**ETUDE**

**ANALYSE DU FEDER 2014-2020 POUR MIEUX PRÉPARER 2021-2027  
EN FRANCE METROPOLITAINE  
ÉTAT DES LIEUX - APPROCHE THÉMATIQUE**

**CONNAÎTRE**  
les programmes européens  
**2014-2020**



**NUMÉRIQUE**

- ➔ **Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la programmation du FEDER 2014-2020 en métropole**  
Phase 2 : Diagnostics en vue de la programmation 2021-2027 du FEDER en métropole  
Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation FEDER en métropole en 2021-2027

**RAPPORT FINAL  
DÉCEMBRE 2019**

---

# SOMMAIRE

---

<b>1 Rappel du contexte et finalités de la démarche.....</b>	<b>3</b>
1.1 Rappel du contexte et objectifs de la démarche.....	3
1.2 Les différentes phases d'intervention .....	5
1.3 Statut du présent document .....	6
<b>2 Les dynamiques observées .....</b>	<b>8</b>
2.1 Les principaux enseignements – Synthèse .....	8
2.2 PI 2a « infrastructures numériques » .....	13
2.2 PI 2c « Usages » .....	22
2.3 PI 2b « Services TIC » : .....	38
<b>3 Les fiches « bonnes pratiques ».....</b>	<b>47</b>
<b>4 Premières réflexions et perspectives envisagées pour la fin de la programmation.....</b>	<b>58</b>
<b>5 Annexes .....</b>	<b>60</b>
5.1 Bilan des réalisations (données brutes).....	60
5.2 Analyse des RAMO.....	72
5.3 Liste des acteurs sollicités .....	84
5.4 Guide d'entretiens.....	86

# 1 Rappel du contexte et finalités de la démarche

## 1.1 Rappel du contexte et objectifs de la démarche

Conformément aux objectifs du gouvernement français, la couverture numérique à Très Haut débit doit faire l'objet d'une extension ambitieuse et d'une amélioration de la qualité de service aux horizons 2020 (bon haut débit) et 2022 (très haut débit). Ainsi, le Plan France THD vise une couverture généralisée du territoire d'ici à 2022, en proposant un accès à 30 Mb/s à l'ensemble des ménages, entreprises et administrations. Le gouvernement prévoit aussi d'accompagner la transition numérique des territoires par la dématérialisation des services, l'accompagnement des usagers et des entreprises, le développement de réseaux de lieux d'accueil des publics.

Ce qui est en cohérence avec l'objectif européen de « gigabit society » d'ici 2025.

En France, les crédits FEDER concourent à la réalisation de ces différents objectifs dans le cadre de l'objectif thématique n°2 : « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité » du règlement UE du 13/03/2013 (Art. 9). **En termes financiers, 923 millions d'euros sont mobilisés sur cet objectif, soit 11% de l'enveloppe FEDER totale, dont 616 M€ consacrés au développement des infrastructures de communications électroniques.**

Objectif Thématique 2 Numérique et TIC – chiffres clés

Objectif thématique / priorité d'investissement	Nombre de PO	Maquette coût total	Taux de programmation coût total	Taux de certification coût total	Maquette UE	Taux programmation	Nombre d'opérations
OT 2 Numérique et TIC	28	2 197	61%	13%	923	46%	817
Pi 2a Infrastructures THD	24	1 572	63%	12%	616	44%	53
Pi 2b Services TIC	8	92	59%	16%	36	74%	144
Pi 2c Usages	26	532	54%	14%	271	46%	620

(en millions d'euros)

Source : CGET – Etat d'avancement des programmes FEDER-FSE au 31/12/2018

L'objectif thématique 2 se décline en 3 priorités d'investissement :

- **La priorité d'investissement 2a, consacrée** au « *déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse [...]* ». Elle concentre les deux tiers des ressources financières (66,7% de la maquette UE) ;
- **La priorité d'investissement 2b-**, liée au développement « *des produits et des services TIC, le commerce en ligne et en améliorant la demande de TIC* ». En pratique, on retrouve notamment des équipements mutualisés d'intérêt régional, des actions renforçant l'écosystème des entreprises du numérique (web, e-commerce, de l'Internet et des Digital Medias, etc.), le développement de produits ou d'applications TIC. Le contenu varie néanmoins fortement selon les stratégies de chaque programme ;

- **La priorité d'investissement 2c** vise le renforcement « des *applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration [...], de la culture en ligne et de la santé en ligne* ». Dans les faits, on retrouve notamment des projets de création de tiers lieux, de plateformes mutualisées, de Learning centers, de développement d'Espaces numériques de travail, de dématérialisation de documents, de modernisation de système d'information, de développement d'outils de médiation culturelle, de numérisation du patrimoine, ... Le contenu donné à cette priorité d'investissement est potentiellement très large.

Sur un montant de fonds UE de 923 M€ maquettés sur la période 2014-2020, 46% ont été programmés au 31/12/2018. **La progression de la priorité « numérique » est inférieure de 7 points au taux de programmation FEDER moyen français** (53% au 31 décembre 2018). Ce taux global masque par ailleurs des situations extrêmement diversifiées. L'OT2 constituant l'objectif sur lequel la programmation est la plus fluctuante d'un programme à l'autre. En effet, nous observons parmi les PO métropolitains :

- **5 programmes affichant des taux de programmation FEDER très élevés (compris entre 80 et 100%)**, tout particulièrement du fait de la programmation rapide des opérations du THD départementales ou régionales (Ex. PO Bretagne, PO Basse-Normandie, PO Auvergne, PO Pays-de-la-Loire, PO Bourgogne...);
- **4 programmes connaissent des retards importants (taux de programmation FEDER < à 20%)**, du fait notamment de blocages ou retards sur le THD. Ex. PO Champagne-Ardenne, PO Lorraine, PO Languedoc-Roussillon, PO Franche-Comté
- **13 programmes affichent des taux de programmation FEDER compris entre 22 et 67%** : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Alsace, Nord Pas de Calais, Corse, Rhône Alpes, Haute-Normandie, Ile de France, Centre Val de Loire, Picardie, PACA.

Plusieurs finalités sont associées à ces travaux d'études :

➤ **Finalité 1 - Analyser finement les facteurs de blocage**

La capacité à démarrer plus rapidement la programmation, à mieux la sécuriser constitue un impératif pour la génération 2021-2027. Pour y parvenir, il faut dresser un retour d'expériences précis des points de blocages, qui sont généralement diversifiés, souvent très techniques, s'appuyer sur les expériences réussies, en analysant les raisons du succès, mais aussi leur éventuelle « transposabilité ». Il convient enfin de repérer les typologies de projets et les cofinancements peu mobilisés à ce jour, à mieux articuler avec les fonds FEDER et de proposer des solutions techniques et stratégiques permettant de lever les points de blocages pour la période 14-20 .

➤ **Finalité 2 - Etablir un diagnostic au regard de l'Accord de Partenariat**

L'actualisation du diagnostic est nécessaire à l'élaboration de l'accord de partenariat. Au-delà du caractère « formel » de l'exercice, et de la nécessité de vérifier la cohérence entre le diagnostic initial (14-20) et la stratégie de l'accord de partenariat, il s'agira ici de parvenir à un constat clair et structuré mais également

d'anticiper le besoin d'actualisation du futur AP et le besoin de cohérence avec les diagnostics des programmes.

➤ **Finalité 3 – Proposer des recommandations opérationnelles**

Enfin, ces travaux s'inscrivent dans une finalité opérationnelle : elle doit aboutir à des propositions concrètes pour garantir une programmation 21-27 plus performante, basée sur des propositions argumentées et faisant l'objet d'une véritable appropriation par les différents niveaux d'acteurs. Le périmètre d'intervention de l'étude ne concerne que les PO FEDER-FSE métropolitains.

## 1.2 Les différentes phases d'intervention

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 4 étapes :

- **Etape 0** (Avril 2019) : le cadrage et la préparation de l'étude. Elle vise à préparer la conduite des travaux : identifier les types de données Synergie et autres systèmes d'information mobilisables, lister les acteurs ressources et les coordonnées pratiques, affiner la liste des membres du COPIL, etc...
- **Etape 1** (Mi-avril – Octobre) – objet du présent rapport). Il s'agit de l'étape centrale de l'étude qui va combiner tant des analyses quantitatives (traitements et analyses des données de programmation, analyse des données et informations figurant dans les rapports de mise en œuvre RAMO) que des approches plus qualitatives (entretiens acteurs en charge de la mise en œuvre des actions).
- **Etape 2** (Octobre 2019 – Janvier 2020) : cette étape doit permettre d'actualiser les éléments de diagnostic de l'Accord de Partenariat justifiant les choix stratégiques d'utilisation du FEDER en France pour la période 2021-2027.
- **Etape 3** (Octobre - Mars 2020) : la dernière étape de l'étude va consister à présenter les conclusions, proposer les pistes d'évolution afin d'améliorer la mise en œuvre des projets FEDER en faveur du numérique à horizon 2021-2027.

### Schéma récapitulatif de la méthodologie



### 1.3 Statut du présent document

Le présent document constitue **le livrable n°2 « Etat des lieux de la programmation 2014-2020 »**. Il s’appuie principalement sur 4 types d’investigations :

#### 1. Une analyse des données Synergie au 31/12/18

Il convient de rappeler que certaines Autorités de Gestion ont fait le choix d’utiliser un autre outil de suivi. C’est notamment le cas pour les PO Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine. Compte tenu de la complexité liée à l’appareillage des bases de données, les données de ces PO (transmises par les AG) n’ont pu être intégrées. Elles ont en revanche été mobilisées afin de préparer les échanges avec les AG. Ainsi, les analyses proposées à travers les chapitres « bilan des réalisations » pour chaque priorité d’investissement n’ont pas vocation à être exhaustives. Elles demeurent néanmoins représentatives (16 PO sur 22 métropolitains) et permettent d’observer les principales dynamiques en faveur du numérique.

Afin d’analyser plus finement les principales réalisations, les opérations ont été regroupées au sein d’une typologie qui identifie les différentes catégories de projets existants concernant le numérique : 10 thématiques clés et 38 sous-thèmes ont été identifiées (cf. typologie p 62 – bilan des réalisations).

Ces travaux ont nécessité un travail important de « recodage » de chaque dossier dans la base Synergie transmise par le CGET : chaque dossier Synergie a été rattaché à un thème de la typologie des actions du numérique (cf. annexe p 62)

- 2. Une analyse des RAMO(s) :** les Rapports de Mise en Œuvre (RAMO) de tous les PO (données et informations au 31/12/17) ont été analysés et en particulier les sections 3.1 concernant l’avancement du programme et 6 portant sur les difficultés de mise en œuvre (cf. annexes). Ces éléments ont permis d’identifier les premiers facteurs explicatifs de l’avancement des programmes et de préparer les entretiens avec les autorités de gestion.

3. **Des entretiens avec les collaborateurs en charge de la mise en œuvre des projets au sein des Autorités de Gestion** : dans la mesure du possible (en fonction des disponibilités des interlocuteurs), le principe a été de privilégier des échanges associant à la fois les « référents numérique » et les « référents Europe » afin de croiser les visions et les pratiques. Les échanges ont été conduits par téléphone sur la base d'un guide d'entretien préalablement transmis en amont à chaque interlocuteur. La liste des acteurs sollicités figure en annexe du présent rapport.
  
4. **Des échanges avec les Ministères particulièrement impliqués sur la thématique du numérique** : Agence du Numérique, MESRI, Education Nationale, DGE.

Dans un souci de clarté, le présent rapport est organisé de la manière suivante :

- ▶ la première partie introductive présente les objectifs et finalités de l'étude, les replacer dans le contexte, et explicite la méthodologie mise en œuvre (**chapitre 1** : cf. pages précédentes) ;
- ▶ **le chapitre 2** est consacré à l'état des lieux. Ce dernier est structuré par priorités d'investissement. Pour chacune d'entre elle, on retrouve 3 points successifs :
  - fiche d'identité : rappel des principaux chiffres clés concernant la Pi (maquettes, PO concernés, avancement physico-financier,...) ;
  - bilan des réalisations : analyse de l'avancement des programmes selon différentes typologies (type de projets, bénéficiaires, délais de mise en œuvre, etc...) ;
  - les dynamiques et facteurs de blocages observés : cette partie croise l'ensemble des investigations réalisées (analyses documentaires, traitements de données, entretiens AG).

Enfin, lorsque cela s'avère pertinent, certaines « bonnes pratiques » ont été identifiées dans le corps du rapport. Elles permettent d'illustrer des méthodes, des positionnements qui concourent à une meilleure mobilisation du FEDER en faveur du numérique.

- ▶ **le chapitre 3** identifie les premières pistes de réflexion portant sur l'optimisation de la fin de programmation et surtout sur les enjeux pour la période 2021-2027 qui constitueront le cœur du livrable 4 (étape 3 de l'étude). L'approche est vue comme « un fil rouge » : ces éléments seront débattus et complétés tout au long de la démarche afin d'aboutir à des pistes de travail consolidées d'ici la fin de l'année 2019 ;
- ▶ **le chapitre 4** permet de mettre en exergue différentes « bonnes pratiques » initiées par certaines AG en faveur du numérique ;
- ▶ enfin, **les annexes** reprennent les principaux outils mobilisés : données détaillées du bilan des réalisations, analyse des RAMO, liste des acteurs sollicités, guide d'entretiens,...

## 2 Les dynamiques observées

### 2.1 Les principaux enseignements – Synthèse

Nota : cette partie a pour objectif de redonner de manière synthétique les principaux points clés de l'analyse. Ainsi, certains passages sont directement repris des analyses détaillées sur chaque Pi (chapitres 2.2, 2.3, 2.4).

#### PI 2a « infrastructures numériques »

##### ➤ Des interventions bien identifiées dans les PO et cohérentes avec les stratégies régionales

Les infrastructures THD constituent un sujet homogène et clairement défini. On retrouve une cohérence entre les projets financés et les orientations du volet « infrastructures » des Stratégies de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) ainsi que des stratégies locales sur le numérique, les Schéma Directeurs Territoriaux d'Aménagement du Numérique (SDTAN) ayant constitué le socle de la mise en place des projets THD.

La majorité des besoins observés en matière de THD seront appréhendés dans les années à venir (avec le soutien du FEDER ou à travers d'autres opportunités de financements).

La mise en œuvre des opérations a néanmoins été contrainte par plusieurs difficultés :

- **La notification tardive du régime d'aide (SA.37183 / Plan France Très Haut Débit)** a engendré des décalages importants (18 mois, voire plus) et a posé des problèmes d'articulation pour la programmation des projets FEDER pour la plupart des Régions. L'attente de la signature des conventions FSN a parfois aussi été source de retard (ex : Nouvelle-Aquitaine).
- **La fusion des Régions** : celle-ci a entraîné dans certains cas des ajustements dans la programmation (ex : en Nouvelle-Aquitaine caractérisée par 3 PO et 12 départements, Hauts-de-France avec 2 PO dont un seul mobilisait la PI 2a).
- **Une complexité des montages des projets d'infrastructures qui impacte le financement FEDER**  
La diversité des montages (DSP concessives, affermage, marchés de travaux, marchés de services, marchés de conception, de réalisation/exploitation/maintenance - CREM,...) souvent sur une même Région par des entités infrarégionales ayant leurs propres stratégies (départements, syndicats mixtes ouverts, métropoles), et leur complexité juridique et financière, ont rendu difficiles tant les montages des dossiers FEDER (montage juridique, définition des assiettes d'éligibilité,...) que le suivi opérationnel des projets (identification des niveaux de sous-traitance, remontées des factures, conformité des factures aux dossiers initialement déposés) ;
- **Une articulation insuffisante entre les programmes nationaux et les projets FEDER** : cette articulation aurait pu être davantage envisagée pour permettre un financement plus étendu des projets soumis au FEDER (ex : sur les datacenters).



➤ **Un effet significatif du FEDER**

Le FEDER a eu un effet important en volume et en qualité sur les projets d'infrastructures en dépit d'un zonage restrictif imposé par la Commission Européenne (DG Regio) qui a rendu la programmation plus difficile dans certaines régions (ex : Occitanie, Centre Val de Loire). Il a permis de susciter une appétence des opérateurs, de créer de la confiance et de veiller aux objectifs d'intérêt général des projets.

➤ **Des retards liés à la réalisation des opérations** : des problèmes d'ingénierie techniques et financières, de recrutement de personnels qualifiés et d'organisation des équipes en charge du déploiement des réseaux ont parfois entraîné des retards importants dans la réalisation des opérations ;

➤ **Des opérations de contrôle lourdes sur les projets d'infrastructures.** Ces opérations qui concernent tant le fond (ex : avancée des raccordements) que la forme (ex : passation des marchés, analyse de factures,...) surchargent les AG et génèrent des incertitudes pour les porteurs de projets (requalification des dépenses, risques de remboursement,...).

➤ **Peu de mutualisations entre les Régions et au sein des Régions**

Malgré quelques échanges informels entre les AG (ex : entre PACA et Nouvelle-Aquitaine, entre Grand Est et Nouvelle-Aquitaine, entre Bretagne et Pays de la Loire,...), les logiques de mutualisation se sont avérées relativement rares : les spécificités des contextes (types de territoires, de porteurs de projets, diversité des montages juridiques et économiques etc...) rendent très délicates ces approches sur le volet infrastructure. Les échanges semblent exister davantage entre les référents FEDER qu'entre référents numériques. Pressées par le quotidien de la programmation, les Régions estiment elles-mêmes que des voies de mutualisation auraient pu être explorées.

## PI 2c « usages du numérique »

Les facteurs explicatifs des difficultés rencontrées par les AG dans la mise en œuvre des actions en faveur des usages sont multiples.

➤ **Des projets structurants qui n'ont finalement pas vu le jour**

Dans le travail de préparation des programmes, de nombreuses AG avaient pré-fléché certains projets structurants en lien avec les organismes de niveau régional : actions sur l'e-santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, des projets sur l'Environnement de Travail Numérique en lien avec les Rectorats, des initiatives en faveur de l'e-tourisme avec les Comités Régionaux du Tourisme,...

Ces projets, qui auraient permis d'assurer une consommation importante des enveloppes FEDER, n'ont pas toujours émergé notamment compte tenu des contextes spécifiques : difficultés liées à l'occasion des fusions des Communautés d'Universités et Etablissements, regroupements des établissements de santé, fusion des Régions. Ces évolutions ont généré des impacts organisationnels forts au sein de ces structures et ont contribué à freiner, voire bloquer l'émergence de certains projets. Rappelons néanmoins que la non-mobilisation du FEDER a parfois constitué un choix délibéré des AG sur certains projets.

➤ **Une articulation limitée avec les grands programmes nationaux**

Exceptée la mise en œuvre des projets ciblés sur l'Environnement Numérique de Travail où les actions numériques des écoles, les analyses montrent que l'articulation du FEDER avec les grands programmes nationaux demeure limitée. La mobilisation du FEDER en appui de certains programmes nationaux sur des sujets tels que la santé (ex : stratégie nationale e-santé), de la modernisation de l'action publique, etc... (action publique 2022,...) ou encore en matière de Recherche et d'Innovation aurait probablement contribué à massifier davantage les crédits FEDER en faveur des usages du numérique.

➤ **Un manque d'animation en direction des mesures dédiées aux usages du numérique**

Le niveau d'investissement sur l'animation apparaît comme le paramètre principal pour expliquer le niveau d'avancement des mesures dédiées aux usages du numérique : une animation forte, se traduisant par des temps d'échanges entre les porteurs de projets et un suivi en termes d'ingénierie des projets au-delà même du montage juridique et financier des dossiers FEDER, est incontestablement un gage de qualité et de pérennité des projets.

Le niveau d'animation peut dépendre de la structure organisationnelle des AG : un éclatement des responsabilités entre service FEDER, service numérique et services métiers ne facilite pas la programmation. La prise en charge de du traitement des mesures FEDER sur le numérique par le service ou la direction numérique comme en Normandie ou en Hauts-de-France contribue à optimiser l'animation.

En pratique, les AG ont consacré un temps inégal à l'animation régionale orientée vers l'ingénierie des projets sur les usages. Si la mobilisation de l'Appel à Projets (AAP) se généralise progressivement, elle ne garantit pas systématiquement des retours importants et des projets de qualité. Sur ce point, on note que de nombreux AAP ont souvent été lancés tardivement et n'ont pas toujours fait l'objet d'un accompagnement spécifique (diffusion élargie, accompagnement des candidats aux réponses, etc...).

Outre les actions visant à favoriser l'émergence de nouveaux projets, les travaux soulignent également que certains projets existants, auraient pu faire l'objet d'un financement FEDER à travers la PI 2c, alors qu'ils ont été programmés sur d'autres mesures FEDER du PO. . C'est par exemple le cas concernant des projets de « billetterie transport » financés dans certains PO sur la PI 4e « Stratégies de développement bas carbone et mobilité urbaine multimodale » alors que l'avancement de cette priorité est parfois très important. Les logiques organisationnelles et habitudes de travail des différents Directions/Services des AG, souvent caractérisées par un fonctionnement « en silos », n'ont pas facilité la prise en compte de cette transversalité. Cependant, certains projets n'ont pas fait l'objet de financement FEDER par les AG par choix délibéré.

➤ **Un niveau inégal de maturité des porteurs de projet**

Les analyses mettent en évidence un niveau de maturité hétérogène sur le numérique et sur la capacité à concevoir un projet avec l'appui du FEDER dans les territoires. La maturité est plus faible dans les territoires ruraux et les petites villes où l'expérience et les compétences sont plus rares. Elle est, en revanche, plus élevée dans les agglomérations moyennes et surtout les métropoles qui disposent de l'ingénierie nécessaire (ingénierie technique sur le numérique et ingénierie liée aux modalités de financement FEDER). Les différences sont aussi liées à la sensibilité des élus et des techniciens des collectivités. Le duo « élu-technicien » qui appréhende les enjeux du numérique et les impacts possibles pour le territoire semble être un « ticket gagnant » dans la réussite d'un projet FEDER.

Ce niveau de compétences inégal génère des impacts sur la qualité des projets déposés pour obtenir un financement FEDER. De nombreux projets, de faible taille et peu matures dans leur définition, s'avèrent particulièrement chronophages en accompagnement.

➤ **Des technologies d'avenir peu mobilisées**

Peu de projets s'appuyant sur des technologies à fort potentiel et d'avenir ont fait l'objet d'un financement dans le cadre de la PI2, à l'exception de deux secteurs davantage pénétrés par les technologies et où celles-ci conditionnent la performance du secteur : la santé et l'éducation dans une moindre mesure.

➤ **Des difficultés organisationnelles**

Si certaines logiques de mise en œuvre ont pu créer des retards à l'émergence des projets au démarrage des programmes (ex : approches territoriales contraintes par des évolutions législatives), les difficultés rencontrées actuellement par certaines AG portent davantage sur les capacités des équipes à instruire les dossiers. L'analyse des données Synergie vient confirmer ce constat : les dossiers émergeant sur la PI 2c sont ceux qui enregistrent les délais d'instruction les plus longs (supérieurs à 6 mois en moyenne). Cependant, les retards observés sont aussi dus à une absence de complétude des dossiers par les porteurs de projets.

En revanche :

- La mise en œuvre de stratégies territoriales sur les usages du numérique tant à l'échelle régionale que locale est un vecteur d'accélération du développement et de la qualité des projets en favorisant l'émergence d'une vision partagée entre les acteurs et en ciblant prioritairement les projets les plus importants pour le territoire.

## PI 2b « Services TIC »

➤ **La difficulté du « trans-thématique »**

Peu d'AG ont souhaité s'appuyer sur cette PI : 7 PO, tous métropolitains. La mise en œuvre de cette priorité est confrontée à un problème structurel de cohérence interne, présent depuis l'élaboration des programmes.

Plus que sur les deux autres PI, elle est davantage concernée par les découpages de projets entre les différentes thématiques et axes des programmes et son positionnement génère des effets de concurrence avec d'autres priorités : un projet peut par exemple porter sur la digitalisation du commerce et comporter une partie R&D qui relève davantage de l'axe Recherche. Les projets portés dans le cadre de l'OT 3 sur la compétitivité des entreprises peuvent également intégrer des actions ciblant prioritairement le numérique.

En complément, on relève également des difficultés éparses d'articulation entre le PO et la SRI/SI, matérialisées par des problèmes d'articulation entre la thématique numérique et les autres OT : le thème du numérique est identifié comme domaine de spécialisation intelligente dans 16 SRI sur 22 et sur des domaines relativement variés.

➤ **Un niveau de maîtrise technologique satisfaisant mais peu d'initiatives basées sur des technologies à fort potentiel**

Les porteurs de projets majoritairement des entreprises ou leurs représentants, (entreprises numériques, clusters, pôles d'excellence...) disposent d'un niveau de maturité technologique élevé.

Cependant, la plupart des projets financés ne portent pas sur des technologies à fort potentiel (usine du futur, robotique, internet des objets, intelligence artificielle,...). Ce constat tient au fait que ces technologies ne sont pas encore suffisamment appréhendées et intégrées aux chaînes de valeur des entreprises. La plupart des projets sur ces technologies sont portés par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et s'avèrent davantage soutenus à travers l'OT 1 « Recherche ».

➤ **Des moyens d'animation qui conditionnent fortement la dynamique de programmation**

A l'instar des constats faits pour la PI 2c, l'animation régionale est un facteur clef de qualité des projets. Les programmes les plus dynamiques sont ceux qui ont bien appréhendé cet enjeu : mise en place d'appels à projet ou appel à manifestation d'intérêt, forte animation auprès de l'ensemble des acteurs relais qui accompagnent les entreprises dans leurs projets (chambres consulaires, opérateurs économiques locaux, syndicats professionnels des entreprises de services du numérique,...). Ce type de pratique a nécessité des temps d'échanges et de préparation en amont qui ont pu retarder la mise en œuvre des premières actions mais les effets sur la programmation ont largement été bénéfiques.

➤ **Des régimes d'aides peu adaptés**

En l'absence de régime d'aide spécifique au numérique, les services se sont largement appuyés sur le règlement des aides de minimis ainsi que le régime cadre exempté d'aide à la RDI (respectivement 38% des dossiers programmés au 31/12/2018).

Plusieurs problématiques se posent concernant la mobilisation du régime de minimis :

- en amont, la qualification du régime à appliquer et en aval son interprétation. Les avis divergent parfois sur le choix d'un régime d'aide d'Etat et la qualification de SIEG ;
- il y a parfois des incertitudes concernant le seuil des 200 K€ d'aides publiques. Les montants cumulés d'aides publiques sont parfois méconnus par les entreprises et le risque de requalification de l'aide peut exister.

## 2.2 PI 2a « infrastructures numériques »

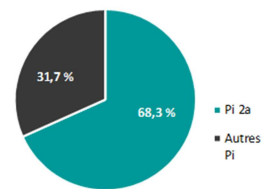
### 2.2.1 Fiche d'identité

La Pi 2a permet au FEDER d'étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse, et de soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique. Pour cela, elle vise :

- Le déploiement de plaques FTTH hors des zones d'intervention des opérateurs privés (pôles intermédiaires et villes de plus de 10 000 habitants) ;
- L'extension des liens à fibre optique vers des nœuds ou sites stratégiques ;
- La réalisation de travaux de génie civil à vocation d'accueil de lien optique en lien avec les priorités définies au niveau régional ;
- La mise en place d'initiatives en faveur de systèmes d'information ou de structures de coordination régionale du déploiement du THD ;
- Le développement de réseaux THD dans les domaines de la santé et de l'éducation (exclusivement autour de Groupes Fermés d'Utilisateurs, moins exposés à la concurrence).

Indicateurs (PO métropolitains)	PI 2a
Nb de PO	18
Nb d'opérations	47
Maquette CT (M€)	1 194 M€
Taux de programmation CT	77 %
Maquette UE (M€)	463 M€
Taux de programmation UE	50 %
Taux de certification CT	16 %

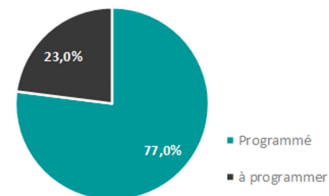
Part de la maquette Pi 2a dans l'OT 02 (maquette CT)



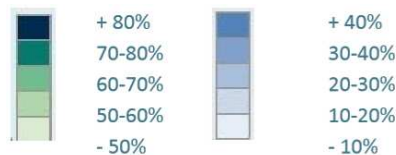
#### Résumé :

- ✓ La Pi 2a représente plus de 68% de l'OT 2, soit une maquette CT totale de 1 194 M€ ;
- ✓ Tous les PO métropolitains ont mobilisé cette Pi (exceptés Franche-Comté, Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie)
- ✓ Ces 47 projets d'infrastructures portent majoritairement sur l'accès au très haut débit et le déploiement de la fibre optique.

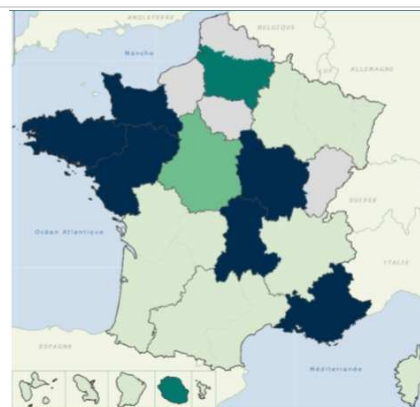
Part de la maquette Pi 2a programmée au 31.12.2018 (CT)



Taux de programmation et de certification par priorité d'investissement et par région (hors programmes interrégionaux)



Source : CGET – Etat d'avancement des programmes FEDER-FSE au 31/12/2018



## 2.2.2 Bilan des réalisations

Toutes les opérations de la PI 2a ont porté sur la mise en place d'infrastructures fixes

Au 31/12/2018, les opérations programmées ont essentiellement concerné la mise en place d'infrastructures fixes (déploiement du FFTH, création de réseau d'infrastructures dans les domaines de la santé ou de l'éducation,...) sur les territoires concernés. L'analyse des données Synergie met en évidence les coûts importants générés par ces projets qui représentent un coût total médian de 9 M€ (montant FEDER médian d'environ 2,5 M€).

Inversement, peu d'initiatives en faveur d'autres infrastructures de communication ont été mises en œuvre (GIX ou nœud d'échange internet, DATA Center, etc...) à travers cette génération de programmes.

### Principales données d'avancement selon les types de projets d'infrastructure

Typologie de projets	Nb dossiers	Coût Total (CT) (€)	CT moyen (€)	CT médian (€)	Montant total UE (€)	Montant moyen UE (€)	Coût médian UE programmé (€)
Infrastructures fixes	37	530 037 740 €	14 325 344 €	9 000 000 €	131 398 366 €	3 551 307 €	2 496 488 €
GIX	1	1 368 191 €	1 368 191 €	1 368 191 €	154 588 €	154 588 €	154 588 €
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>530 037 740 €</b>	<b>14 325 344 €</b>	<b>9 000 000 €</b>	<b>131 398 366 €</b>	<b>3 551 307 €</b>	<b>2 496 488 €</b>

Source : bases Synergie au 31/12/2018 (hors PO Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine)

A noter que le montant UE programmé pour l'ensemble des régions (PO) sur les infrastructures numériques (PI2a) s'élève à 260,5 millions€ au 31/12/2018.

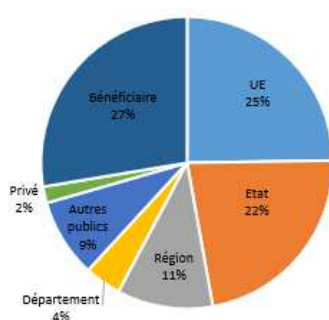
Plus d'un tiers des projets a été confié à des structures ad hoc

La loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) l'article L. 1425-1, qui étend de manière significative le champ de compétences des collectivités territoriales en matière d'aménagement numérique du territoire. Depuis 2004, les collectivités peuvent ainsi mettre en place des réseaux d'initiative publique (RIP). Leur intervention doit garantir l'utilisation partagée du réseau et respecter le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés. Le plan France Très Haut Débit, qui confie aux collectivités, a minima à l'échelon départemental, le déploiement des réseaux publics internet à très haut débit en fibre optique, s'appuie ainsi largement sur cette compétence.

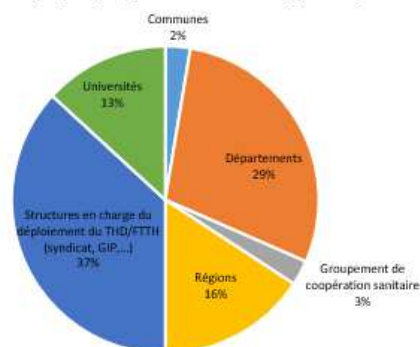
Dans la mesure où les dossiers programmés ont essentiellement concerné le déploiement du FTTH, les projets sont des initiatives des Départements et Régions (82%), même si le portage a souvent été confié à des structures créées spécifiquement sous la forme de syndicats mixtes ou Groupements d'Intérêt Public.

L'analyse des montants programmés selon les partenaires financiers montre une intervention de l'Etat et du FEDER comprise entre 22 et 25% du cout total des opérations.

Répartition des montants programmés selon les cofinanceurs (coût total)



Répartition des projets programmés selon les types de porteurs



*Source : bases Synergie au 31/12/2018*

### Des délais d’instruction qui oscillent entre 4 et 5 mois

En moyenne, il s’écoule 139 jours (127, si l’on tient compte de la médiane) entre le moment où le porteur de projet dépose son dossier et le 1<sup>er</sup> comité décisionnel statuant sur le projet.

### 2.2.3 Les dynamiques et facteurs de blocage observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p><b>Une difficulté de synchronisation entre le calendrier de réalisation des projets THD et leur financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certains projets THD ont démarré dès 2014 alors que le régime d'aide (SA.37183 / Plan France Très Haut Débit) a été validé par la Commission le 7 novembre 2016 et sa publication par les autorités françaises de sa version publique au JOUE n'est intervenue que le 3 mars 2017. Cette notification tardive du régime a engendré des décalages importants (18 mois, voire plus) et a posé des problèmes d'articulation pour la programmation des projets sur le FEDER pour la plupart des Régions.</li> </ul> <p>Cependant, certaines Régions (ex, Bretagne) sont parvenues à organiser le montage des projets sur les plans juridiques et financiers le plus en amont possible avec l'Agence du Numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets THD sont lourds et complexes dans leur montage technique, juridique et financier. Les temps de conception sont longs (plusieurs années). Les projets évoluent entre l'élaboration des études initiales (SDTAN) et les phases d'APS<sup>1</sup> qui permettent de rechercher l'accord préalable de principe de l'Etat, puis d'APD<sup>2</sup> de dialogue compétitif instauré avec les candidats intéressés, la finalisation du contrat avec le partenaire choisi qui conduisent à solliciter l'engagement définitif de l'Etat, et enfin le déploiement opérationnel. L'ensemble de ces opérations demande plusieurs années Une évolution souvent importante entre l'état des projets au moment du dépôt du dossier FEDER, et celle de la mise en œuvre du projet et de la collecte des factures, constitue une difficulté au moment de la prise en compte des remontées de dépenses par rapport aux coûts initiaux des projets.</li> </ul>
	A2 – Contreparties nationales	<p><b>Des contreparties importantes identifiées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les contreparties nationales mises en œuvre par les collectivités et par l'Etat dans le cadre du Fonds pour la Société Numérique ont été très significatives. Si quelques difficultés ont pu apparaître au démarrage du programme, en termes d'articulation entre les financements du FEDER et ceux du FSN (le FEDER intervenant en dernier lieu), elles ont rapidement disparu grâce au travail conduit de concert par les AG et l'Agence du Numérique.</li> <li>Dans quelques cas (ex de l'Occitanie), la définition de l'assiette éligible des dépenses a posé des difficultés entre l'Etat et les Régions.</li> <li>Dans certains cas, une meilleure articulation entre projets FEDER et stratégies nationales aurait sans doute permis de trouver des contreparties financières intéressantes pour certains projets (ex : datacenters).</li> </ul>
	B1 – Stratégie des	<p><b>Des programmes globalement bien ciblés concernant le THD mais des évolutions de stratégies en cours plus complexes à mettre en œuvre</b></p>

<sup>1</sup> Avant-Projet Sommaire

<sup>2</sup> Avant-Projet Définitif



	programmes	<p>Les infrastructures THD constituent un sujet homogène et clairement défini. De ce fait, les programmes ont été eux-mêmes bien ciblés.</p> <p>Les modalités de financement des infrastructures THD ont pu évoluer en fonction des contextes locaux et des opportunités de financement. Ainsi, certaines infrastructures ont été financées sans le soutien du FEDER, amenant les AG à repenser l'utilisation des crédits FEDER sur cette priorité. En Corse par exemple, des besoins importants des collectivités territoriales ont été exprimés vis-à-vis du Wifi territorial sans que ce type de projets puisse être instruit. Une demande de révision du PO (actions éligibles, indicateurs) sera probablement nécessaire. Cette évolution est aussi constatée en Pays de la Loire.</p>
	B2 – Stratégie UE-nationale	<p><b>Une bonne articulation avec les orientations nationales</b></p> <p>La coopération entre l'Agence du Numérique et les Régions a contribué à une meilleure articulation entre le plan national THD et le FEDER. Plusieurs acteurs interviewés estiment néanmoins que davantage d'échanges (relais d'informations clés, groupes de travail dédiés sur le volet infrastructures, conseils adaptés en fonction des situations) auraient été utiles pour les AG.</p>
	B3 – Stratégies locales sur le numérique	<p><b>Une cohérence forte avec les stratégies régionales et locales</b></p> <p>Les projets financés sur le volet « infrastructures » l'ont été en parfaite cohérence avec les orientations des SCORAN Infrastructures et des stratégies locales sur le numérique, les SDTAN ayant constitué le socle de la mise en place des projets THD.</p> <p>Néanmoins, l'évolution des projets dont la durée est de 3-4 ans a provoqué des décalages sur le plan financier au moment de la remontée des dépenses par rapport au dossier initialement déposé.</p>
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation	<p>Les Régions n'ont pas déployé de méthodes d'animation particulières concernant les projets THD qui ont été déposés au fil de l'eau.</p>
	C2 – Articulation des cofinancements	<p><b>Une articulation des financements opérée correctement malgré certaines difficultés – Un effet levier significatif du FEDER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La publication tardive du régime européen sur le THD a conduit à modifier le montage de certains projets en particulier des DSP concessives adoptées en 2014 pour adapter ces projets au cadre du FEDER.</li> <li>▪ Dans certaines Régions qui ont fait l'objet de fusions comme le Nord – Pas de Calais et la Picardie, les taux d'intervention du FEDER ont dû être modifiés. En Picardie, le taux d'intervention a été amené de 23 % à 40% (taux de 60 % en Nord – Pas de Calais), la Picardie ayant programmé 33 M€ sur le THD, le Nord – Pas de Calais ayant choisi d'intervenir sur les infrastructures THD sur la base de ses propres ressources et d'orienter le FEDER vers d'autres priorités territoriales</li> <li>▪ La complexité des montages contractuels a parfois eu un effet sur l'articulation des cofinancements. Par exemple, en Centre Val de Loire, le FEADER a soutenu des projets de montée en débit dans les zones rurales et le FEDER des projets d'infrastructures THD. Il a été difficile</li> </ul>

		<p>d'organiser au plan opérationnel les lignes de partage sur une opération qui s'inscrivait –dans un montage opérationnel unique. De fait, la logique de mobilisation combinée de fonds sur cette thématique apparaît limitée au regard des contraintes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La détermination de l'assiette d'éligibilité et de la durée de référence a représenté une difficulté importante pour certaines AG (Occitanie, Alsace). La prise en compte des recettes d'exploitation réduit de facto le volume de financement du FEDER. En Alsace où le montage était une DSP régionale concessive, les calculs ont été réalisés sur la base de la durée de référence (15/20 ans) alors que la DSP était sur 30 ans, ce qui a nécessité des ajustements en ce qui concerne le financement FEDER.</li> <li>▪ Enfin, des projets ont été retirés dans certains PO (Corse, Centre Val de Loire) compte tenu d'un investissement financier du délégataire supérieur ou égal à 80 % du montant total du projet. Cette situation a généré une mobilisation FEDER de la PI2a moins importante que prévue (ex : 10 M€ en Centre Val de Loire) et des reports vers d'autres PI, PI 2c, voire vers les objectifs thématiques 1 ou 3.</li> <li>▪ Malgré ces difficultés, <b>le FEDER a joué un rôle de levier significatif et reconnu sur la mise en œuvre des projets d'infrastructures numériques</b> en dépit des difficultés de négociation et d'un zonage restrictif imposé par la DG Regio de la Commission Européenne qui a rendu la programmation plus difficile dans certaines régions (ex : Occitanie, Centre Val de Loire) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En volume. Par exemple, en Bretagne, le financement FEDER représente 25% de la 1ère tranche ;</li> </ul> <p>En termes de développement des projets : il a notamment permis de susciter une appétence des opérateurs, de créer de la confiance et de veiller aux objectifs d'intérêt général des projets. Les Régions estiment même que si ce zonage restrictif n'avait pas été imposé par la Commission, le rôle du FEDER aurait pu être même plus important.</p> </li> </ul>
	<p>C3 – Sécurisation et simplification juridique</p>	<p><b>Une complexité des montages des projets d'infrastructures qui impacte le financement FEDER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La diversité des montages (DSP concessives, affermage, marchés de travaux, marchés de services, marchés de conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance - CREM,...) souvent sur une même région par des entités infrarégionales ayant leurs propres stratégies (Départements, Syndicats Mixtes ouverts, Métropoles), et leur complexité juridique et financière, ont rendu difficiles tant les montages des dossiers FEDER (montage juridique, définition des assiettes d'éligibilité,...) que le suivi opérationnel des projets (identification des niveaux de sous-traitance, remontées des factures, conformité des factures aux dossiers initialement déposés).</li> <li>• La procédure Grand Projet a été peu utilisée par les Régions en raison de sa lourdeur, de son temps de mise en œuvre (2 ans en Bretagne) et de sa complexité. La Corse a abandonné cette procédure pour son projet FTTF (11 M€ initialement concernés), ce qui a entraîné une réaffectation de 9 M€ vers la PI 2c et un remplacement de financement par le FSN. La Région Bretagne estime que la procédure Grand Projet a néanmoins permis une meilleure sécurisation du dossier auprès de la Commission Européenne.</li> <li>• Par ailleurs, la lourdeur des opérations de contrôle par la CICC (parfois répétées sur un seul projet) qui s'exercent sur des projets par nature complexes et qui portent tant sur le fond (ex : avancement du déploiement et des raccordements) que sur la forme (justification des factures, analyse des recettes, procédures de passation des marchés,...) contribue à complexifier la programmation et le déploiement des</li> </ul>

		projets et a des incidences fortes sur les porteurs de ces projets (requalification des dépenses, rejet de factures,...).
	C4 – Difficultés organisationnelles	<p><b>Des difficultés organisationnelles qui résultent de la spécificité des projets THD et des pratiques dans les Régions</b></p> <p>Des difficultés organisationnelles sont à relever à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Celui des projets THD eux-mêmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le temps nécessaire au montage des projets qui a eu un impact sur la programmation ;</li> <li>○ A cette difficulté de programmation, se sont ajoutés des difficultés de paiement (remontée de dépenses) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des problèmes d'ingénierie et d'organisation des équipes en charge du déploiement des réseaux qui ont entraîné des retards importants dans la réalisation des opérations (ex, en PACA, 6 000 prises livrées sur 18 000 prévues pour 2018).- Une lourdeur dans le suivi financier des projets et la remontée tardive et la traçabilité des dépenses. De nombreuses Régions se sont interrogées sur le « rang » de sous-traitance à prendre en compte pour la remontée des factures et la justification des dépenses : plus il y a de niveaux de sous-traitance, plus il est difficile d'identifier et collecter les factures.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Les Régions ont parfois mis en place plusieurs outils de gestion des projets FEDER. L'utilisation de ces outils conduit à des ressaisies de données et génère des données redondantes qui ne sont pas toujours cohérentes entre elles. Cette multiplication des outils se traduit par la juxtaposition par exemple d'un portail régional sur les aides européennes, d'outils de GED, de tableaux de bord Excel,..., aux côtés de e-Synergie sans que les flux de données soient nécessairement automatisés entre les outils.</li> </ul>
	C5 – Niveau de connaissance et de maîtrise des technologies numériques	<p><b>Un niveau de maîtrise et de maturité technologique élevé</b></p> <p>Les Régions n'évoquent pas de difficultés particulières sur la maîtrise des projets. Certaines d'entre elles ont même accompagné les instructeurs à mieux appréhender les caractéristiques techniques des projets à travers l'organisation de formations ou de sessions de sensibilisation sur les infrastructures THD.</p> <p>Les porteurs de projets eux-mêmes (SMO, Départements, Métropoles) ont acquis des compétences techniques sur les sujets du THD ces dernières années pour être en mesure de négocier avec les opérateurs.</p> <p><b>Quelques échanges ont eu lieu entre les AG mais la logique de mutualisation est peu évidente à mettre en œuvre</b></p> <p>Les Régions se sont aussi parfois organisées sur des aspects très techniques de l'instruction des dossiers THD FEDER auprès de leurs homologues d'autres AG : à titre d'exemple, Pays de la Loire a ainsi sollicité l'appui de Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine celui de PACA. Ces échanges ont pu porter par exemple sur les assiettes d'éligibilité, les types de dépenses à prendre en compte, le rang de sous-traitance,... Les échanges semblent davantage concerner les référents FEDER que les référents numériques.</p> <p>Malgré ces initiatives, les logiques de mutualisation s'avèrent relativement rares : les spécificités des contextes (types de territoires, de porteurs de projets, diversité des montages juridiques etc...) rendent très délicates ces approches sur le volet infrastructure comme sur les volets usages et services, alors que la mutualisation des solutions financées en chaque point du territoire pourrait servir sur l'ensemble des</p>

		<p>régions françaises, voire sur d'autres régions européennes.</p> <p>Les Régions reconnaissent néanmoins qu'elles auraient pu trouver des voies de mutualisation se caractérisant par un partage plus important d'informations ou d'outils (ex : tableau de calcul de déficits de financement,...)</p>
	<p>C6 – Ingénierie de projet</p>	<p><b>Une ingénierie qualitative développée par les AG</b></p> <p>Les Régions ont mis en place une ingénierie et un suivi qualitatif des porteurs de projet qui a permis d'instruire et de tenir les objectifs de programmation. Grâce à cette ingénierie de montage juridique et financier, de nombreux projets ont pu être programmés. A titre informatif, certaines AG ont initié en interne des études juridiques en amont de la préparation des projets THD. Le suivi financier opéré par la suite a permis d'atteindre les objectifs de fin de programme dans de nombreux cas.</p> <p>Cette ingénierie est montée en qualité ces dernières années et a pu ainsi bénéficier aux porteurs de projets.</p> <p>On peut aisément affirmer que sans cette ingénierie pointue, peu de projets auraient pu être financés par le FEDER.</p>

## Zoom sur des bonnes pratiques

### **#1 - L'accompagnement des Régions sur la sécurisation juridique et financières des projets**

L'accompagnement en profondeur des porteurs de projets par les équipes régionales le plus en amont possible sur les montages financiers et les contreparties financières en partenariat avec l'Agence du Numérique a permis de renforcer la qualité des projets et de les sécuriser pour qu'ils puissent bénéficier des financements FEDER nécessaires.

### **#2 - Le choix d'un opérateur régional comme facteur de facilitation de l'usage du FEDER (Bretagne)**

Dans de nombreuses Régions, les choix d'opérateurs et de systèmes juridiques et financiers ont très souvent été différents d'un Département à l'autre, d'une métropole à l'autre, engendrant une complexité élevée des montages des dossiers FEDER.

Le choix d'un opérateur unique à l'instar de la Bretagne avec Mégalis ou de l'Auvergne dans le cadre d'une DSP passée avec Orange a permis non seulement d'homogénéiser les choix techniques et de garantir l'interopérabilité, mais aussi de mieux surmonter les difficultés juridiques et de financement..

## 2.2 PI 2c « Usages »

### 2.2.1 Fiche d'identité

La Pi 2c permet au FEDER d'intervenir sur les applications pratiques des TIC dans les domaines d'intérêt public : l'administration, l'intégration par les technologies de l'information, la culture et la santé.

- e-éducation : déploiement des espaces numériques de travail et renforcement des plateformes mutualisées de services numériques, développement de supports associés à des services numériques d'éducation ;
- e-administration et e-inclusion : Structuration en services numériques d'espaces consacrés aux usages numériques, aux téléservices et au télétravail, déploiement d'activités en lien avec la médiation numérique et l'e-inclusion.

Indicateurs (PO métropolitains)	PI 2c	
Nb de PO	22	<p><b>Part de la maquette Pi 2c dans l'OT 02 (maquette CT)</b></p> <p>■ Pi 2c ■ Autres Pi</p>
Nb d'opérations	608	
Maquette CT (M€)	495 M€	
Taux de programmation CT	56 %	
Maquette UE (M€)	245 M€	
Taux de programmation UE	48 %	
Taux de certification CT	15 %	
<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Pi 2c représente 24% de l'OT 2, soit une maquette CT totale de 532 M€ ;</li> <li>✓ Tous les PO métropolitains ont mobilisé cette Pi;</li> <li>✓ 608 opérations ont été recensées au 31/12/18</li> </ul>		<p><b>Part de la maquette Pi 2c programmée au 31.12.2018</b></p> <p>■ Programmé ■ à programmer</p>
<p>Taux de programmation et de certification par priorité d'investissement et par région (hors programmes interrégionaux)</p> <p> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #003366; border: 1px solid black;"></span> + 80%     <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #336699; border: 1px solid black;"></span> + 40%  <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #6699cc; border: 1px solid black;"></span> 70-80%     <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #99ccff; border: 1px solid black;"></span> 30-40%  <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #ccccff; border: 1px solid black;"></span> 60-70%     <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #e6e6ff; border: 1px solid black;"></span> 20-30%  <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #f0f0ff; border: 1px solid black;"></span> 50-60%     <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #ffffff; border: 1px solid black;"></span> 10-20%  <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #e6e6e6; border: 1px solid black;"></span> - 50%     <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #cccccc; border: 1px solid black;"></span> - 10%                 </p> <p>Source : CGET – Etat d'avancement des programmes FEDER-FSE au 31/12/2018</p>		

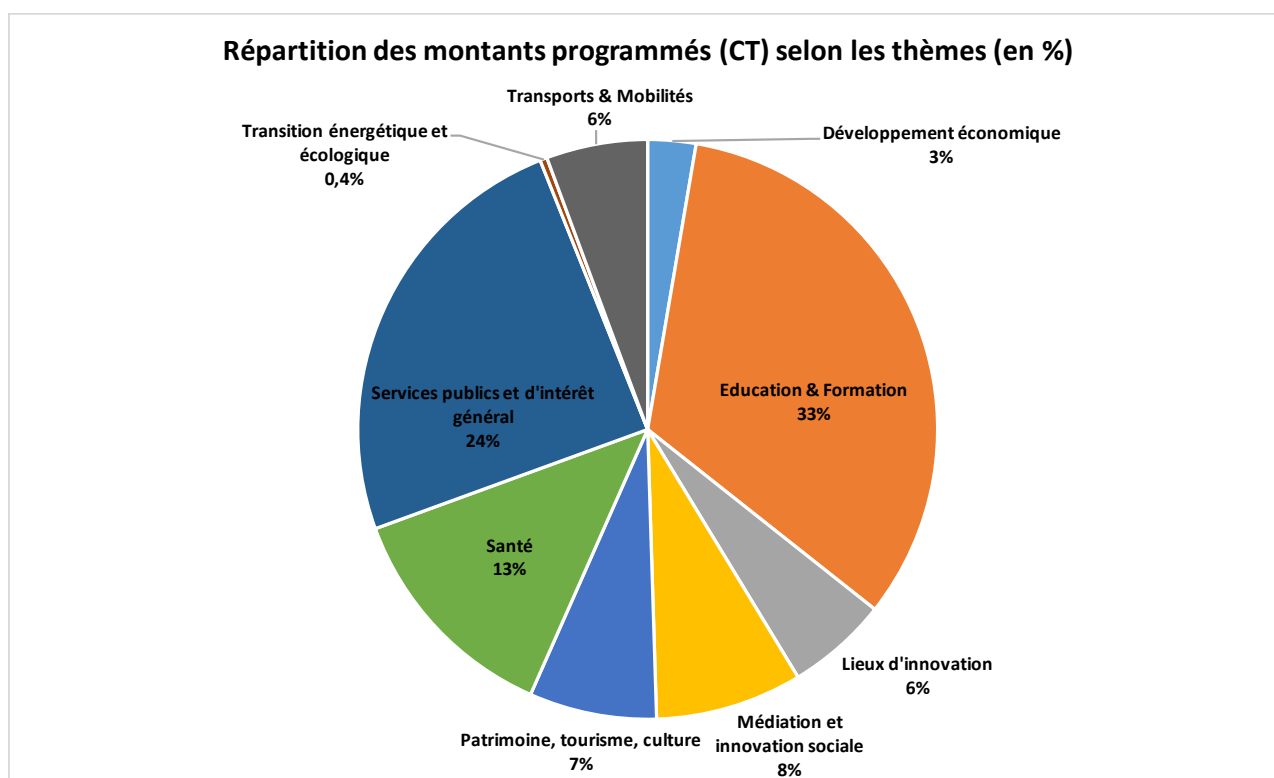
## 2.2.2 Bilan des réalisations :

L'éducation/formation et les services publics d'intérêt général concentrent plus de la moitié des montants programmés

La Pi 2c, que l'on retrouve au sein de l'ensemble des programmes français, se caractérise par la diversité des actions soutenues. L'analyse des données Synergie vient confirmer ce constat : tous les thèmes de la typologie numérique proposée sont identifiés (cf. typologie en annexe p 46).

Le coût total médian d'une opération cofinancée au titre de la Pi 2c est d'environ 205 K€ pour un montant FEDER médian de 83 K€, mais on observe des fortes variations liées à la diversité des actions : les actions en faveur de la santé et ou des transports sont généralement plus importantes et probablement structurantes (coût total médian compris entre 360 et 500 K€).

Au regard des montants programmés au 31/12/18 (en coût total), les domaines de **l'éducation/formation et des services publics d'intérêt général** sont particulièrement représentés : ils concentrent respectivement 33% et 24% des montants programmés.



Source : bases Synergie au 31/12/2018

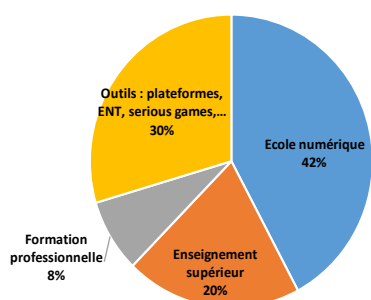
Sur le thème « éducation/formation », près de  $\frac{3}{4}$  des montants programmés ont été concentrés en direction de l'école numérique et de l'ENT. Dans le détail, on retrouve de nombreux projets qui ont permis de financer du petit matériel informatique dans les écoles (maternelles et primaires) : tablettes, équipements de type visio-conférence ;

**Concernant les services publics d'intérêt général**, on observe une forte dynamique :

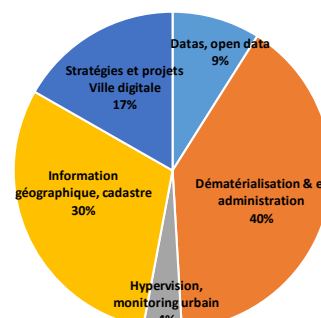
- des actions portant sur la « dématérialisation/e-administration » (40% des montants programmés) : projets visant à faciliter la gestion interne des services (mise en place de systèmes d'archivage, création de plateformes intranet,...) ou à faciliter l'accès pour les usagers (portails et plateformes d'accès aux services, amélioration des interfaces digitales,...) ;
- des outils visant à développer des Systèmes d'Informations Géographiques : référentiels topographiques, prises de vue aérienne, acquisitions de données et de logiciels (30% des montants programmés).

Les dossiers rattachés **au thème de la santé** ont quant à eux majoritairement concerné les Systèmes d'Information et applicatifs Santé (43% des montants programmés) et les services pour les seniors (35%). Les actions en faveur de la télémédecine, qui constituaient des projets prioritaires dans de nombreux PO, ont concentré 15% des montants programmés dans le thème la santé.

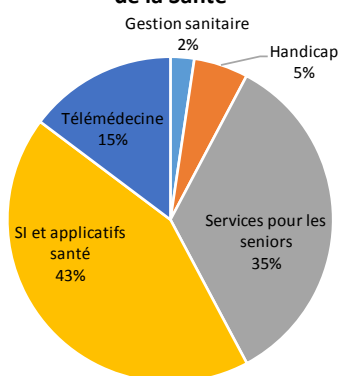
Répartition des montants programmés (CT) sur le thème de l'Education et la Formation



Répartition des montants programmés (CT) sur le thème des Services publics et d'intérêt général



Répartition des montants programmés (CT) sur le thème de la Santé



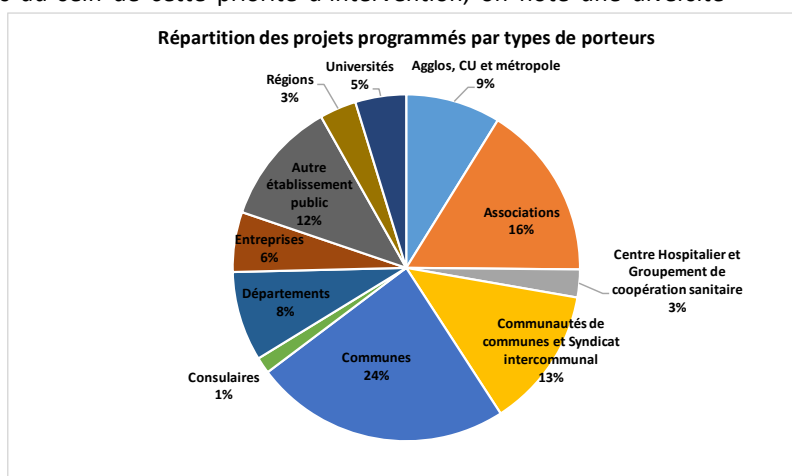
Source : bases Synergie au 31/12/2018



## Des collectivités locales fortement impliquées dans la mise en œuvre des projets de services d'intérêt général, en particulier les communes qui représentent près de ¼ des bénéficiaires

A l'image des types de projets programmés au sein de cette priorité d'intervention, on note une diversité importante des porteurs de projets. Si les collectivités locales sont fortement présentes parmi les bénéficiaires (54% des porteurs de projets), ce sont particulièrement des communes (24%) ou des communautés de communes (13%).

Ces résultats doivent être appréciés au regard de la typologie de projets programmés : de nombreux projets ont porté sur le financement d'actions en faveur de l'école numérique, qui constitue une compétence communale.

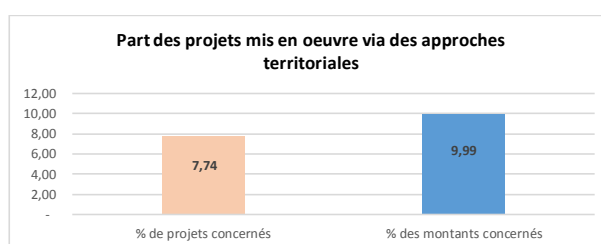


Source : bases Synergie au 31/12/2018

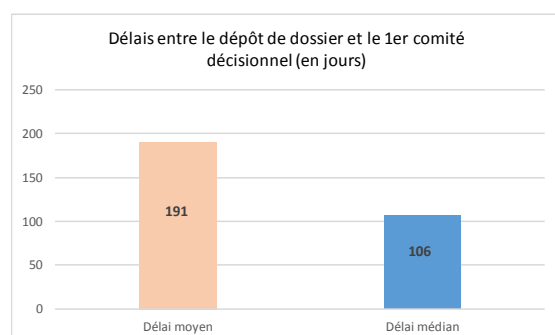
En moyenne, 42% du coût total des opérations est financé par le FEDER et 39% par un apport financier du bénéficiaire lui-même. Au-delà des financements FEDER, les contributions des autres financeurs dans le cadre de cette PI s'avèrent limitées : Etat (5%), Régions (5%) et Départements (2%) autres (7%).

## 10% des montants programmés ont été mis en œuvre à travers des approches territoriales

Environ 7% des projets identifiés dans la base Synergie, représentant 10% des montants programmés ont été mis en œuvre à travers des approches territoriales (Investissements Territoriaux Intégrés, Développement Local mené par les Acteurs Locaux,...). Néanmoins, le poids des projets menés à travers ces approches est probablement sous-évalué dans la mesure où certains programmes ayant largement recours aux approches territoriales ne sont pas suivis via Synergie (PO Bretagne ou Aquitaine par exemple).



Source : bases Synergie au 31/12/2018



## Un délai d'instruction moyen supérieur à 6 mois

En moyenne, il s'écoule 191 jours (106 jours pour le délai médian) entre le moment où le porteur de projet dépose son dossier et le 1<sup>er</sup> comité décisionnel statuant sur le projet. Il convient aussi de rappeler que les carences observées dans les dossiers déposés par les porteurs de projets (dossiers incomplets) contribuent à allonger les délais car ils nécessitent des allers-retours entre les services et les porteurs de projets.



## 2.2.3 Les dynamiques et facteurs de blocage observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE
FACTEURS CONTEXTUELS		<p><b>Un démarrage tardif des initiatives en faveur des usages</b></p> <p>La programmation sur les usages du numérique a démarré tardivement dans la plupart des AG. Elle s'est, en revanche, accélérée à partir de mi-2017. Trois facteurs expliquent ce décalage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le temps nécessaire à l'information, à la sensibilisation et à la mobilisation des porteurs de projets. Les Régions sont parfois confrontées aussi à un phénomène de confusion entre fonds FEDER et fonds régionaux de la part des porteurs de projets.</li> <li>• Le temps nécessaire à l'élaboration, au déroulement et aux résultats des premiers Appels à Projets (cas en Région AURA sur les tiers-lieux et en Corse sur les plates-formes de services) ;</li> <li>• Le temps nécessaire au montage des projets en raison de la complexité croissante de l'instruction des dossiers FEDER sur le plan juridique et financier. Les Régions font souvent le constat qu'elles passent davantage de temps en instruction sur les aspects administratifs et financiers que sur le volet technique du projet.</li> </ul>
	A1 – Maturité des projets	<p><b>Une montée en qualité des projets entre le début et la fin de la programmation</b></p> <p>Les Régions estiment qu'entre le début et la fin de la programmation, les projets sont montés en qualité et en maturité. Ceci tient à la fois à une maturité plus importante des porteurs de projets et à une expertise plus aboutie des AG.</p> <p><b>Des projets structurants qui n'ont finalement pas vu le jour</b></p> <p>De nombreuses AG avaient initialement identifié certains projets structurants en matière d'e-santé, d'e-éducation (Environnements Numériques de Travail notamment, d'e-tourisme.</p> <p>Ces projets, qui auraient permis d'assurer une consommation importante des enveloppes FEDER, n'ont pas toujours émergé notamment compte tenu des contextes spécifiques (ou de choix délibérés des AG de ne pas mobiliser le FEDER):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- difficultés liées à l'occasion des fusions des Communautés d'Universités et Etablissements d'enseignement supérieur,</li> <li>- regroupements des établissements de santé,</li> <li>- fusion des Régions et des intercommunalités.</li> </ul>

		<p>Ces évolutions ont généré des impacts organisationnels forts au sein de ces structures et ont contribué à freiner, voire bloquer l'émergence de certains projets.</p> <p>Dans certains cas cependant, si le FEDER n'a pas été mobilisé sur des projets, c'est aussi en raison d'un choix délibéré des AG.</p> <p><b>Un niveau de maturité des porteurs de projet inégal</b></p> <p>Les analyses mettent en évidence un niveau de maturité disparate sur le numérique et sur la capacité à concevoir un projet avec l'appui du FEDER dans les territoires. La maturité est plus faible dans les territoires ruraux et les petites villes où l'expérience et les compétences sont plus rares. Elle est, en revanche, plus élevée dans les agglomérations moyennes et surtout les métropoles qui disposent de l'ingénierie nécessaire. Les différences sont aussi liées à la sensibilité des élus et des techniciens des collectivités. Le duo « élu-technicien » qui appréhende les enjeux du numérique et les impacts possibles pour le territoire semble être un « ticket gagnant » dans la réussite d'un projet FEDER.</p> <p>Ce niveau de compétences inégal a bien entendu un impact sur la qualité des projets déposés auprès du FEDER. De nombreux projets, de faible taille et peu matures dans leur définition, s'avèrent particulièrement chronophages en accompagnement.</p>
	A2 – Contreparties nationales	<p><b>Des contreparties financières dispersées</b></p> <p>L'analyse des données Synergie des PO a permis de souligner la diversité des projets en faveur des usages du numérique (e-administration, e-santé, e-éducation, tiers-lieux, stratégies numériques de territoires, animation territoriale,...). Ainsi, les contreparties financières sont également multiples et posent souvent des difficultés aux porteurs de projets, en particulier aux petites associations et collectivités de taille limitée. En outre, l'application de la loi NOtRe, à travers la fusion des intercommunalités, n'a pas facilité la réunion de contreparties financières au cours de cette programmation : de nombreux arbitrages ont été décalés après validation des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).</p>
<b>FACTEURS STRATEGIQUES</b>	B1 – Stratégie des programmes	<p><b>Un ciblage stratégique très différent d'une Région à l'autre</b></p> <p>Les travaux menés dans le cadre de cette étude ont permis de mettre en exergue des stratégies différenciées concernant les usages du numérique. Ces dernières peuvent avoir des impacts sur les dynamiques de programmation actuellement observées. On retrouve ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une distinction liée à l'ambition des projets</b> : par exemple, à travers le financement de projets à « dimension régionale » et des projets à « dimension locale ». C'est notamment le cas en Bretagne (où les dossiers à « dimension régionale » sont instruits directement par le Direction du Numérique tandis que les projets à dimension locale sont mis en œuvre par les acteurs locaux à travers les ITI). Si la distinction paraît pertinente au regard des besoins des territoires, elle nécessite</li> </ul>

néanmoins une attention particulière en ce qui concerne l'identification de projets éligibles et en matière de suivi (l'OS étant pris en charge par deux services instructeurs) pour que les champs des deux catégories de projets ne se recoupent pas ;

- **Des choix portant sur la qualité des projets** : certaines AG ont souhaité ne financer que des projets ayant démontré une forte plus-value (caractère innovant du projet, effets importants sur le territoire etc...). C'est par exemple le cas en PACA. Ce positionnement nécessite de déployer des outils pertinents pour identifier ce type de projets (appels à projets, critères et grilles de notation,...) qui peuvent alourdir les procédures de sélection et d'instruction. En outre, il contribue également à réduire le nombre de projets programmés en faveur des usages ;
- **La mise en place de seuils d'éligibilité** : certaines Régions ont fixé des seuils planchers de contreparties financières des porteurs de projets de 20, 30, 50 et même 125 K€, ce qui écarte de facto les plus petits porteurs de projets, mais leur évite par ailleurs de trop grands risques financiers ;
- **Un ciblage thématique** : des AG ont ciblé les interventions en faveur du numérique sur quelques domaines thématiques (e-santé, e-éducation,...). Cette restriction à certains secteurs a dans certains cas été sollicitée par la CE dans le cadre de l'élaboration des programmes, induisant des situations parfois paradoxales : à titre d'exemple, les actions portant sur le e-tourisme sont éligibles sur le PO Franche Comté et mais ne le sont pas sur le PO Bourgogne.

B2 – Stratégie UE-nationale

#### **Une stratégie nationale qui vise davantage à favoriser l'émergence des initiatives qu'à définir des orientations clés pour les territoires**

Sur le fond des projets d'usage, l'articulation des projets aux stratégies de l'UE et nationale ne semble pas avoir posé de problèmes particuliers.

Bien que de nombreuses actions ont été engagées au niveau national en faveur du numérique et notamment la rédaction d'un diagnostic et des recommandations dans le cadre de la « stratégie nationale pour un numérique inclusif » (pilotee par la Mission Société Numérique et ayant associé la plupart des acteurs publics ou privés impliqués dans le domaine des usages du numérique), on ne retrouve pas d'orientations clés définies pour les territoires.

Cela s'explique en partie par le fait qu'il n'existe pas de compétence unique sur le numérique et que chaque acteur, à différents échelons, est en mesure de définir sa propre stratégie. A titre d'exemple, les Régions interviennent au titre de leur compétence en matière de développement économique, les Départements celle du social et les EPCI à travers les services à la personne ou autres services de proximité. Le niveau national joue ainsi plus un rôle d'accompagnateur ou de facilitateur en mettant à disposition des

acteurs locaux des outils leur permettant de s'acculturer aux problématiques numériques et d'élaborer ses stratégies (notamment à travers les actions de l'Agence du Numérique).

Certaines Régions comme Île-de-France ont clairement articulé le financement de leurs projets FEDER avec leur Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) en se focalisant par exemple sur la santé, l'éducation,...

#### **Une articulation limitée avec les grands programmes nationaux**

Exceptée, la mise en œuvre des projets ciblés sur l'Environnement Numérique de Travail ou les actions numériques des écoles, les analyses montrent que l'articulation du FEDER avec les grands programmes nationaux demeure limitée.

La mobilisation du FEDER en appui de certains programmes nationaux, dans des domaines stratégiques tels que la santé (ex : stratégie nationale e-santé), la modernisation de l'action publique, ou encore la Recherche / Innovation (MESR) etc... (action publique 2022,...) aurait probablement contribué à massifier davantage l'emploi des ressources européennes.

B3 – Stratégies locales sur le numérique

#### **Les stratégies régionales et locales, facteurs déterminants pour le développement des usages du numérique sur les territoires**

En amont de l'accord de partenariat 14-20, chaque SGAR avait piloté un exercice de stratégie basé sur une analyse AFOM des territoires. Certaines régions ont ensuite décliné de véritables stratégies (Bourgogne-Franche-Comté, Hauts de France, Centre Val de Loire etc...).

Les Régions interrogées considèrent aujourd'hui que les stratégies numériques tant à l'échelle régionale que locale constituent des facteurs de déclenchement des projets et d'accélération de la programmation, car :

- Elles consolident une vision partagée du territoire sur les grands enjeux du développement numérique ;
- Elles obligent à faire des choix en privilégiant des angles d'attaque précis ;
- Elles permettent de repérer des porteurs de projets et de les fédérer ;
- Elles facilitent le rapprochement et les échanges entre ces porteurs ;
- Elles permettent de mieux coordonner les initiatives et de les valoriser et elles favorisent le maillage territorial ;
- Elles aident à faire émerger un flux de projets programmables dans le cadre du FEDER.

La révision des SCORAN comme en Centre Val de Loire, en Normandie ou en Bourgogne Franche-Comté a été un élément de la dynamisation des territoires en matière d'usages numériques :

- en réunissant et en favorisant les échanges entre les acteurs ;

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• en permettant l'identification de porteurs de projets potentiels ;</li> <li>• en instaurant l'opportunité d'inciter les porteurs de projets à déposer leurs projets auprès du FEDER.</li> </ul> <p>A l'échelle plus locale, les initiatives se font plus rares alors qu'il s'agit pourtant d'un facteur déterminant pour le développement des usages numériques sur les territoires. En effet, le soutien à l'élaboration de stratégies numériques territoriales par les Régions (à l'instar des initiatives menées par la Région Hauts-de-France) a permis de stimuler les territoires en les incitant à définir leurs priorités, d'identifier des porteurs de projets, puis de les inciter à déposer des demandes de financement FEDER. La stratégie numérique territoriale a indéniablement joué ainsi un rôle d'accélérateur dans la programmation FEDER.</p> <p>Comme nous le rappelions plus haut, l'Agence du Numérique accompagne les territoires dans ces réflexions, mais ses interventions et outils s'avèrent encore insuffisamment connus de nombreux territoires.</p>
<p><b>FACTEURS OPERATIONNELS</b></p>	<p>C1 – Méthodes d'animation</p>	<p><b>Un manque d'animation en direction des mesures dédiées aux usages du numérique</b></p> <p>Le périmètre des actions éligibles en faveur des usages du numérique s'avère relativement diversifié pour la plupart des AG. Différentes raisons viennent justifier ce positionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il s'agit d'un domaine d'intervention transversal pouvant concerner des enjeux et thématiques multiples (santé, éducation, services publics, tourisme, environnement etc....) ;</li> <li>- la lisibilité des AG était limitée au début des programmes vis-à-vis des types de projets qui pouvaient potentiellement émerger.</li> </ul> <p>Compte tenu du niveau de maturité parfois peu avancé des initiatives, les moyens déployés en matière d'animation revêtent une importance particulière. Le niveau d'investissement sur l'animation (en lien avec la définition d'une stratégie) apparaît comme le paramètre principal pour expliquer le niveau d'avancement des mesures dédiées aux usages du numérique : une animation forte, se traduisant par des temps d'échanges entre les porteurs de projets et un suivi en termes d'ingénierie des projets au-delà même du montage juridique et financier des dossiers FEDER (à l'instar de ce qui est fait en Hauts-de-France), est incontestablement un gage de qualité et de pérennité des projets.</p> <p>En pratique, les AG ont consacré un temps inégal à l'animation régionale orientée vers l'ingénierie des projets sur les usages. La construction de programmes thématiques orientés vers des projets à fort impact ou effet de transformation territoriale n'a pas émergé dans les PO.</p> <p>La capacité d'animation des mesures peut également dépendre en partie de choix organisationnels faits par les Régions : l'éclatement des responsabilités entre le service FEDER, le service numérique et les directions métiers ne facilite pas l'émergence d'une expertise partagée et d'avis communs sur les projets ; à l'inverse, un pilotage plus fluide par le service numérique peut faciliter la sélection et</p>

		<p>l'accompagnement des projets en relation étroite avec le service FEDER. C'est le cas par exemple en Hauts-de-France ou en Normandie où la Direction de l'Aménagement du Numérique assure directement l'animation des mesures FEDER en faveur du numérique.</p> <p>Si la mobilisation de l'Appel à Projets (AAP) se généralise progressivement (ex : AURA, PACA, BFC,...), elle ne garantit pas systématiquement des retours importants et des projets de qualité. Sur ce point, on note que de nombreux AAP ont souvent été lancés tardivement et n'ont pas toujours fait l'objet d'un accompagnement spécifique (diffusion élargie, accompagnement des candidats aux réponses, etc...).</p> <p>Outre les actions visant à favoriser l'émergence de nouveaux projets, les travaux soulignent également que certains projets existants, et pouvant faire l'objet d'un financement FEDER à travers la PI 2c, n'ont pas toujours été identifiés/repérés/accompagnés.</p> <p>C'est par exemple le cas concernant des projets de « billettique transport » financés dans certains PO sur la PI 4e « Stratégies de développement bas carbone et mobilité urbaine multimodale » alors que l'avancement de cette priorité est parfois très important. Les logiques organisationnelles et habitudes de travail des différents Directions/Services des AG, souvent caractérisées par un fonctionnement « en silos », n'ont pas facilité la prise en compte de cette transversalité.</p>
	<p>C2 – Articulation des cofinancements</p>	<p><b>Des cofinancements hétérogènes</b></p> <p>Compte tenu de la diversité des projets d'usages, les cofinancements sont très divers. Les logiques de « silo » prédominent et les porteurs de projets, en particulier les plus petits (petites associations, petites collectivités) qui disposent d'une ingénierie faible passent un temps important à réunir les cofinancements, parfois au détriment de la qualité de leurs projets. Cette observation pose la question de la mise en œuvre de programmes transversaux qui permettraient la mutualisation et la complémentarité des ressources techniques et d'expertise entre porteurs de projet et une plus grande sécurisation financière des porteurs de projet.</p>
	<p>C3 – Sécurisation et simplification juridique</p>	<p><b>Un accompagnement des AG très exigeant pour sécuriser les projets</b></p> <p>Les Régions sont unanimes à considérer que les projets d'usages et de services numériques nécessitent une attention toute particulière pour les sécuriser sur le plan juridique et financier.</p> <p>On retrouve une majorité de petits projets, portés par des structures aux effectifs limités (associations, collectivités,...) qui voient dans le FEDER une opportunité de financement. Or, ces porteurs de projets sont souvent confrontés à des difficultés de trésorerie qui les fragilisent et rendent leurs projets aléatoires. Jugeant de la fragilité de ces structures, certaines Régions les orientent vers d'autres sources de financement, notamment les fonds régionaux pour leur éviter des délais de paiement incompatibles avec leur solidité juridique. Cet accompagnement des AG est, par conséquent, très chronophage : il ne se limite pas à la phase d'instruction, mais se poursuit par la suite après l'accord du Comité de Programmation (justification des dépenses, remontée des factures, conformité aux</p>



exigences du FEDER). L'allongement des délais d'instruction est souvent lié aux retards des porteurs de projets dans la remise des pièces qui leur sont demandés (documents complémentaires, pièces justificatives, devis, factures,...) et dans l'absence de complétude de leurs dossiers.

Les AG estiment, par ailleurs, que les contrôles par la CICC ont été renforcés ces dernières années avec des taux de rejet importants. Ces derniers s'exercent très souvent de manière indifférenciée (et avec le même niveau d'exigence) entre petits projets et grands projets, ce qui fragilise encore davantage les plus petits porteurs de projets.

Enfin, il convient de rappeler que la complexité des marchés publics et le haut niveau d'exigence de vérification du respect du cadre réglementaire a engendré un travail très important des AG. A titre d'exemple, 4 personnes font cette expertise de contrôle FEDER des marchés publics à la Région Hauts-de-France avec un niveau d'exigence très élevé.

#### **Des régimes d'aide peu adaptés**

Les projets programmés à travers la PI 2c ne s'appuient, pour la plupart, sur aucun régime d'aide (87%). Les actions portées concernent en majorité des projets d'intérêt local (dans le domaine de l'éducation, de la culture ou du patrimoine par exemple) et entendent répondre à un intérêt public. Il existe néanmoins des incertitudes pour certains projets quant à l'interprétation de la notion « d'intérêt local ».

Pour les autres types de projets, l'absence de régime d'aide dédié aux usages du numérique peut complexifier le montage financier et alourdir les temps dédiés à l'instruction. En fonction de la thématique du projet, les instructeurs s'appuient sur des régimes existants et doivent composer avec des dispositions et des situations plus ou moins avantageuses selon les cas : par exemple, le régime d'aide à la Recherche, au Développement et à l'Innovation (RDI) (SA.40391) permet un financement à hauteur de 50 % d'aides publique tandis que le régime Culture (SA.42681 / régime cadre exempté d'aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine) peut cumuler jusqu'à 80 % d'aides publiques.

C4 – Difficultés organisationnelles

#### **Une gouvernance spécifique des ATI et des ITI pouvant avoir des effets (ponctuels) sur la dynamique de programmation**

S'ils permettent de répondre plus finement aux besoins locaux et de renforcer la cohérence territoriale, les dispositifs Approches Territoriales Intégrées (ATI) et Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) introduisent des mécanismes de gouvernance spécifiques, souvent différents d'un PO à l'autre, et pouvant parfois alourdir d'autant plus la programmation que les projets sont petits et

		<p>multiples.</p> <p>Pour exemple, en Bretagne, la coordination entre les différents fonds territorialisés (régionaux ou européens) est mise en œuvre au travers d'un Comité Unique de Programmation (CUP) qui regroupe un conseiller régional référent, des élus locaux ainsi que des représentants privés. Cette instance a vocation à présélectionner les projets pouvant relever d'un financement FEDER en amont de la programmation régionale. Si cette organisation permet de favoriser l'émergence de projets adaptés aux territoires et a vocation à faciliter la remontée de projets de qualité, elle a également pour effet l'allongement des délais de programmation : la remontée des dossiers susceptibles d'être programmés par la Région est conditionnée par la fréquence des CUP. La loi NOTRe a pu avoir un impact sur la programmation (au démarrage du programme), car il a parfois fallu attendre la validation des schémas départementaux de coopération intercommunale avant d'organiser des CUP (suspension des CUP pendant 1 à 2 ans dans certaines situations).</p> <p>Outre ces contraintes qui ont pu avoir des impacts au démarrage de la programmation, les difficultés rencontrées actuellement par certaines AG portent davantage sur les capacités des équipes à instruire les dossiers. L'analyse des données Synergie vient confirmer ce constat : les dossiers émergeant sur la PI 2c sont ceux qui enregistrent les délais d'instruction les plus longs (supérieurs à 6 mois en moyenne).</p> <p>Par ailleurs, l'organisation verticale des Régions ne facilite pas la programmation selon les thématiques. Il est, en effet, souvent nécessaire de faire appel non seulement à l'expertise numérique, mais au savoir-faire de directions métiers (ex : santé, éducation, transports,...). Or la mobilisation de ces expertises ne se réalise pas toujours de manière simple et souple au service d'une analyse complète des projets.</p>
	C5 – Niveau de connaissance et de maîtrise des technologies numériques	<p><b>Des technologies d'avenir peu mobilisées</b></p> <p>Peu de projets s'appuyant sur des technologies à fort potentiel et d'avenir ont fait l'objet d'un financement dans le cadre de la PI2, à l'exception de deux secteurs davantage pénétrés par les technologies et où celles-ci conditionnent la performance du secteur : la santé et l'éducation dans une moindre mesure.</p> <p>Ce constat s'explique par le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les projets fortement technologiques sont surtout conduits par les établissements d'enseignement supérieur et figurent dans l'axe « Recherche » (OT 1) ou par des start-ups / PME et sont alors privilégiés dans l'axe « Développement Economique » (OT 3) ;</li> <li>• beaucoup de porteurs de projets ne disposent pas de la maturité technologique suffisante pour se lancer dans des projets technologiquement complexes et à risque et ne voient pas toujours le lien entre les usages et les technologies (ex : le rôle de</li> </ul>

		<p>l'IA dans l'inclusion numérique, la culture, la robotique dans l'éducation,...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la plupart des technologies ne font pas encore l'objet d'une forte diffusion dans les territoires. Elles concentrent des interrogations, des débats sur les enjeux, mais demeurent relativement peu intégrées aux projets « classiques ».</li> </ul> <p>Par ailleurs, de nombreuses Régions indiquent que des thématiques pourtant stratégiques n'ont pas été fortement concernées par la programmation alors qu'elles attendaient un nombre plus important de projets. C'est le cas par exemple pour la santé, les données territoriales (à l'exception de Pays de la Loire qui a focalisé une partie de ses fonds FEDER sur cette thématique) et la ville de demain (« smart city »).</p> <p>Cela concerne également les projets portant sur le domaine de l'éducation. En effet, même si ces derniers s'avèrent largement représentés dans les dossiers programmés (35% des dossiers, 33% des montants programmés), ils portent souvent sur le cofinancement de petits matériels informatiques (tablettes, équipements de type visio) et peu de projets structurants ont finalement été mis en œuvre.</p>
	<p>C6 – Ingénierie de projet</p>	<p><b>Une ingénierie de projet inégale selon les porteurs de projets</b></p> <p>A la différence des Métropoles, des Départements, des Syndicats Mixtes, des Universités... qui disposent de compétences internes sur le numérique et sur le montage de dossiers FEDER, les petites communes/intercommunalités et les associations souffrent d'une absence d'ingénierie solide.</p> <p>Cette carence oblige les AG à aider fortement les porteurs de projet non seulement sur le montage juridique et financier de leurs dossiers FEDER (rôle des services FEDER), mais aussi sur les aspects techniques liés au numérique (rôle des services numériques). Certaines Régions axent davantage leurs efforts sur le montage des dossiers FEDER, quelques-unes sur les deux volets de l'accompagnement.</p> <p>Cet investissement des Régions montre que l'existence d'une ingénierie de projet est déterminante pour la qualité des projets. Les AG sont unanimes à reconnaître qu'un projet bien conçu est un projet qui posera moins de difficultés dans son déroulement, dans la facturation et dans le paiement.</p>

## Zoom sur des bonnes pratiques

### #1 – Les stratégies numériques territoriales et l’animation régionale, facteurs de qualité des projets (Hauts-de-France)

Constatant une difficulté à faire émerger des projets numériques de qualité sur les territoires, la Région Hauts-de-France a décidé de les accompagner dans l’élaboration de stratégies numériques territoriales. Ces stratégies comprennent un diagnostic territorial partagé et des axes de progrès sur 3 ans. Elles doivent aboutir à identifier les projets clefs qui traduiront opérationnellement la stratégie.

Ce dispositif qui a permis à plus de 60 % des territoires de se doter d’une stratégie numérique territoriale a permis de :

- Susciter le développement d’une vision partagée sur les territoires ;
- Identifier des projets et des porteurs de projets ;
- Développer les échanges entre les acteurs du territoire ;
- Faire monter en compétences des acteurs sur le numérique ;
- Améliorer la qualité des projets ;
- Etablir une cohérence territoriale sur le numérique ;
- Faciliter la programmation du FEDER en disposant d’une vision de ce qui est potentiellement finançable en fonction de la maturité des territoires.

Ce dispositif a été assorti d’une mise en réseau des acteurs à l’échelle régionale sous la forme d’un Club des Numériciens qui se réunit régulièrement. Cette animation favorise les échanges, le repérage des bonnes pratiques, la montée en compétences des acteurs et la recherche de solutions en cas de difficultés. Elle permet également d’enrichir la politique régionale.

### #2 – Les Appels à Projets (AURA, PACA, Corse) et la mutualisation

Au cours de la présente programmation, de nombreuses AG ont recouru aux Appels à Projets (AAP). L’objectif poursuivi était d’accélérer le sourcing de projets, de susciter des projets, d’identifier de nouveaux porteurs de projets, de disposer d’une vision des dynamiques territoriales sur le numérique.

La Région AURA a développé un AAP sur les tiers-lieux, la Corse sur les plates-formes de services (e-inclusion, e-administration, e-santé), les ateliers de médiation numérique et les écoles numériques, ce qui a permis de financer 44 opérations.

La Région PACA a récemment lancé récemment (2019) un AAP intitulé « Bâtir la Smart Région : accompagner l’essor des territoires intelligents ». Pour être éligibles, les projets doivent obligatoirement offrir un nouveau service numérique direct et avancé aux citoyens ou aux territoires en région Provence-Alpes-Côte d’Azur. Le résultat attendu est l’augmentation de la part du territoire régional bénéficiant de nouveaux services numériques correspondant à un usage avancé.

Parallèlement aux AAP, certaines AG commencent à aborder la mutualisation à partir d’un objectif et d’un cadre régional préalablement tracé. Si elle est lourde à élaborer et prend du temps en raison du nombre d’acteurs, la dynamique de mutualisation présente de nombreux avantages :

- Une économie forte à l’échelle régionale ;
- Des synergies plus importantes entre acteurs ;
- Un impact plus significatif à l’échelle régionale en réduisant les disparités territoriales ;
- Une mutualisation des équipements et des pratiques et un retour d’expérience plus important ;
- Une interopérabilité entre les systèmes, entre les solutions pour apporter un service unique à



l'ensemble de la population régionale.

La Région Hauts-de-France a accompagné le projet PREDISS dans le domaine de la santé pour délivrer un certain nombre de services utiles aux usagers (prise de rendez-vous, soins de suite, suivi médical,...). Ce projet qui a réuni 73 partenaires avec le soutien de l'ARS et fédéré les 14 groupements hospitaliers de la Région a demandé 2 ans de négociation et coûté 25 M€. Mais grâce à la mutualisation, il a représenté une économie de près de 100 M€ en comparaison à la conduite de démarches individuelles. Le niveau élevé de ces économies devrait inviter à poursuivre les démarches de regroupement d'acteurs.

### #3 – La stratégie retenue par la Corse permet une réelle contribution du FEDER en faveur des « e-services éducatifs » : une aide FEDER conditionnée à la définition d'un projet pédagogique

Les actions mises en œuvre concernant le développement des usages du numérique sont particulièrement nombreuses au sein du PO Corse (56 opérations, soit environ 9% des dossiers programmés sur l'ensemble des PO FEDER-FSE français ayant mobilisé cette priorité). Avec un taux de programmation FEDER de 75% au 31/12/2018, la dynamique de programmation s'avère également supérieure aux moyennes observées dans les autres programmes français (46%).

Les efforts ont été particulièrement orientés autour des e-services dans le domaine de l'enseignement et l'évolution des indicateurs de résultat témoigne de changements d'ores-et-déjà observables sur le territoire.

Pour répondre aux carences en matière d'équipements numériques auxquelles les écoles sont confrontées, le FEDER intervient en cofinancement des matériels numériques. La particularité du positionnement de l'aide FEDER vient du fait que **la subvention est conditionnée à la définition d'un projet pédagogique** (dans le cadre d'une procédure d'appel à projets). Cela impose aux porteurs de projets de réfléchir à une stratégie autour de la mobilisation des outils numériques. Ce positionnement rompt avec les logiques de financement du « petit matériel informatique » souvent observées au sein de la PI 2c et présentent plusieurs avantages :

- cela contraint les porteurs de projets (écoles, professeurs,...) à structurer un projet pédagogique autour du numérique et à se familiariser avec les équipements (process d'appropriation) ;
- faire émerger de nouvelles pratiques pédagogiques,
- améliorer et faciliter la transmission du savoir et les processus d'apprentissage,
- en matière de gestion : ce positionnement a permis de « massifier » les interventions FEDER en direction d'un volume de porteurs de projets importants (écoles) et ainsi de sécuriser l'avancement de la mesure.

## 2.3 PI 2b « Services TIC » :

### 2.2.1 Fiche d'identité

La Pi 2b permet au FEDER d'intervenir sur le développement de services des technologies de l'Information et de la Communication et le commerce en ligne, et d'améliorer les réponses à la demande de TIC.

Indicateurs (PO Métropolitains)	PI 2b																					
Nb de PO	7	<p><u>Part de la maquette Pi 2b dans l'OT 02 (maquette CT)</u></p>																				
Nb d'opérations	120																					
Maquette CT (M€)	60 M€																					
Taux de programmation CT	59%																					
Maquette UE (M€)	25 M€																					
Taux de programmation UE	50%																					
Taux de certification CT	13%																					
<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Pi 2b représente environ 3,4% de l'OT 2, soit une maquette CT totale de 60 M€ ;</li> <li>✓ Seuls 7 des 22 PO métropolitains ont mobilisé cette Pi ;</li> <li>✓ Un taux de programmation CT de 59% (50% UE)</li> </ul>		<p><u>Part de la maquette Pi 2b programmée au 31.12.2018</u></p>																				
<p>Taux de programmation et de certification par priorité d'investissement et par région (hors programmes interrégionaux)</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>+ 80%</td> <td></td> <td>+ 40%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>70-80%</td> <td></td> <td>30-40%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>60-70%</td> <td></td> <td>20-30%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>50-60%</td> <td></td> <td>10-20%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>- 50%</td> <td></td> <td>- 10%</td> </tr> </table> <p>Source : CGET – Etat d'avancement des programmes FEDER-FSE au 31/12/2018</p>			+ 80%		+ 40%		70-80%		30-40%		60-70%		20-30%		50-60%		10-20%		- 50%		- 10%	
	+ 80%		+ 40%																			
	70-80%		30-40%																			
	60-70%		20-30%																			
	50-60%		10-20%																			
	- 50%		- 10%																			

## 2.2.2 Bilan des réalisations

Une priorité donnée aux actions dédiées au « développement économique » qui concentrent  $\frac{3}{4}$  des montants programmés

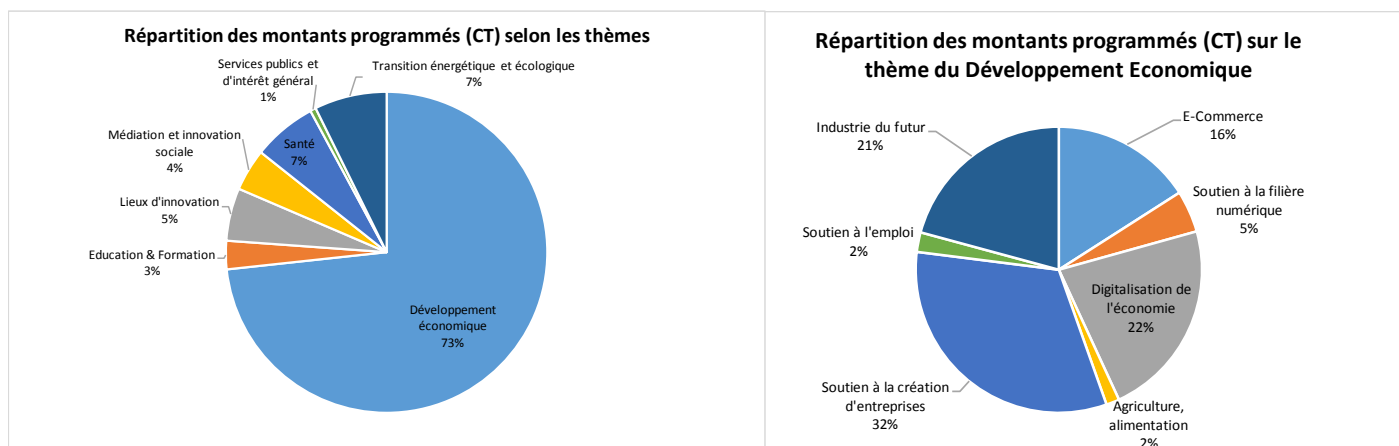
L'analyse des données Synergie montre un ciblage des opérations programmées à travers cette Pi 2b contrairement à la Pi 2c caractérisée par la diversité des actions mises en œuvre.

Au regard des projets programmés, la priorité d'intervention a permis de faire émerger des projets majoritairement ciblés sur le thème du « développement économique » (73% des montants programmés).

Le coût total des projets ainsi que les montants UE médians sont proches de ceux observés pour la Pi 2C (respectivement 276 K€ et 91 K€).

A titre illustratif, on retrouve :

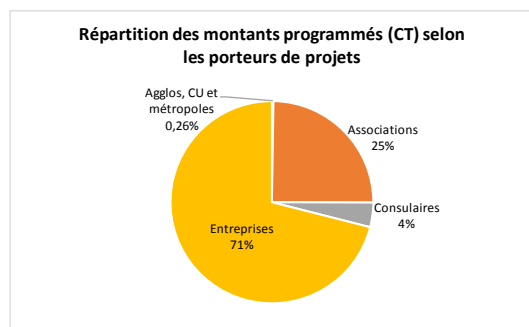
- le soutien en faveur de la création/reprise d'entreprise (32% des montants programmés) : il s'agit d'opérations susceptibles de créer les conditions favorables à la création d'entreprises comme des actions en faveur de l'immobilier d'entreprise : l'aménagement/réhabilitation d'espaces permettant d'accueillir les entreprises ;
- les actions ciblées sur la digitalisation de l'économie (22% des montants programmés) : actions visant à accompagner les entreprises autour des enjeux de la digitalisation (sensibilisation, mise en place d'outils numérique etc...).



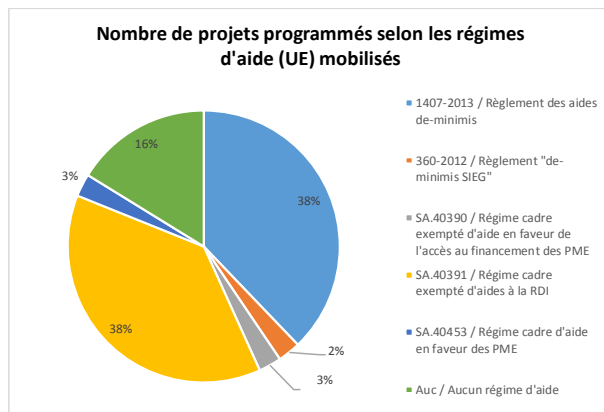
Source : bases Synergie au 31/12/2018

## Des porteurs de projets essentiellement privés

La grande majorité des bénéficiaires sont des entreprises (71% des montants programmés) et des structures associatives (25%). Dans le cadre de l’instruction des dossiers, les services se sont largement appuyés sur le règlement des aides *de minimis* ainsi que sur le régime cadre exempté d’aide à la RDI (respectivement 38% des dossiers).

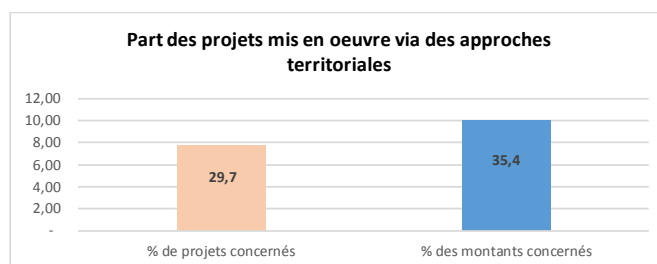


Source : bases Synergie au 31/12/2018



## Près d'1 projet sur 3 mené à travers des approches territoriales :

Les approches territoriales ont largement été privilégiées dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de cette priorité d'intervention : parmi les dossiers analysés au sein des bases Synergie, environ 30% ont été conduits via cette modalité d'intervention (représentant 35% des montants programmés).



Source : bases Synergie au 31/12/2018

## Des délais d'instruction inférieurs à 4 mois

Les délais d'instruction des dossiers émergeant sur la Pi 2b s'avèrent plus rapides que ceux des 2 autres Pi de l'OT2 : il s'écoule en moyenne 3,5 mois entre le moment où le bénéficiaire dépose son dossier et l'organisation du 1<sup>er</sup> comité décisionnel (contre 4,6 mois pour la Pi 2a et 6,3 mois pour la Pi 2c).



### 2.2.3 Les dynamiques et facteurs de blocage observés

La PI 2b n'a pas été mise en œuvre par toutes les Régions, de nombreuses AG estimant que les projets à caractère économique étaient susceptibles d'être financés par le FEDER à travers d'autres OT principalement concernés (OT 1 – Recherche et OT 3 compétitivité notamment). Elle ne concerne en effet que 3,3 % des maquettes UE de l'OT2 et n'a mobilisé que 7 PO métropolitains. Les dynamiques d'avancement sont relativement inégales selon les programmes : certains PO affichent un taux de programmation élevé alors que d'autres se sont peu appuyés sur cette PI.

Pour cette raison, nous ne mettrons en évidence ici que les éléments réellement différenciants, spécifiques à la PI 2b.

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE
FACTEURS CONTEXTUELS		<p><b>Une programmation lente à se mettre en place, mais des porteurs de projets qui maîtrisent davantage les mécanismes du FEDER</b></p> <p>L'observation faite sur la PI 2c concernant la montée en puissance de la programmation est également observable sur le PI 2b.</p> <p>Elle s'est aussi accélérée à partir de mi-2017. Les mêmes facteurs sont repérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le temps nécessaire à l'information, à la sensibilisation et à la mobilisation des porteurs de projets ;</li> <li>• Le temps nécessaire à l'élaboration, au déroulement et aux résultats des premiers Appels à Projets (exemple de la Région Grand Est) ;</li> <li>• Le temps nécessaire au montage des projets en raison de la complexité croissante de l'instruction des dossiers FEDER sur le plan juridique et financier.</li> </ul> <p>En revanche, contrairement à la PI 2c, la maturité des porteurs de projets est plus élevée : les entreprises, les clusters, les pôles d'excellence maîtrisent bien leurs objectifs et la trajectoire des projets. Ils disposent aussi d'une ingénierie plus forte ou ont les moyens de l'acquérir en utilisant des prestataires spécialisés, ce qui est, en revanche, moins le cas pour les start-ups et les TPE qui connaissent mal le cadre du FEDER. Par ailleurs, certains bénéficiaires (ex : clusters, pôles d'excellence, métropoles) disposent des compétences techniques internes sur les financements européens.</p> <p>Dans certaines régions, des mesures ont été prises pour accélérer la programmation comme en Normandie avec le financement de médiateurs numériques dans les EPCI pour accompagner la transition numérique des TPE et PME), même si dans les faits ces mesures n'ont pas eu l'effet escompté (faible maturité des territoires).</p> <p>En Nouvelle-Aquitaine, la PI 2c a rencontré un réel succès grâce à un travail de coordination sur les aides de la Région autour de la transformation numérique, intégrant le chèque Transformation Numérique. En 2019, une centaine d'entreprises ont pu bénéficier du soutien régional sur leur transformation numérique grâce à des subventions allant jusqu'à 50 % pour des projets pouvant atteindre 150 K€. 900</p>
	A1 – Maturité des projets	

		nouvelles entreprises devraient pouvoir bénéficier de cet accompagnement dans les prochains mois.
	A2 – Contreparties nationales	Pas de difficultés particulières sur ce point. A titre informatif, la répartition des cofinancements (en coût total) est la suivante : Région (7%), Etat (2%), Département (1%), Autres publics (8%), Privé (4%) – et donc 46% d'un autofinancement du bénéficiaire
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Stratégie des programmes	<p><b>La difficulté du « trans-thématique »</b></p> <p>La mise en œuvre de cette priorité est confrontée à un problème structurel de cohérence interne, présent depuis l'élaboration des programmes (peu d'AG ont souhaité s'appuyer sur cette PI : 7 programmes métropolitains).</p> <p>Plus que sur les deux autres PI, la PI 2b est davantage concernée par les découpages de projets entre les différentes thématiques et axes des programmes et son positionnement génère des effets de concurrences avec d'autres priorités.</p> <p>Un projet peut par exemple porter sur la digitalisation du commerce et comporter une partie R&amp;D qui relève davantage de l'axe Recherche. Les projets portés dans le cadre de l'OT 3 sur la compétitivité des entreprises peuvent également intégrer des actions ciblant prioritairement le numérique.</p> <p>Le projet doit être alors découpé et répondre aux exigences des axes concernés, ce qui complexifie et alourdit le montage du projet. Le « trans-thématiques » s'avère particulièrement difficile à mettre en œuvre pour des projets qui peuvent être traités au travers de plusieurs axes distincts.</p> <p>On note également des difficultés éparées d'articulation entre le PO et la SRI/SI matérialisées par des problèmes d'articulation entre la thématique numérique et les autres OT. La synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises (travaux coordonnés par le CGET en mars 2015<sup>3</sup>,) souligne que le thème du numérique est identifié comme domaine de spécialisation intelligente dans 16 SRI sur 22 et sur des domaines relativement variés.</p>
	B2 – Stratégie UE-nationale	Pas de difficultés particulières sur ce point
	B3 – Stratégies locales sur le	<p><b>Des projets qui incarnent fortement les stratégies locales sur le numérique</b></p> <p>Lorsque des stratégies locales sur le numérique existent, elles comportent en général un axe sur le développement économique numérique qui</p>

<sup>3</sup> <https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/synthese-des-strategies-regionales-de-l-innovation-en-vue-de-la-specialisation-intelligente-des-regions-francaises>

	numérique	<p>se traduit souvent par des projets emblématiques (ex : projet de bâtiment totem, de lieu d'innovation, de tiers-lieu) qui fédèrent de nombreux acteurs.</p> <p>Comme pour les usages à caractère public, la stratégie locale sur le numérique est un puissant révélateur de tels projets qui contribuent par leur importance et leur caractère fédérateur à lui donner un aspect remarquable.</p>
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation	<p><b>Une animation, gage de qualité des projets</b></p> <p>Tout comme sur la PI 2c, l'animation régionale est un facteur clef de qualité des projets.</p> <p>Les Régions utilisent de plus en plus les Appels à Projet et les Appels à Manifestation d'Intérêt pour stimuler l'émergence des projets, y compris dans le domaine de l'économie numérique.</p> <p>L'animation régionale permet de fédérer les acteurs et d'accompagner l'émergence et le développement des projets.</p> <p>A titre illustratif, la Région Alsace a conduit un travail de mise en réseau et d'animation, en relation avec les CCI, les opérateurs économiques locaux et Syntec Numérique, pour stimuler les acteurs et faire émerger des projets (information, sensibilisation, événements,...). Ce type de pratique a nécessité des temps d'échanges et de préparation en amont qui ont pu retarder la mise en œuvre des premières actions. Néanmoins, ces initiatives ont permis d'insuffler une dynamique autour de cette mesure et par conséquent de programmer les crédits initialement prévus.</p>
	C2 – Articulation des cofinancements	<p><b>Des cofinancements difficiles à articuler</b></p> <p>Comme évoqué plus haut, le recours possible à plusieurs régimes d'aide, en particulier le régime <i>de minimis</i> rend particulièrement difficile l'articulation des cofinancements. Le seuil maximum de 200 K€ de financement public sur 3 ans impose de rechercher un volume de cofinancement important que les plus petites entreprises ne peuvent pas atteindre.</p> <p>En raison de la complexité de montages auxquels elles ne sont pas habituées et de ce seuil, de nombreuses entreprises abandonnent la possibilité de recours au FEDER.</p> <p>Dans les territoires, certaines Régions comme Centre Val de Loire ont eu recours au régime d'intérêt local pour des projets de tiers-lieux.</p>
	C3 – Sécurisation et simplification juridique	<p><b>Un accompagnement fort des AG pour sécuriser les projets</b></p> <p>Comme pour la PI 2c, les services instructeurs FEDER des AG déploient un accompagnement fin des porteurs de projets. Cet accompagnement porte prioritairement sur l'identification du meilleur régime d'aide et sur l'éligibilité des dépenses. Il se poursuit par la suite lors de la remontée des factures et de la procédure de paiement pour vérifier la conformité des dépenses réalisées en fonction du régime d'aide.</p>

		<p><b>Des régimes d'aide contraignants</b></p> <p>En l'absence de régime d'aide spécifique au numérique, les services se sont largement appuyés sur le règlement des aides <i>de minimis</i> ainsi que le régime cadre exempté d'aide à la RDI (respectivement 38% des dossiers).</p> <p>Plusieurs problématiques se posent concernant la mobilisation du régime <i>de minimis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En amont, la qualification du régime à appliquer et en aval son interprétation. Les avis divergent parfois sur l'application du régime d'aide d'Etat et la qualification de SIEG ;</li> <li>• La recherche des contreparties financières permettant la compatibilité avec le régime de minimis (cumul des aides publiques ne pouvant pas aller au-delà de 200 K€) ;</li> <li>• Il y a parfois des incertitudes concernant le seuil des 200 K€ d'aides publiques. Les montants cumulés d'aides publiques sont parfois méconnus par les entreprises et le risque de requalification de l'aide peut exister.</li> </ul> <p>De nombreuses Régions évoquent la recherche d'autres alternatives en matière de cofinancement pour éviter la complexité du régime d'aide d'Etat. Cette crainte ne porte pas que sur la phase d'instruction, mais elle concerne aussi l'éligibilité des dépenses au moment des remontées de dépenses et le contrôle.</p> <p>Comme dans les autres PI, on note également que les contrôles par la CICC ont des impacts significatifs pour les acteurs économiques (non prise en compte de factures, demande de remboursement,...) et concernent de manière indifférenciée les porteurs de projets qu'ils soient de grandes entreprises ou des TPE. Les Régions estiment que le formalisme du contrôle devrait être adapté à la taille des projets.</p>
	C4 – Difficultés organisationnelles	Pas de difficultés organisationnelles majeures à souligner.
	C5 – Niveau de connaissance et de maîtrise des technologies numériques	<p><b>Un niveau de maîtrise technologique satisfaisant</b></p> <p>Les porteurs de projets majoritairement des entreprises ou leurs représentants (en premier lieu des entreprises numériques, les clusters, les pôles d'excellence) disposent d'un niveau de maturité technologique élevé.</p> <p>Cependant, la plupart des projets financés ne portent pas sur des technologies à fort potentiel (usine du futur, robotique, IoT, intelligence artificielle,...). Ce constat tient au fait que ces technologies ne sont pas encore suffisamment appréhendées et intégrées aux chaînes de valeur des entreprises. La plupart des projets sur ces technologies sont portés par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et s'avèrent davantage soutenus à travers l'OT 1 « Recherche ».</p>
	C6 – Ingénierie de	<b>Une ingénierie inégale selon les porteurs de projet</b>

	projet	<p>Le constat est quasi-identique à celui de la PI 2c : si les clusters, pôles d'excellence, pôles de compétitivité sont bien outillés pour monter des projets complexes et ont même pour certains l'habitude des projets européens, le constat est différent pour les start-ups, les TPE, les PME qui connaissent mal les arcanes du montage de tels dossiers. Elles ne disposent ni du temps suffisant, ni des compétences internes, et passent in fine beaucoup de temps à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- élaborer leurs projets en termes de montage économique et juridique,</li><li>- mettre en place des processus administratifs et financiers adaptés aux contraintes du FEDER,</li><li>- établir des factures conformes et justifier leurs dépenses, au regard d'un montant plafonné dont l'effet levier peut s'avérer limité.</li></ul>
--	--------	---

## Zoom sur des bonnes pratiques

### #1 – Une mise en œuvre gérée localement et une forte animation autour des acteurs économiques (Alsace)

La mise en place d'une organisation efficace est une des conditions de la réussite de la programmation.

Au 31/12/18, le taux de programmation UE du PO Alsace concernant la PI 2b est le plus élevé (taux de programmation UE de 97%), malgré un démarrage lent en raison du temps nécessaire à l'information et à la sensibilisation des porteurs de projets : 28 opérations ont été programmées (commerce digital, tiers-lieux,...).

Deux facteurs expliquent cette dynamique :

- Une bonne coopération avec les métropoles pour ce qui concerne les ITI (Strasbourg et Mulhouse). L'Eurométropole de Strasbourg instruit directement les dossiers, car elle dispose d'une équipe dédiée, Mulhouse transmet les dossiers à la Région Grand Est qui les instruit. Il n'existe pas de commission ad hoc, ce qui réduit les temps de programmation ;
- Une animation forte, la mise en place d'un AMI en direction des entreprises et un travail partenarial sur l'information et la sensibilisation des porteurs de projets, réalisé avec les CCI, les opérateurs économiques locaux, le SYNTEC (syndicat professionnel des entreprises de services du numérique),...

## 3 Les fiches « bonnes pratiques »

---

Les travaux prévoyaient également de donner à voir quelques « bonnes pratiques » ayant pu être menées par les Autorités Gestion en faveur du numérique. Ainsi, 4 sujets avaient été identifiés lors du dernier Comité de Pilotage :

- la définition de stratégies locales, infrarégionales comme levier pour l'émergence et la qualité des projets et de leur programmation,
- un accompagnement de projets renforcé et l'organisation d'une animation du réseau des acteurs (AAP, seuils, critères de sélection,...),
- la mutualisation/regroupement des projets autour d'un dossier FEDER unique (ex : Somme Numérique autour des ENT en Hauts de France),
- les logiques organisationnelles, notamment afin de comprendre si ces dernières peuvent avoir un impact sur la qualité et la dynamique de programmation (gestion décentralisée VS gestion centralisée),

Chacune des initiatives ont été regroupées au sein de fiches « bonnes pratiques » structurées en 3 temps :

- constats clés,
- présentation de l'initiative/bonnes pratiques,
- principaux effets observés.

Les sources d'information mobilisées ici proviennent des échanges menés avec les AG ainsi que de recherches documentaires complémentaires.



## La définition de stratégies locales, infrarégionales comme leviers pour l'émergence et la qualité des projets

### CONSTATS CLES

Les analyses de la présente étude (état des lieux) soulignent clairement la plus-value de l'animation pour expliquer le niveau d'avancement des mesures. En outre, la mise en œuvre de stratégies territoriales sur les usages du numérique constitue un vecteur d'accélération du développement et de la qualité des projets.

En amont de l'accord de partenariat 2014-2020, chaque SGAR avait piloté un exercice de stratégie basé sur une analyse AFOM des territoires. Les Régions ont ensuite décliné les enjeux du numérique au sein de Schémas de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) et considèrent aujourd'hui que ces outils contribuent à favoriser l'émergence des projets sur les territoires. Initialement orientées vers les infrastructures de communication électronique et élargies ensuite aux usages, les SCoRAN ont, en effet, permis à l'échelle régionale de réunir les acteurs, de susciter des échanges entre eux, de rendre lisibles les actions, les projets et les intentions de projets, de faire émerger des idées, de favoriser des coopérations. Elles ont, par conséquent, eu un effet de stimulation de l'écosystème numérique régional et d'aide à la structuration de la politique publique régionale sur le numérique et au-delà des politiques publiques intégrant le numérique (santé, culture, transports, éducation,...). Certains territoires (notamment en Hauts de France) se sont appuyés sur les actions proposées dans les SDAASP (Schémas Départementaux pour l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics) pour alimenter les réflexions sur les stratégies locales. On retrouve en effet au sein de ces schémas des actions pertinentes sur les usages du numérique même si aucun financement n'est envisagé pour mettre en œuvre les plans d'actions proposés.

A l'échelle plus locale, les initiatives se font en revanche plus rares alors qu'il s'agit pourtant d'un facteur déterminant pour le développement des usages numériques sur les territoires. En effet, le soutien des Régions à l'élaboration de stratégies numériques territoriales par les Régions a permis de stimuler les territoires en les incitant à définir leurs priorités, d'identifier des porteurs de projets, puis de les encourager à déposer des demandes de financement FEDER. La stratégie numérique territoriale peut ainsi jouer un rôle d'accélérateur dans la programmation FEDER.

La Région Hauts de France s'est particulièrement investie dans le développement des stratégies numériques locales.

### PRESENTATION DE L'INITIATIVE/BONNE PRATIQUE

**Des « feuilles de route » numériques pour les territoires intercommunaux** (exemple en Hauts-de-France) :

Constatant une difficulté à faire émerger des projets numériques de qualité sur les territoires, la Région Hauts-de-France a décidé de les accompagner dans l'élaboration de stratégies numériques territoriales.

Ces documents stratégiques, qui conditionnent l'accès au financement FEDER pour les porteurs de projet du territoire pour le territoire et les porteurs de projets, doivent permettre de mettre le numérique au service de l'ensemble de projet de territoire tout en animant et structurant l'écosystème numérique local.

Ils comprennent un diagnostic territorial partagé et des axes de progrès sur 3 ans. Ces stratégies doivent aboutir à identifier les projets clefs qui traduiront opérationnellement la stratégie.



### PRINCIPAUX EFFETS OBSERVES

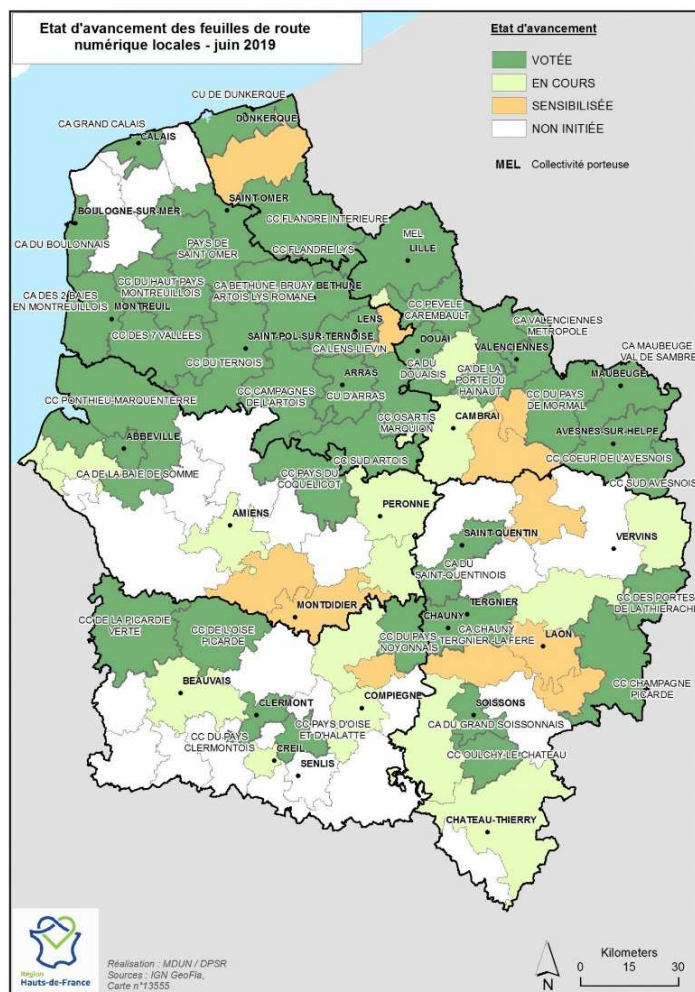
Ce dispositif, qui a permis à plus de 60 % des territoires de se doter d'une stratégie numérique territoriale, présente plusieurs intérêts :

- Susciter le développement d'une vision transversale partagée sur les territoires ;
- Identifier des projets et des porteurs de projets ;
- Développer les échanges entre les acteurs du territoire ;
- Faire monter en compétences des acteurs sur le numérique ;
- Améliorer la qualité des projets ;
- Etablir une cohérence territoriale sur le numérique et une cohérence entre les politiques publiques grâce au numérique ;
- Faciliter la programmation du FEDER en disposant d'une vision de ce qui est potentiellement finançable en fonction de la maturité des territoires.

L'initiative a été assortie d'une mise en réseau des responsables des EPCI en charge du numérique des acteurs à l'échelle régionale sous la forme d'un « Club des Numériciens » qui se réunit régulièrement (5 fois par an). Assurée par la Mission Transition Numérique de la Région Hauts-de-France, Cette animation favorise les échanges, le repérage des « bonnes pratiques », la montée en compétences des acteurs et la recherche de solutions en cas de difficultés. Elle permet également de disposer d'un panorama de l'avancement du numérique dans les territoires et mieux appréhender les enjeux/besoins. Elle contribue de fait à mieux définir la politique régionale. Enfin, elle rend les territoires acteurs en les faisant participer au développement régional sur le numérique. Lancée en 2015, les feuilles de route numériques locales décrivant les stratégies territoriales tendent aujourd'hui à se généraliser. Ainsi, en avril 2019 :

- 38 feuilles de route sont votées, couvrant 39 territoires,
- 17 sont en cours de rédaction
- 11 intercommunalités sont sensibilisées à la démarche.

**Avancement des feuilles de routes numériques locales – Juin 2019** (source – Région Hauts-de-France)



Les stratégies numériques locales apparaissent ainsi comme de véritables accélérateurs de l'appropriation du numérique dans les territoires. Elles dépendent néanmoins d'une prise de conscience de l'intérêt du numérique comme facteur de transformation des territoires, laquelle ne s'effectue pas partout de la même façon et dépend du contexte local, en premier lieu politique.



## L'accompagnement de projets renforcé et l'organisation d'une animation du réseau des acteurs

### CONSTATS CLES

Le niveau d'investissement sur l'animation apparaît comme un **paramètre majeur pour expliquer le niveau d'avancement des mesures dédiées aux usages du numérique** : une animation forte et un suivi en termes d'ingénierie des projets au-delà même du montage juridique et financier des dossiers FEDER, est incontestablement un gage de qualité et de pérennité des projets.

En pratique, les AG ont consacré un temps inégal à l'animation régionale en faveur des usages du numérique. Si la mobilisation de l'Appel à Projets (AAP) se généralise progressivement, elle ne garantit pas systématiquement des retours importants et des projets de qualité. Sur ce point, on note que de nombreux AAP ont souvent été lancés tardivement et n'ont pas toujours fait l'objet d'un accompagnement spécifique (diffusion élargie, accompagnement des candidats aux réponses, appui en ingénierie de projet, etc...).

Outre les actions visant à favoriser l'émergence de nouveaux projets, les travaux soulignent également que les opportunités de financement FEDER n'ont pas toujours été saisies. Les logiques organisationnelles qui prévalent actuellement au sein des Régions ne facilite pas toujours l'émergence de projets pouvant faire l'objet d'un cofinancement FEDER.

### PRESENTATION DES BONNES PRATIQUES ET DE LEURS EFFETS

Les échanges avec les Autorités de Gestion ont permis de mettre en avant différentes actions pouvant être considérées comme des bonnes pratiques :

- **Systématiser les outils permettant de créer une dynamique autour des projets en matière d'usages du numérique** : AAP, AMI, actions de mutualisation,...

Au cours de la présente programmation, de nombreuses AG ont recouru aux Appels à Projets (AAP). L'objectif poursuivi était d'accélérer le sourcing de projets, de susciter des projets, d'identifier de nouveaux porteurs de projets, de disposer d'une vision des dynamiques territoriales sur le numérique.

Les Régions ayant lancé tôt leurs AAP sont aussi celles qui enregistrent les dynamiques les plus importantes sur le volet usages : AAP sur les tiers lieux en AURA ou en Corse ciblé sur les plates-formes de services, les ateliers de médiation numérique et les écoles numériques.

La Région PACA a récemment lancé un AAP intitulé « Bâtir la Smart Région : accompagner l'essor des territoires intelligents ». Pour être éligibles, les projets doivent obligatoirement offrir un nouveau service numérique direct et avancé aux citoyens ou aux territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le résultat attendu est l'augmentation de la part du territoire régional bénéficiant de nouveaux services numériques correspondant à un usage avancé.

En dehors des appels à projets, certaines AG commencent à développer la mutualisation à partir d'un objectif et d'un cadre régional préalablement tracé en réunissant des porteurs de projets qui, sur le territoire régional, ont des objectifs, des stratégies et des contenus de projets proches ou identiques. La dynamique de mutualisation présente de nombreux avantages :

- Une cohérence de développement régional autour de projets fédérateurs ;

- Des synergies plus importantes entre acteurs ;
- Un impact plus significatif à l'échelle régionale en réduisant les disparités territoriales ;
- Une mutualisation des équipements et des pratiques et un retour d'expérience plus important ;
- Une interopérabilité entre les systèmes, entre les solutions pour apporter un service unique à l'ensemble de la population régionale ;
- Une économie financière forte à l'échelle régionale.

Le fait de lancer des AAP ne garantit pas des retombées en termes de projets. Il convient en effet de déployer des moyens permettant de suivre et d'animer la démarche pour accompagner les acteurs, les stimuler, les sécuriser et aboutir à la réalisation de projets opérationnels :

- Informer les porteurs de projets potentiels du lancement de l'AAP ;
- Informer et sensibiliser les partenaires et acteurs relais des territoires ;
- Mobiliser les territoires ;
- Accompagner les porteurs de projets potentiels par une ingénierie technique, juridique et financière.

La mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) en amont des AAP présente également plusieurs avantages et en particulier sur les usages dont les besoins et caractéristiques des projets potentiels sont encore insuffisamment connus. Le lancement d'un AMI permet de mieux sérier les attentes des acteurs et les types d'initiatives, de repérer des compétences, de favoriser des regroupements pour favoriser l'émergence et la structuration de projets et d'insuffler une dynamique autour des acteurs du numérique.

- **Mieux identifier et départager les projets potentiels au sein des AG selon les différents axes du PO**

Les travaux d'évaluation menés dans le cadre du présent état des lieux ont permis de mettre en avant que certains projets existants, auraient pu faire l'objet d'un financement FEDER à travers la PI 2c, alors qu'ils ont été programmés sur d'autres mesures FEDER du PO (même si dans certains cas, il s'agissait d'un choix délibéré de l'AG). C'est par exemple le cas concernant des projets de « billettique transport » financés dans certains PO sur la PI 4e « Stratégies de développement bas carbone et mobilité urbaine multimodale » alors que l'avancement de cette priorité est parfois très important. Les logiques organisationnelles et habitudes de travail des différents Directions/Services des AG, souvent caractérisées par un fonctionnement « en silos », n'ont pas facilité la prise en compte de cette transversalité.

Il existe ainsi un enjeu à sortir de cette logique de « silo » (ex : initier davantage des réunions interservices dédiées au numérique) pour faciliter l'émergence des projets. En outre, certaines Régions incitent fortement les services/direction à mobiliser systématiquement du FEDER sur les projets dont ils sont pilotes (consignes provenant de la Présidence et de la Direction Générale des Services) et lorsque les critères d'éligibilité le permettent (exemple Région Grand-Est).

## La mutualisation autour d'un dossier FEDER unique ou d'axes stratégiques : exemples en Hauts-de-France et Pays de la Loire

### CONSTATS CLES

L'un des principaux constats de l'analyse conduite dans le cadre du présent état des lieux est celui d'une dispersion des fonds FEDER entre une multiplicité de projets dans de nombreuses régions. Les projets proposés par les porteurs de projets sont reçus, analysés et financés par l'autorité de gestion « au fil de l'eau » sans mise en réseau, ni tentative d'établir une cohérence entre les projets. S'il présente l'avantage de laisser libre cours à l'initiative des porteurs de projets, cet éparpillement engendre plusieurs effets :

- Le risque d'une concurrence ou d'une redondance entre les projets, plus important au fur et à mesure de la programmation ;
- Une dilution des efforts du FEDER et un impact limité sur les territoires ;
- Un possible déséquilibre en termes de couverture territoriale régionale ;
- La difficulté à faire émerger une cohérence entre les actions et, plus largement, un problème de cohérence de la politique régionale.

Pour éviter ces inconvénients, certaines autorités de gestion ont choisi de conduire une action volontariste de regroupement des porteurs de projets autour d'axes ou de programmes stratégiques pour le territoire régional dans le cadre de la politique sur le numérique. Afin d'optimiser leurs efforts et d'accélérer le déploiement de leurs services numériques, certains organismes infrarégionaux ont également contribué à la cohérence stratégique régionale en imposant une méthode et un cadre aux porteurs de projets, avec l'appui de la Région.

Les exemples des Région Pays de la Loire pour le premier cas et Hauts-de-France pour les seconds illustrent ce souci d'un usage optimisé des fonds et d'un impact maximal des projets retenus sur les territoires.

### PRESENTATION DE L'INITIATIVE/BONNE PRATIQUE

- **Pays de la Loire : Concentration des fonds FEDER dans le domaine des usages sur des domaines précis**

En **région Pays de la Loire**, la réalisation du SCoRAN a permis de définir des priorités stratégiques pour le territoire régional en incitant les acteurs à échanger et à révéler leurs besoins. Ces priorités stratégiques se sont traduites par une concentration des fonds FEDER dans le domaine des usages numériques d'une part sur les projets d'open data (données géographiques, mutualisation des données,...) en considérant l'ouverture des données comme un levier stratégique pour le territoire régional, d'autre part sur les outils numériques en faveur de l'éducation et de la formation, en premier lieu E-Lyco, l'Espace Numérique de Travail régional déployé dans les lycées et les collèges des Pays de la Loire. 4,55 M€ de fonds FEDER ont été consacrés à ces priorités. La Région Pays de la Loire a, par conséquent, choisi de massifier l'intervention du FEDER sur ces sujets pour enregistrer des effets significatifs pour les territoires et à l'échelle régionale.

Dans ce cas, c'est la Région qui a pris l'initiative de créer un cadre stratégique à partir des besoins identifiés des acteurs du territoire, pour focaliser ses efforts sur des priorités en cohérence avec la politique régionale<sup>4</sup>.

- **Région Hauts-de-France : réunir des porteurs de projets et mutualiser autour d'un projet FEDER**

<sup>4</sup> Entretien avec Mme Laetitia Sahraoui-Pennuen, Chargée de programme FEDER, Région Pays de la Loire, 14 juin 2019.

### unique

Une autre « bonne pratique » d'une intervention régionale volontariste est celle de la **Région Hauts-de-France** dans le domaine de la **e-santé**. Initialement, le Centre Hospitalier de Calais avait proposé à la Région pour financement par le FEDER un projet de plate-forme permettant le suivi des patients : soins de suite, suivi médical, prévention, prise de rendez-vous,... La Région a identifié que d'autres centres hospitaliers souhaitaient mettre en place une plate-forme offrant les mêmes services. Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, elle a décidé de réunir l'ensemble des 14 groupements hospitaliers des Hauts-de-France autour d'un projet de plate-forme régionale (PREDICE) permettant de couvrir l'intégralité du territoire et d'offrir un même bouquet de services aux 6 M d'habitants de la région. Deux ans ont été nécessaires pour bâtir ce projet en mettant 73 partenaires autour de la table. L'impulsion régionale a été déterminante avec le soutien de l'Etat pour construire un tel projet collectif en confiance avec l'ensemble des partenaires qui se sont montrés volontaires. Mais la Région Hauts-de-France a constaté de nombreuses difficultés dans la construction opérationnelle du montage (prise en compte des besoins, synchronisation et coordination des partenaires,...) et son financement par le FEDER (évaluation financière, ingénierie financière,...), car la mécanique des fonds FEDER était à l'heure actuelle davantage adaptée au financement d'une collection de projets séparés qu'à celui de projets collectifs structurants de grande échelle.

Un troisième exemple intéressant de mutualisation est celui de **Somme Numérique**. Somme Numérique est un syndicat mixte réunissant des collectivités territoriales du territoire de la Somme qui lui ont donné compétence pour agir dans le domaine des infrastructures et des services numériques. Somme Numérique loue ainsi son réseau de fibre optique aux opérateurs de télécommunication, a mis en place un groupement de commandes en matière de services de télécommunications, accompagne les collectivités membres dans leurs usages des outils informatiques et Web et dans leurs projets d'éducation. Somme Numérique crée ainsi un cadre de mutualisation pour l'ensemble des collectivités adhérentes de la Somme. Depuis 2007, Somme Numérique accompagne le déploiement du numérique dans les établissements scolaires de la Somme en collaboration avec le Rectorat d'Amiens. Ces dernières années, cette action s'est traduite par la mise en place d'Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les écoles et les collèges du département. Le syndicat mixte a constitué un groupement de commandes réunissant les établissements scolaires des collectivités adhérentes. En fin d'année 2018, 75% des écoles du département (maternelles et élémentaires) étaient intégrées au dispositif ENT, couvrant 392 écoles, 1519 classes pour 33 000 élèves. En y ajoutant les 21 860 collégiens, la communauté des ENT regroupe fin 2018 186 511 personnes (parents, élèves, enseignants et personnel administratifs). Au sein de ces écoles, 68% sont équipées complètement réputées "complètes". Ainsi, le dispositif ENT de Somme Numérique concerne 71% des élèves du premier degré du département de la Somme, ce qui place le département parmi les tout premiers en France pour la diffusion de ce type de service. Depuis la mise en place de ce service en septembre 2007 à titre d'expérimentation, puis sa généralisation progressive à partir de 2009, le fonctionnement du déploiement des ENT dans les collèges et les écoles primaires a coûté près de 3,9 M€. Le financement de ce service est assuré par les subventions FEDER, à hauteur de 40% initialement, 50% en 2010-2011, 30% de 2012 à juin 2018 et 40% depuis juillet 2018 et des contributions des communes adhérentes au service. L'investissement FEDER représente au total 870 000€<sup>5</sup>.

### PRINCIPAUX EFFETS OBSERVES

Les actions de mutualisation sur le numérique développées ont quatre effets principaux :

- Elles contribuent à **renforcer la cohésion territoriale** et à **massifier l'action publique** : l'action de

<sup>5</sup> Source : Somme Numérique, Rapport d'activités 2018, <https://www.sommenumerique.fr/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=3665&token=4b7d85e6d5446ef81f02fa1a3b7bee8a5e9848cc>

Somme Numérique permet un déploiement optimal des ENT sur tout le territoire départemental ; grâce au projet PREDICE, tous les habitants des Hauts-de-France disposeront bientôt des services proposés ; la politique de la Région Pays de la Loire facilite le déploiement de services de données géographiques, rendant ces services accessibles par de petites intercommunalités. L'effet de levier du FEDER est significatif en faveur de la cohésion territoriale, son impact massifié par le nombre d'acteurs concernés à l'échelle régionale ;

- La mutualisation donne une **cohérence plus importante à la politique régionale**, non seulement sur le numérique, mais sur les domaines concernés sur lesquels le numérique agit, en l'occurrence en ce qui concerne les « bonnes pratiques » exposées, l'éducation et la santé, en fédérant les acteurs et leurs projets autour d'objectifs communs fixés dans le cadre des SCoRAN et/ou des politiques régionales. Les projets infrarégionaux peuvent aussi être sources d'un renforcement de la cohérence régionale : par exemple, c'est sur la base de l'expérience de Somme Numérique que la Région Hauts-de-France a décidé de mettre en place un groupement de commandes pour **l'ENT régional** auquel Somme Numérique a adhéré en novembre 2018 ;
- La mutualisation permet d'**éviter la multiplication de projets isolés** dont les porteurs ne feraient pas nécessairement les mêmes choix organisationnels et techniques (enjeu de l'interopérabilité), et de **coordonner l'ensemble des initiatives locales**. Certes cette coordination demande des efforts importants : mobilisation de ressources humaines (ex : un chef de projet et une assistante de gestion pour Somme Numérique), temps de négociation avec l'ensemble des acteurs impliqués,..., mais elle contribue à insuffler de nouvelles méthodes d'action profitables à l'ensemble des territoires ;
- La mutualisation permet de **réduire de manière significative les coûts d'investissement et de fonctionnement**. Ainsi, la Région Hauts-de-France a-t-elle estimé que si elle avait dû négocier avec chacun des 14 groupements hospitaliers des Hauts-de-France, le coût global de la plateforme aurait été de 120 M€ et non de 21 M€ grâce à la mise en œuvre d'un projet partagé (dont 12 M€ de FEDER)<sup>6</sup>. En raison de l'action de Somme Numérique, le coût de l'ENT par élève du primaire dans la Somme est de 8,30 €<sup>7</sup> pour les communes adhérentes, ce coût étant de 12,45 € par élève pour les communes non membres<sup>8</sup>.

Il convient cependant de souligner que la mutualisation :

- **Exige un temps plus important de maturation**, de montée en puissance, de coordination, de construction de projet que dans la mise en œuvre de projets plus modestes et isolés. En raison de ce temps long, elle se confronte à la problématique de la synchronisation avec un développement technologique accéléré dû au renouvellement rapide des cycles technologiques. Le temps consacré à la coordination doit, quant à lui, être remis en perspective par rapport à celui également nécessaire pour assurer la coordination d'une multitude de petits projets.
- **Pose la question de l'adaptation de la formalisation de projets financés par le FEDER** à cette nouvelle approche tant en termes de temps (la mise en œuvre d'un programme de mutualisation peut s'étendre au-delà d'une programmation FEDER), que de mécanique de projet et financière (construction financière du projet difficile, homogénéisation des méthodes à l'ensemble des acteurs du projet, collecte des factures au regard du nombre souvent important de partenaires),



<sup>6</sup> Entretien avec M. Olivier Charrier, Référent FEDER sur le numérique, Région Hauts-de-France, 23 mai 2019.

<sup>7</sup> Pour l'année scolaire 2017-18, hors coûts FEDER. Somme Numérique, *Ibidem*.

<sup>8</sup> Somme Numérique, *Ibidem*.

## Les logiques organisationnelles et leurs éventuelles incidences sur la programmation

### CONSTATS CLES

La dynamique de programmation et la qualité des projets remontés semblent fortement liées aux efforts déployés en termes d'animation ainsi qu'à l'existence de stratégies numériques locales.

Les travaux montrent également que les logiques organisationnelles retenues par les AG (gestion centralisée ou décentralisée des fonds européens) peuvent aussi avoir des incidences sur la dynamique d'avancement des projets FEDER en faveur des usages du numérique.

### PRESENTATION DE L'INITIATIVE/BONNE PRATIQUE

#### Une gestion décentralisée semble favoriser la dynamique de projets en faveur des usages du numérique

Les éléments ci-dessous ne constituent pas une « bonne pratique » à proprement parler dans la mesure où il existe des avantages et inconvénients propres à chaque logique organisationnelle privilégiée par les Autorités de Gestion. Ils peuvent varier selon les principales étapes de mise en œuvre (information, accompagnement du candidat, instruction technique, sécurisation juridique, contrôle de service fait).

#### Articulation entre les Directions Europe et Directions Opérationnelles selon les modalités de gestion retenues par les Autorités de Gestion

Etapes de mise en œuvre	Gestion Centralisée (tâche en principe réalisée par...)	Gestion Décentralisée (tâche en principe réalisée par...)
<b>1 - INFORMATION / ANIMATION</b>	Direction Europe	Directions Opérationnelles et Direction Europe
<b>2 - ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS</b>	Direction Europe	Directions Opérationnelles
<b>3 - INSTRUCTION TECHNIQUE</b>	Directions Opérationnelles	Directions Opérationnelles
<b>4 - SECURISATION JURIDIQUE</b>	Direction Europe	Directions Opérationnelles
<b>5 - CSF</b>	Direction Europe	Directions Opérationnelles / Direction Europe

### PRINCIPAUX EFFETS OBSERVES

Les effets de la mise en place d'une gestion décentralisée semblent davantage influencer sur l'animation et l'accompagnement des candidatures. Plusieurs points positifs peuvent être ici soulignés :

- bonne connaissance des territoires et des acteurs facilitant une information/animation adaptée aux besoins ;
- niveau d'expertise technique élevé permettant d'orienter/conseiller davantage les porteurs de projets ;
- bonne articulation du FEDER avec les autres financements existants (régionaux,...) ;

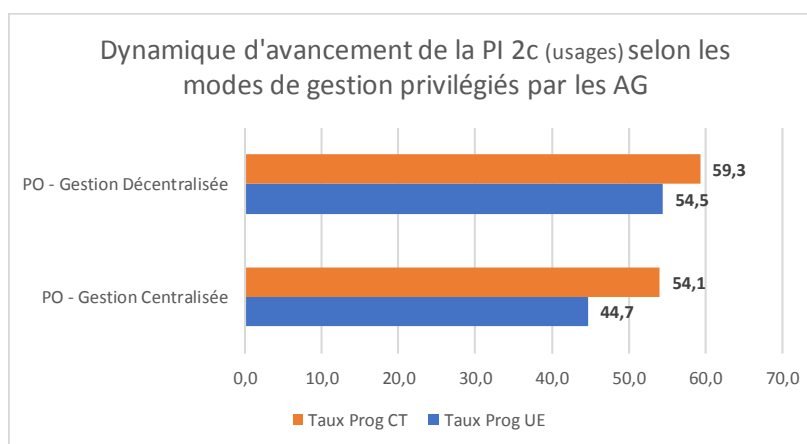
L'analyse des dynamiques de programmation au 31/12/18 vient confirmer ces hypothèses même si ces



dernières doivent être nuancées. Les AG ont privilégié des organisations centralisée dans la majorité des cas (15 PO sur 22 contre 7 en gestion décentralisée) :

- le taux de programmation FEDER des PO concernés par une gestion décentralisée s'élève en moyenne à 54,5% (44,7% pour les PO avec une gestion centralisée) ;
- parmi les 4 Régions affichant les taux de programmation FEDER les plus importants (volet usage) 3 d'entre elles ont privilégié une gestion décentralisée (Corse, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie) ;
- inversement, parmi les 4 PO enregistrant un faible taux de programmation FEDER, 3 ont préféré une gestion centralisée : PO Bourgogne, Franche-Comté, PACA.

Il convient néanmoins de rappeler que d'autres facteurs peuvent influencer sur la dynamique de programmation (animation, existences de stratégies locales etc...).



*Sources : Etat d'avancement des PO - données au 31/12/2018*

Malgré les effets positifs en faveur de l'information et de l'accompagnement des candidats, le mode de gestion décentralisée peut aussi présenter certaines fragilités dans la mise en œuvre des projets numériques :

- une expertise moins approfondie concernant la sécurisation juridique des projets (ex : application de la réglementation des aides d'Etat ou autres expertises liées aux cadres juridiques,...) ;
- la mobilisation et la communication autour du FEDER peuvent parfois s'avérer peu lisibles, le FEDER étant identifié comme une modalité de financement parmi d'autres.

Ainsi, indépendamment des logiques d'organisation retenues (centralisée/décentralisée), il semble essentiel de favoriser les échanges entre les Directions Opérationnelles et Europe et ce, dès l'élaboration des programmes. Ces échanges doivent contribuer à la fois faire émerger des projets de qualité, en cohérence avec les politiques régionales, mais répondant également aussi aux exigences du FEDER

L'élaboration des prochains DSGC (Descriptif de Système et de Gestion et de Contrôle) pourraient davantage tenir compte de cet enjeu.

## 4 Premières réflexions et perspectives envisagées pour la fin de la programmation

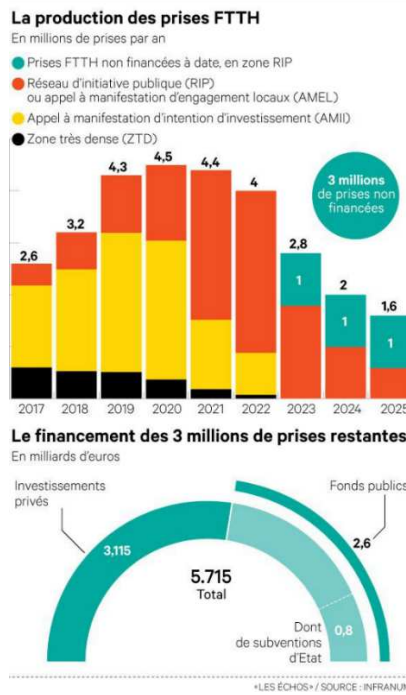
---

Parmi les AG que nous avons sollicitées, peu d'entre elles semblent vouloir solliciter des réabondements du FEDER sur les PI dédiées au numérique, ce d'autant que de nombreuses AG auront consommé l'intégralité du FEDER ou que les sommes restantes seront insuffisantes pour financer des projets de manière substantielle. Hauts-de-France est l'une des exceptions compte tenu d'un afflux de dossiers provenant des territoires en raison des effets de la politique d'accompagnement des stratégies territoriales sur le numérique.

Plusieurs pistes peuvent à ce stade ici être formulées pour optimiser la fin de programmation :

- Faire un état des lieux actualisé des dossiers en attente de programmation et des dossiers susceptibles d'émerger dans les mois à venir. Concrètement, il s'agit d'identifier les projets « en stock » initialement fléchés via d'autres financements et susceptibles d'être financés par la Pi 2c : projets de billettique, smart city, tiers-lieux, projets ... En outre, une action spécifique en lien avec le thème de l'école numérique (communes, Départements, Régions) pourraient être initiée (identification des besoins ? volumes financiers ? calendrier ?) ;
- Renforcer les moyens en matière d'animation (en lien avec les propositions ci-dessus) :
  - Déployer davantage les appels à projets et/ou Appels à Manifestation d'Intérêt ;
  - Augmenter les moyens d'animation (moyens humains) d'ici la fin de la programmation : moyens humains dédiés à l'émergence de projets en faveur du numérique qui auraient une triple fonction : informer autour des opportunités du FEDER, repérage des projets aboutis pouvant potentiellement faire l'objet d'un financement UE, accompagnement ciblé des porteurs de projets potentiels ayant répondu aux appels à projets, échanges avec les partenaires susceptibles d'avoir des besoins de financement (MESRI, Délégués académiques au numérique, Départements, Région, agglomérations,...) ;

Une question reste par ailleurs en suspens en ce qui concerne les infrastructures THD : le financement des 2,7 millions de prises restantes pour atteindre l'objectif d'une couverture totale du territoire en 2025. En effet, l'objectif de 80% de locaux fibrés en FTTH à horizon 2022 sera atteint. En revanche, il restera 6,4 millions de lignes à déployer après 2022 et d'ici 2025 - quasi exclusivement dans les secteurs ruraux. Si la moitié de ces lignes est certes contractualisée et financée, il resterait encore environ 2,7 millions de lignes en attente d'un financement. Or il s'agit bien souvent des lignes les plus chères représentant un montant de 3,5 milliards d'euros environ pour lesquelles une participation publique totale comprise entre 1,1 et 1,4 milliard serait nécessaire, la demande d'appui de l'Etat par les collectivités locales s'inscrivant pour ces prises dans une fourchette de 600 à 750 millions d'euros. . De plus ces lignes sont concentrées dans un petit nombre de régions.



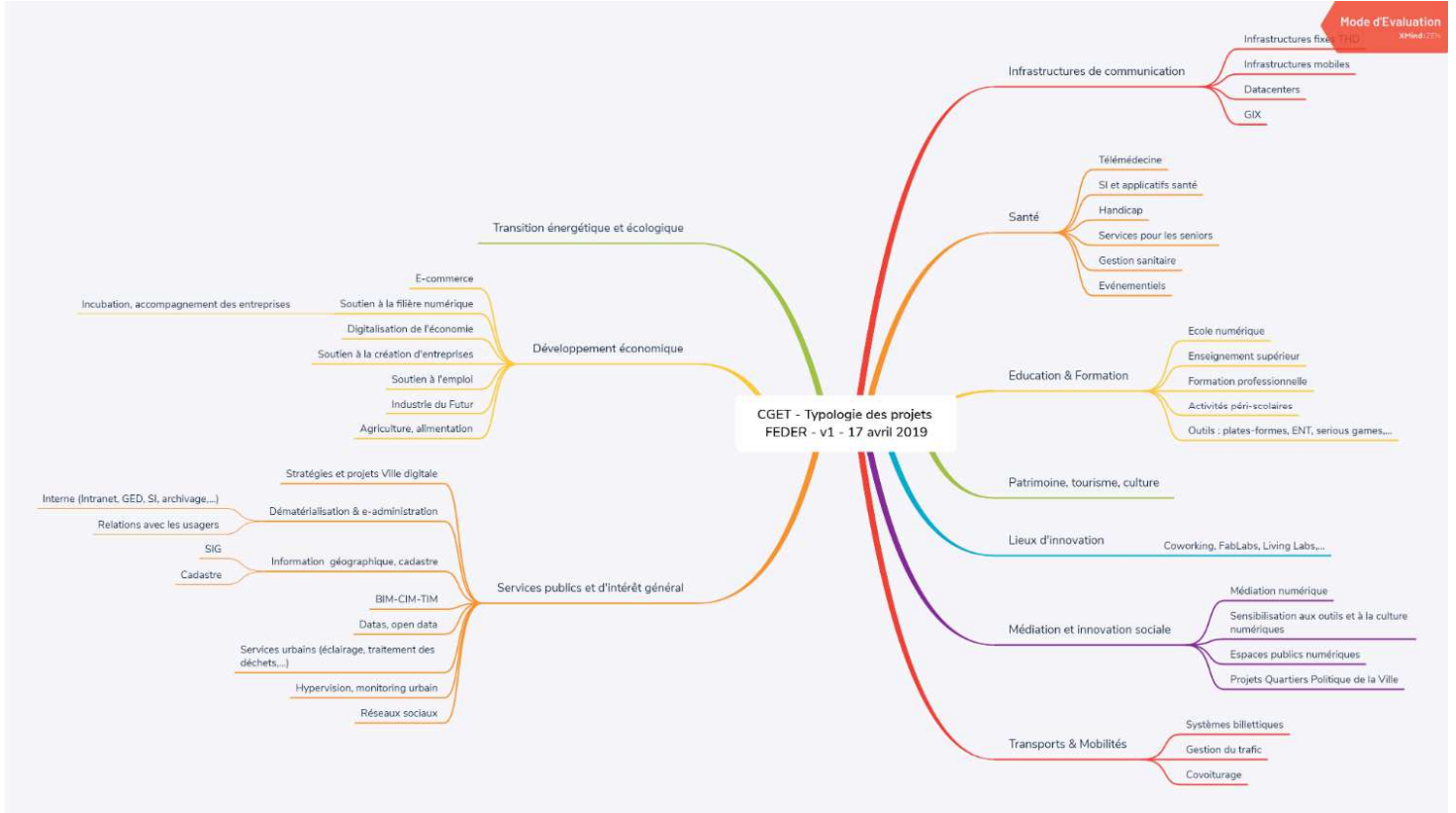
Source : <https://www.lesechos.fr/amp/1022863>

Compte tenu de son rôle de cohésion territoriale et dans un objectif de couverture des zones rurales répondant à cet enjeu, la question de la mobilisation du FEDER dans le cofinancement de ces lignes peut être posée.

# 5 Annexes

## 5.1 Bilan des réalisations (données brutes)

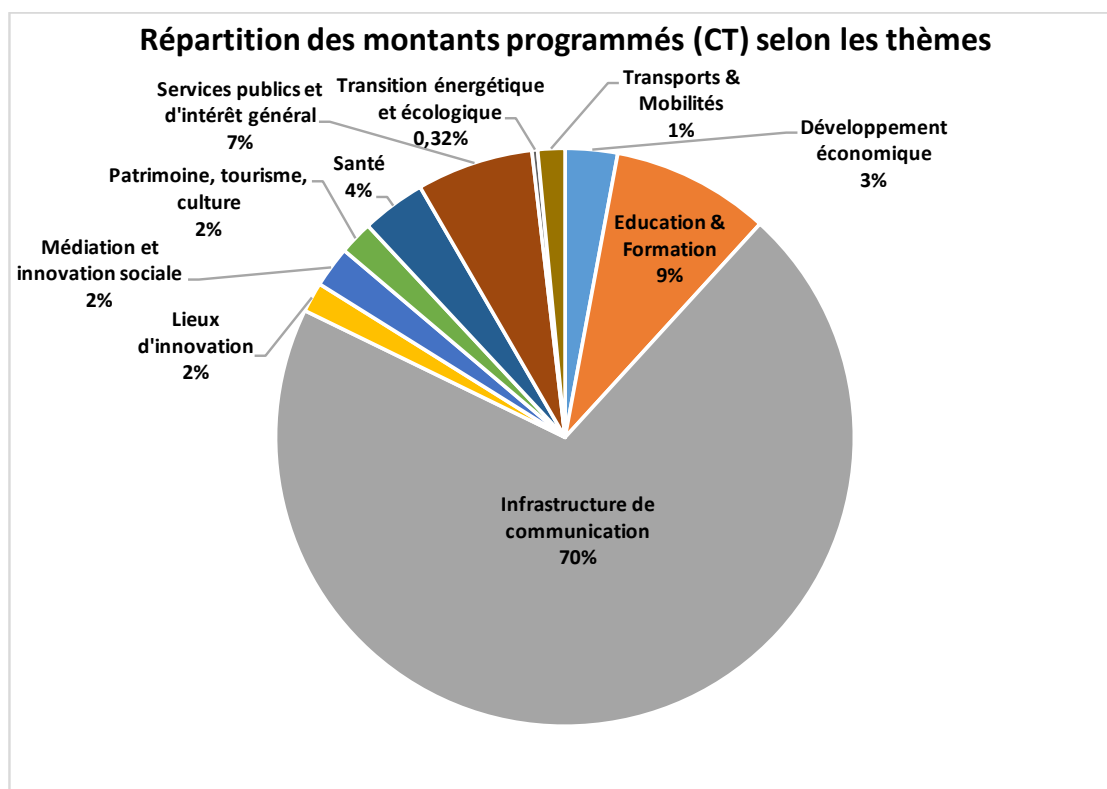
### Typologie des projets « numériques »



## 5.1.1 Objectif thématique 2

Dossiers numériques selon les différents thèmes

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	Montants UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Développement économique	33	22 150 867 €	671 238 €	257 085 €	7 774 108 €	235 579 €	134 269 €	1 664 477 €
Education & Formation	166	66 587 726 €	401 131 €	159 928 €	26 117 260 €	157 333 €	60 369 €	6 304 707 €
Infrastructure de communication	38	531 405 931 €	13 984 367 €	7 000 000 €	131 552 954 €	3 461 920 €	1 998 244 €	38 775 429 €
Lieux d'innovation	44	12 508 555 €	284 285 €	220 427 €	5 330 584 €	121 150 €	94 257 €	629 504 €
Médiation et innovation sociale	63	17 361 407 €	275 578 €	153 457 €	8 371 249 €	132 877 €	61 383 €	1 886 116 €
Patrimoine, tourisme, culture	45	14 189 449 €	315 321 €	147 992 €	6 300 964 €	140 021 €	58 851 €	2 484 883 €
Santé	39	27 125 168 €	695 517 €	416 911 €	9 076 267 €	232 725 €	150 000 €	1 551 920 €
Services publics et d'intérêt général	97	49 109 976 €	506 288 €	217 685 €	21 826 979 €	225 020 €	85 349 €	5 374 879 €
Transition énergétique et écologique	6	2 435 977 €	405 996 €	304 993 €	798 126 €	133 021 €	82 930 €	8 325 €
Transports & Mobilités	9	11 316 994 €	1 257 444 €	364 600 €	4 971 406 €	552 378 €	134 739 €	832 624 €
<b>TOTAL</b>	<b>540</b>	<b>754 192 049 €</b>	<b>1 396 652 €</b>	<b>224 565 €</b>	<b>222 119 898 €</b>	<b>411 333 €</b>	<b>90 832 €</b>	<b>59 512 865 €</b>



## 5.1.2 Pi 2a

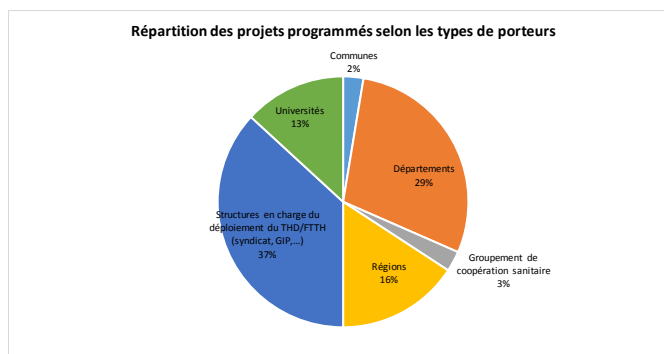
### Dossiers numériques selon les différents thèmes

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Infrastructures de communication	38	531 405 931 €	13 984 367 €	7 000 000 €	131 552 954 €	3 461 920 €	1 998 244 €	38 775 429 €
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>531 405 931 €</b>	<b>13 984 367 €</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>131 552 954 €</b>	<b>3 461 920 €</b>	<b>1 998 244 €</b>	<b>38 775 429 €</b>

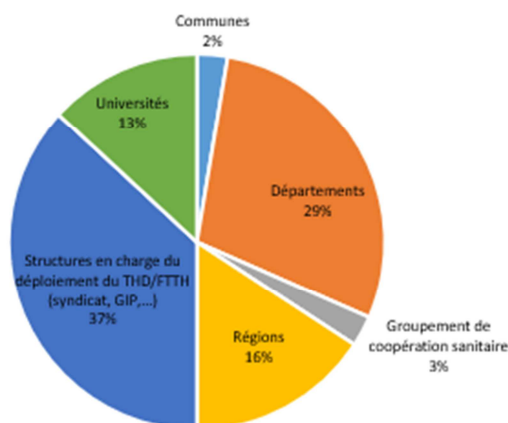
Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)	Taux de paiement
Infrastructures	37	530 037 740 €	14 325 344 €	9 000 000 €	131 398 366 €	3 551 307 €	2 496 488 €	38 775 429 €	7,3
GIX	1	1 368 191 €	1 368 191 €	1 368 191 €	154 588 €	154 588 €	154 588 €	/	
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>531 405 931 €</b>	<b>13 984 367 €</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>131 552 954 €</b>	<b>3 461 920 €</b>	<b>154 588 €</b>	<b>38 775 429 €</b>	<b>7,3</b>

### Dossiers numériques selon les porteurs de projets

Type de porteurs	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE
Communes	1	282 480 €	282 480 €	282 480 €	141 240 €	141 240 €	141 240 €
Départements	11	155 040 739 €	14 094 613 €	5 000 000 €	31 589 276 €	2 871 752 €	1 500 000 €
Groupement de coopération sanitaire	1	1 153 707 €	1 153 707 €	1 153 707 €	576 854 €	576 854 €	576 854 €
Régions	6	53 142 100 €	8 857 017 €	1 928 675 €	19 551 855 €	3 258 642 €	964 338 €
Structures en charge du déploiement du THD/FTTH	14	320 490 649 €	22 892 189 €	21 291 658 €	79 045 603 €	5 646 114 €	5 240 000 €
Universités	5	1 296 256 €	259 251 €	235 967 €	648 127 €	129 625 €	117 983 €
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>531 405 931 €</b>	<b>13 984 367 €</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>131 552 954 €</b>	<b>3 461 920 €</b>	<b>1 998 244 €</b>



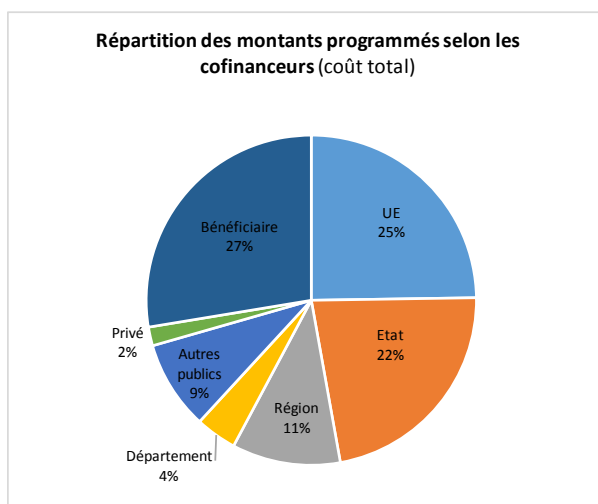
### Répartition des projets programmés selon les types de porteurs



### Dossiers numériques selon les cofinanceurs

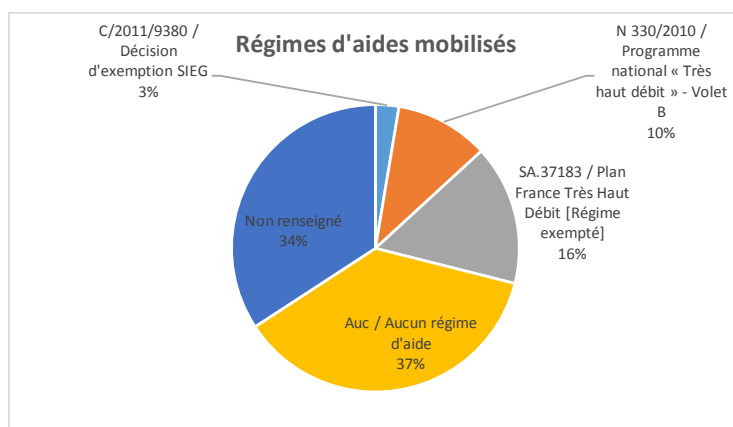
Cofinancement	Coût Total	UE	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Bénéficiaire
PI 2a	531 405 930,77 €	131 552 954 €	119 098 978 €	56 488 338 €	21 503 942 €	46 317 762 €	9 645 002 €	146 798 954 €

### Répartition des montants programmés selon les cofinanceurs (coût total)



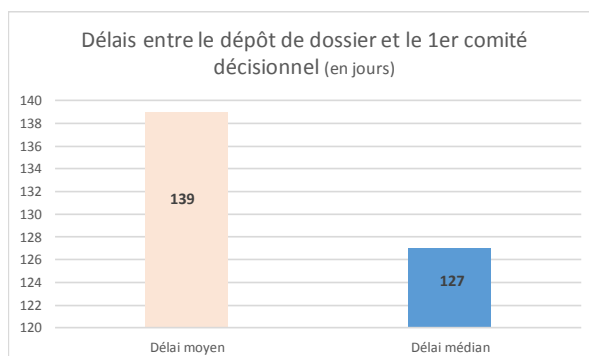
### Les régimes d'aides mobilisés

Régime UE	Nb de projets
C/2011/9380 / Décision d'exemption SIEG	1
N 330/2010 / Programme national « Très haut débit » - Volet B	4
SA.37183 / Plan France Très Haut Débit [Régime exempté]	6
Auc / Aucun régime d'aide	14
Non renseigné	13
Total	38



### Délais entre le dépôt du dossier et le 1<sup>er</sup> Comité décisionnel

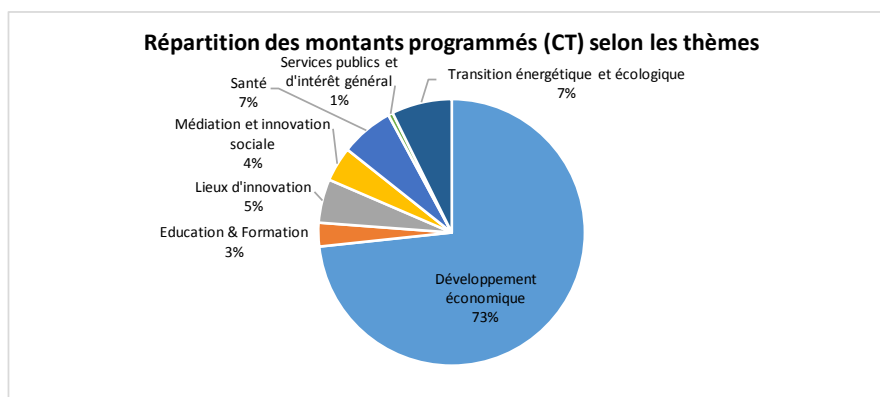
Délais	Délai moyen	Délai médian
PI 2a	139	127



### 5.1.3 Pi 2b

### Dossiers numériques selon les différents thèmes

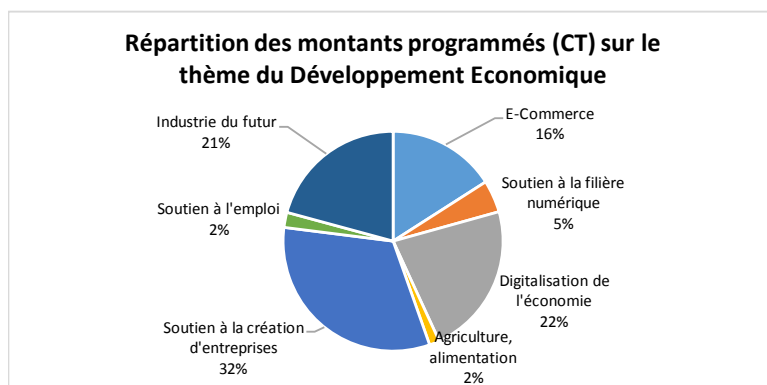
Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Développement économique	17	16795066	987945	370000	5263422	309613	134269	1553146
Education & Formation	2	660002	330001	330001	183250	91625	91625	91625
Lieux d'innovation	4	1212661	303165	239584	443081	110770	71875	156023
Médiation et innovation sociale	2	969099	484550	484550	438827	219413	219413	61507
Santé	6	1479324	246554	233281	443798	73966	69985	224834
Services publics et d'intérêt général	1	130000	130000	130000	39000	39000	39000	/
Transition énergétique et écologique	5	1670385	334077	276985	415330	83066	82764	8325
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>22916537</b>	<b>619366</b>	<b>276985</b>	<b>7226708</b>	<b>195316</b>	<b>91614</b>	<b>2095459</b>



### Zoom sur le thème « développement économique »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
E-Commerce	3	2 676 779,67 €	892 259,89 €	251 255,00 €	827 468,40 €	275 822,80 €	75 376,00 €	510 590,93 €
Soutien à la filière numérique	2	793 096,79 €	396 548,40 €	396 548,40 €	205 459,04 €	102 729,52 €	102 729,52 €	60 343,27 €
Digitalisation de l'économie	3	3 770 552,60 €	1 256 850,87 €	404 710,34 €	1 709 300,91 €	569 766,97 €	202 355,17 €	140 239,57 €
Agriculture, alimentation	2	247 051,00 €	123 525,50 €	123 525,50 €	110 382,50 €	55 191,25 €	55 191,25 €	/
Soutien à la création	2	5 447 563,79 €	2 723 781,90 €	2 723 781,90 €	1 134 269,14 €	567 134,57 €	567 134,57 €	62 436,82 €
Soutien à l'emploi	1	370 000,00 €	370 000,00 €	370 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	17 750,00 €
Industrie du futur	4	3 490 022,56 €	872 505,64 €	560 759,74 €	1 091 541,76 €	272 885,44 €	193 357,37 €	761 785,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>16 795 066,41 €</b>	<b>987 945,08 €</b>	<b>370 000,00 €</b>	<b>5 263 421,75 €</b>	<b>309 613,04 €</b>	<b>134 269,14 €</b>	<b>1 553 146,44 €</b>





### Zoom sur le thème « éducation et formation »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Enseignement supérieur	1	455 000,00 €	455 000,00 €	455 000,00 €	121 750,00 €	121 750,00 €	121 750,00 €	/
Outils : plateformes, ENT, serious games,...	1	205 002,00 €	205 002,00 €	205 002,00 €	61 500,00 €	61 500,00 €	61 500,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>660 002,00 €</b>	<b>330 001,00 €</b>	<b>330 001,00 €</b>	<b>183 250,00 €</b>	<b>91 625,00 €</b>	<b>91 625,00 €</b>	<b>/</b>

### Zoom sur le thème « lieux d'innovation »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Coworking, FabLabs, Living Labs,...	4	1 212 660,84 €	303 165,21 €	239 583,92 €	443 081,35 €	110 770,34 €	71 875,18 €	156 022,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1 212 660,84 €</b>	<b>303 165,21 €</b>	<b>239 583,92 €</b>	<b>443 081,35 €</b>	<b>110 770,34 €</b>	<b>71 875,18 €</b>	<b>156 022,55 €</b>

### Zoom sur le thème « médiation et innovation sociale »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Sensibilisation aux outils et à la culture numérique	2	969 099,00 €	484 549,50 €	484 549,50 €	438 826,99 €	219 413,50 €	219 413,50 €	61 506,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>969 099,00 €</b>	<b>484 549,50 €</b>	<b>484 549,50 €</b>	<b>438 826,99 €</b>	<b>219 413,50 €</b>	<b>219 413,50 €</b>	<b>61 506,68 €</b>

### Zoom sur le thème « santé »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Événementiel	3	557 118,92 €	185 706,31 €	181 519,00 €	167 135,68 €	55 711,89 €	54 455,70 €	173 085,17 €
Gestion sanitaire	1	321 000,00 €	321 000,00 €	321 000,00 €	96 300,00 €	96 300,00 €	96 300,00 €	/
SI et applicatifs santé	1	223 407,00 €	223 407,00 €	223 407,00 €	67 023,00 €	67 023,00 €	67 023,00 €	/
Télé médecine	1	377 798,00 €	377 798,00 €	377 798,00 €	113 339,00 €	113 339,00 €	113 339,00 €	51 748,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>1 479 323,92 €</b>	<b>246 553,99 €</b>	<b>233 281,16 €</b>	<b>443 797,68 €</b>	<b>73 966,28 €</b>	<b>91 614,00 €</b>	<b>224 833,61 €</b>

### Zoom sur le thème « services publics et d'intérêt général »

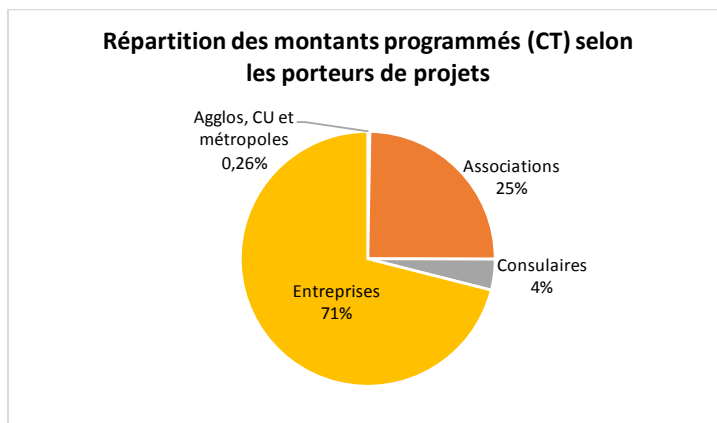
Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
BIM-CIM-TIM	1	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>/</b>

### Zoom sur le thème « transition énergétique et écologique »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Transition énergétique et écologique	5	1 670 385,00 €	334 077,00 €	276 985,00 €	415 330,00 €	83 066,00 €	82 764,00 €	8 325,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>1 670 385,00 €</b>	<b>334 077,00 €</b>	<b>276 985,00 €</b>	<b>415 330,00 €</b>	<b>83 066,00 €</b>	<b>82 764,00 €</b>	<b>8 325,00 €</b>

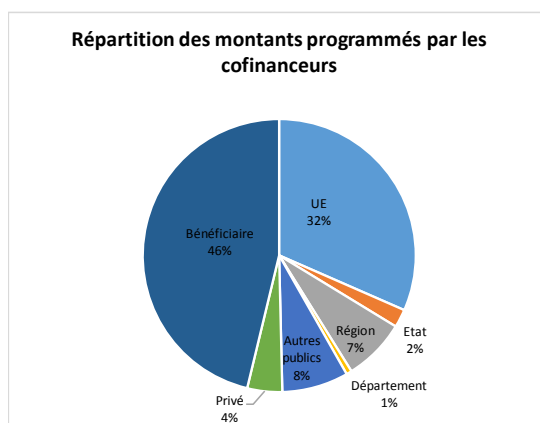
### Dossiers numériques selon les porteurs de projets

Type de porteurs	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE
Agglos, CU et métropoles	1	59 340,00 €	59 340,00 €	59 340,00 €	29 670,00 €	29 670,00 €	29 670,00 €
Associations	7	5 677 455,39 €	811 065,06 €	491 165,00 €	2 419 767,88 €	345 681,13 €	261 067,50 €
Consulaires	4	899 235,00 €	224 808,75 €	162 820,00 €	377 430,06 €	94 357,52 €	80 973,00 €
Entreprises	25	16 280 506,78 €	651 220,27 €	276 985,00 €	4 399 839,83 €	175 993,59 €	83 096,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>22 916 537,17 €</b>	<b>619 365,87 €</b>	<b>276 985,00 €</b>	<b>7 226 707,77 €</b>	<b>195 316,43 €</b>	<b>91 614,00 €</b>



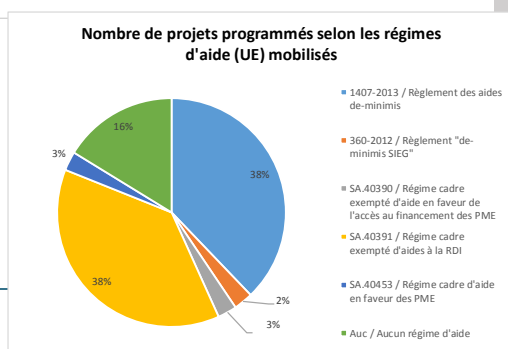
### Dossiers numériques selon les cofinanceurs

Cofinancement	Coût Total	UE	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Bénéficiaire
PI 2b	22 916 537,17 €	7 226 707,77 €	497 766,56 €	1 697 353,50 €	148 452,00 €	1 803 977,34 €	948 161,74 €	10 594 118,26 €



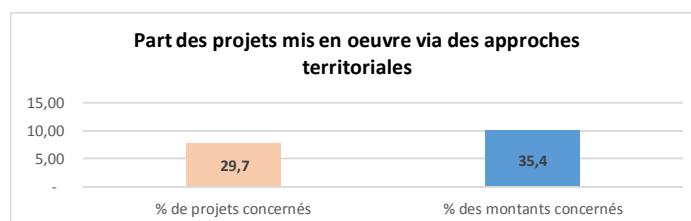
### Les régimes d'aides mobilisés

Régime UE	Nb de projets
1407-2013 / Règlement des aides de-minimis	14
360-2012 / Règlement "de-minimis SIEG"	1
SA.40390 / Régime cadre exempté d'aide en faveur de l'accès au financement des PME	1
SA.40391 / Régime cadre exempté d'aides à la RDI	14
SA.40453 / Régime cadre d'aide en faveur des PME	1
Auc / Aucun régime d'aide	6
	<b>37</b>



### Mobilisation des outils de type « approches territoriales »

Nb de dossiers concernés	Nb de dossiers programmés sur la PI	dont Nb mis en œuvre via des approches territoriales	Montant CT	Nb de projets mis en œuvre via des approches territoriales/nb de projets total de la PI	Montant total des projets mis en œuvre via des approches territoriales (cout total) /Montant total de projets de la PI (cout total)
PI 2b	37	11	8 115 241,34 €	29,73	35,41



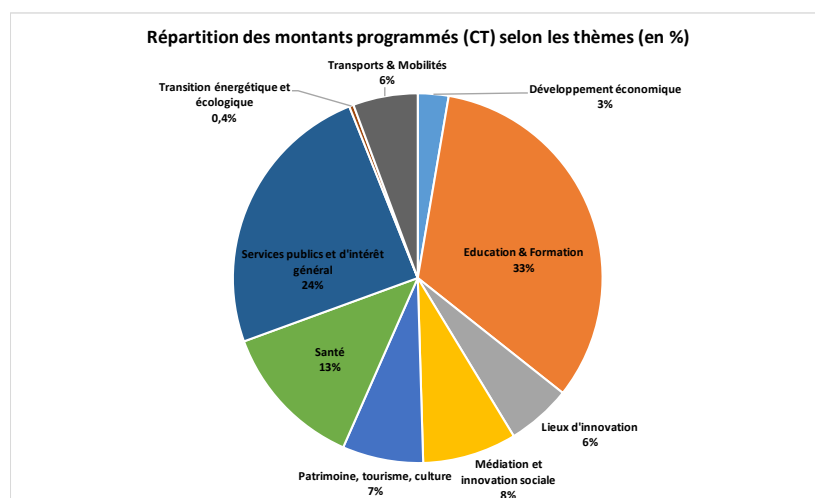
### Délais entre le dépôt du dossier et le 1<sup>er</sup> Comité décisionnel

Délais	Délai moyen	Délai médian
PI 2b	101	103,5

### 5.1.3 Pi 2c

#### Dossiers numériques selon les différents thèmes

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Développement économique	16	5 355 800 €	334 738 €	102 708 €	2 510 687 €	156 918 €	31 680 €	111 331 €
Education & Formation	164	65 927 724 €	401 998 €	150 924 €	25 934 010 €	158 134 €	59 481 €	6 304 707 €
Lieux d'innovation	40	11 295 894 €	282 397 €	220 427 €	4 887 502 €	122 188 €	97 164 €	473 482 €
Médiation et innovation sociale	61	16 392 308 €	268 726 €	148 868 €	7 932 422 €	130 040 €	57 507 €	1 824 609 €
Patrimoine, tourisme, culture	45	14 189 449 €	315 321 €	147 992 €	6 300 964 €	140 021 €	58 851 €	2 484 883 €
Santé	33	25 645 844 €	777 147 €	504 735 €	8 632 469 €	261 590 €	187 250 €	1 327 086 €
Services publics et d'intérêt général	96	48 979 976 €	510 208 €	219 563 €	21 787 979 €	226 958 €	86 877 €	5 374 879 €
Transition énergétique et écologique	1	765 592 €	765 592 €	765 592 €	382 796 €	382 796 €	382 796 €	/
Transports & Mobilités	9	11 316 994 €	1 257 444 €	364 600 €	4 971 406 €	552 378 €	134 739 €	832 624 €
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>199 869 581 €</b>	<b>429 827 €</b>	<b>205 432 €</b>	<b>83 340 236 €</b>	<b>179 226 €</b>	<b>83 400 €</b>	<b>18 733 602 €</b>



### Zoom sur le thème « développement économique »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
E-Commerce	3	160 308,24 €	53 436,08 €	57 600,00 €	44 701,00 €	14 900,33 €	13 021,00 €	29 753,28 €
Soutien à la filière numérique	4	1 467 382,21 €	366 845,55 €	159 864,05 €	614 512,00 €	153 628,00 €	79 555,50 €	26 168,86 €
Digitalisation de l'économie	4	2 443 170,27 €	610 792,57 €	899 527,27 €	1 258 781,91 €	314 695,48 €	359 810,91 €	833,33 €
Agriculture, alimentation	1	248 153,60 €	248 153,60 €	248 153,60 €	124 076,80 €	124 076,80 €	248 153,60 €	45 500,00 €
Soutien à la création d'entreprises	1	25 800,00 €	25 800,00 €	25 800,00 €	12 900,00 €	12 900,00 €	12 900,00 €	9 075,50 €
Soutien à l'emploi	2	753 901,00 €	376 950,50 €	376 950,50 €	301 464,00 €	150 732,00 €	150 732,00 €	/
Industrie du futur	1	257 085,00 €	257 085,00 €	257 085,00 €	154 251,00 €	154 251,00 €	154 251,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>5 355 800,32 €</b>	<b>334 737,52 €</b>	<b>102 708,24 €</b>	<b>2 510 686,71 €</b>	<b>156 917,92 €</b>	<b>31 680,00 €</b>	<b>111 330,97 €</b>

### Zoom sur le thème « éducation et formation »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Ecole numérique	102	27 810 659,88 €	272 653,53 €	54 821,25 €	10 710 361,41 €	105 003,54 €	22 978,00 €	2 989 832,45 €
Enseignement supérieur	15	13 292 801,54 €	886 186,77 €	470 090,23 €	5 171 733,21 €	344 782,21 €	177 116,86 €	813 468,35 €
Formation professionnelle	14	5 313 184,97 €	379 513,21 €	226 646,50 €	2 263 662,61 €	161 690,19 €	107 380,64 €	345 939,71 €
Outils : plateformes, ENT, serious games,...	33	19 511 077,40 €	591 244,77 €	414 224,00 €	7 788 252,71 €	236 007,66 €	159 629,79 €	2 155 466,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>65 927 723,79 €</b>	<b>401 998,32 €</b>	<b>150 924,00 €</b>	<b>25 934 009,94 €</b>	<b>158 134,21 €</b>	<b>59 481,00 €</b>	<b>6 304 707,41 €</b>

### Zoom sur le thème « lieux d'innovation »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Coworking, FabLabs, Living Labs,...	40	11 295 893,94 €	282 397,35 €	220 427,00 €	4 887 502,17 €	122 187,55 €	97 163,50 €	473 481,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>11 295 893,94 €</b>	<b>282 397,35 €</b>	<b>220 427,00 €</b>	<b>4 887 502,17 €</b>	<b>122 187,55 €</b>	<b>97 163,50 €</b>	<b>473 481,55 €</b>

### Zoom sur le thème « médiation et innovation sociale »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Espaces publics numériques	19	4 601 011,98 €	242 158,53 €	95 131,00 €	2 519 539,56 €	132 607,35 €	55 135,00 €	108 861,15 €
Médiation numérique	13	2 220 959,32 €	170 843,02 €	147 695,60 €	1 186 231,57 €	91 248,58 €	79 600,00 €	241 749,56 €
Projets Quartiers Politique de la Ville	7	2 090 335,83 €	298 619,40 €	288 816,00 €	1 007 388,71 €	143 912,67 €	142 725,00 €	55 208,78 €
Sensibilisation aux outils et à la culture numérique	22	7 480 001,17 €	340 000,05 €	160 113,21 €	3 219 261,88 €	146 330,09 €	59 444,99 €	1 418 789,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>16 392 308,30 €</b>	<b>268 726,37 €</b>	<b>148 867,78 €</b>	<b>7 932 421,72 €</b>	<b>130 039,70 €</b>	<b>57 507,32 €</b>	<b>1 824 609,28 €</b>

### Zoom sur le thème « patrimoine, tourisme, culture »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Patrimoine, tourisme, culture	45	14 189 448,56 €	315 321,08 €	147 992,00 €	6 300 964,44 €	140 021,43 €	58 851,00 €	2 484 883,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>14 189 448,56 €</b>	<b>315 321,08 €</b>	<b>147 992,00 €</b>	<b>6 300 964,44 €</b>	<b>140 021,43 €</b>	<b>58 851,00 €</b>	<b>2 484 883,42 €</b>

### Zoom sur le thème « santé »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Gestion sanitaire	2	605 159,00 €	302 579,50 €	302 579,50 €	248 597,00 €	124 298,50 €	124 298,50 €	/
Handicap	3	1 386 842,64 €	462 280,88 €	468 196,89 €	678 340,17 €	226 113,39 €	187 250,00 €	/
Services pour les seniors	3	8 834 587,18 €	2 944 862,39 €	220 000,61 €	1 674 903,00 €	558 301,00 €	98 903,00 €	50 314,86 €
SI et applicatifs santé	15	11 044 884,55 €	736 325,64 €	689 350,00 €	4 559 473,63 €	303 964,91 €	287 067,68 €	572 374,00 €
Télémédecine	10	3 774 370,38 €	377 437,04 €	410 651,38 €	1 471 155,47 €	147 115,55 €	143 897,00 €	704 397,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>25 645 843,75 €</b>	<b>777 146,78 €</b>	<b>504 734,55 €</b>	<b>8 632 469,27 €</b>	<b>261 589,98 €</b>	<b>187 250,00 €</b>	<b>1 327 086,33 €</b>

### Zoom sur le thème « services publics et d'intérêt général »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Datas, open data	6	4 376 181,80 €	729 363,63 €	700 236,40 €	2 008 688,80 €	334 781,47 €	350 000,00 €	396 219,45 €
Dématérialisation & e-administration	38	19 670 124,76 €	517 634,86 €	147 594,20 €	8 420 601,18 €	221 594,77 €	52 978,59 €	2 599 249,69 €
Hypervision, monitoring urbain	2	1 895 000,00 €	947 500,00 €	947 500,00 €	767 500,00 €	383 750,00 €	383 750,00 €	280 588,98 €
Information géographique, cadastre	41	14 846 254,71 €	362 103,77 €	207 292,00 €	5 668 728,91 €	138 261,68 €	71 596,89 €	2 098 820,71 €
Stratégies et projets Ville digitale	9	8 192 415,00 €	910 268,33 €	386 081,00 €	4 922 460,00 €	546 940,00 €	238 660,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>48 979 976,27 €</b>	<b>510 208,09 €</b>	<b>219 563,03 €</b>	<b>21 787 978,89 €</b>	<b>226 958,11 €</b>	<b>238 548,79 €</b>	<b>5 374 878,83 €</b>

### Zoom sur le thème « transition énergétique et écologique »

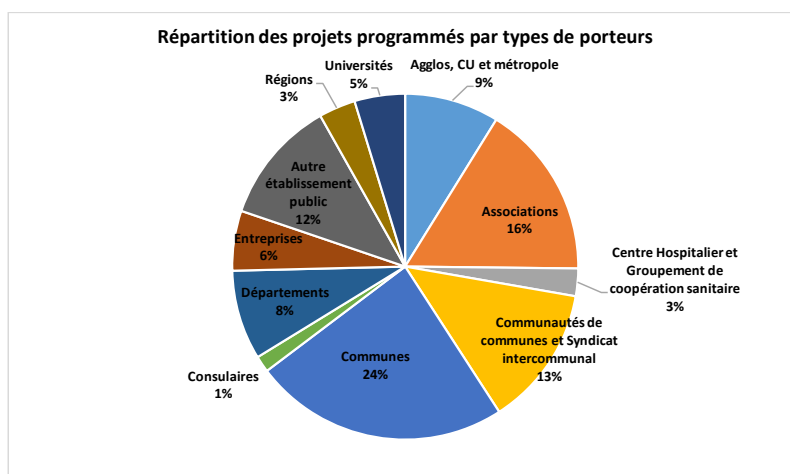
Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Transition énergétique et écologique	1	765 592,00 €	765 592,00 €	765 592,00 €	382 796,00 €	382 796,00 €	382 796,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>765 592,00 €</b>	<b>765 592,00 €</b>	<b>765 592,00 €</b>	<b>382 796,00 €</b>	<b>382 796,00 €</b>	<b>382 796,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Zoom sur le thème « transport et mobilité »

Thème	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE	Montant payé (validé AC)
Covoiturage / Mobilité verte	1	224 564,76 €	224 564,76 €	224 564,76 €	134 738,86 €	134 738,86 €	134 738,86 €	/
Systèmes billettiques	7	10 542 429,72 €	1 506 061,39 €	364 599,9 €	4 561 667,53 €	651 666,79 €	60 000,00 €	697 600,00 €
Gestion du trafic	1	550 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	275 000,00 €	275 000,00 €	275 000,00 €	135 024,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>11 316 994,48 €</b>	<b>1 257 443,83 €</b>	<b>364 599,90 €</b>	<b>4 971 406,39 €</b>	<b>552 378,49 €</b>	<b>134 738,86 €</b>	<b>832 624,00 €</b>

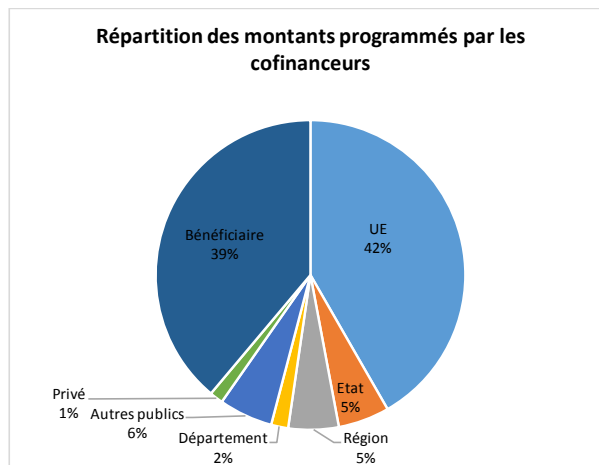
### Dossiers numériques selon les porteurs de projets

Type de porteurs	Nb projets	Montants CT	Montant moyen CT	Montant médian CT	UE	Montant moyen UE	Montant médian UE
Agglos, CU et métropole	41	29 392 916,63 €	716 900,41 €	344 195,00 €	12 331 193,40 €	300 760,81 €	169 012,00 €
Associations	76	29 436 669,30 €	387 324,60 €	238 548,79 €	13 715 973,74 €	180 473,34 €	99 924,25 €
Centre Hospitalier et Groupement de coopération sanitaire	12	9 875 284,42 €	822 940,37 €	688 309,08 €	3 715 896,02 €	309 658,00 €	275 323,73 €
Communautés de communes et Syndicat intercommunal	61	25 083 435,93 €	411 203,87 €	145 000,00 €	11 408 374,91 €	187 022,54 €	55 135,00 €
Communes	111	21 412 385,61 €	192 904,37 €	42 071,38 €	9 173 684,01 €	82 645,80 €	19 480,00 €
Consulaires	7	2 097 025,79 €	299 575,11 €	212 403,26 €	876 942,28 €	125 277,47 €	101 387,29 €
Départements	39	19 182 791,51 €	491 866,45 €	198 271,00 €	5 454 259,77 €	139 852,81 €	69 772,00 €
Entreprises	26	11 297 918,74 €	434 535,34 €	319 552,00 €	4 495 347,16 €	172 897,97 €	126 358,50 €
Autre établissement public	54	20 694 841,48 €	383 237,81 €	218 630,01 €	9 198 405,59 €	170 340,84 €	107 230,64 €
Régions	16	13 884 212,91 €	867 763,31 €	410 342,51 €	5 802 824,47 €	362 676,53 €	121 725,64 €
Universités	22	17 512 099,09 €	796 004,50 €	634 517,02 €	7 167 334,18 €	325 787,92 €	246 094,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>199 869 581,41 €</b>	<b>429 827,06 €</b>	<b>205 432,49 €</b>	<b>83 340 235,53 €</b>	<b>179 226,31 €</b>	<b>83 400,00 €</b>



### Dossiers numériques selon les cofinanceurs

Cofinancement	Coût Total	UE	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Bénéficiaire
PI 2c	199 869 581,41 €	83 340 235,53 €	10 708 428,32 €	10 521 759,97 €	3 531 774,58 €	11 243 970,39 €	2 806 313,58 €	77 717 099,04 €

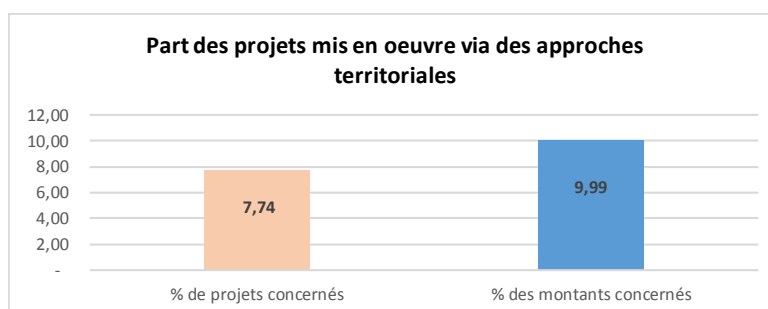


### Les régimes d'aides mobilisés

Régime UE	Nb de projets
Aucun régime d'aide	286
1407-2013 / Règlement des aides de-minimis	14
C/2011/9380 / Décision d'exemption SIEG	2
SA.40206 / Régime d'aide en faveur des infrastructures locales	1
SA.40391 / Régime cadre exempté d'aides à la RDI	12
SA.40453 / Régime cadre d'aide en faveur des PME	1
SA.42681 / Régime cadre exempté d'aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine	12
non renseigné	132
<b>Total</b>	<b>460</b>

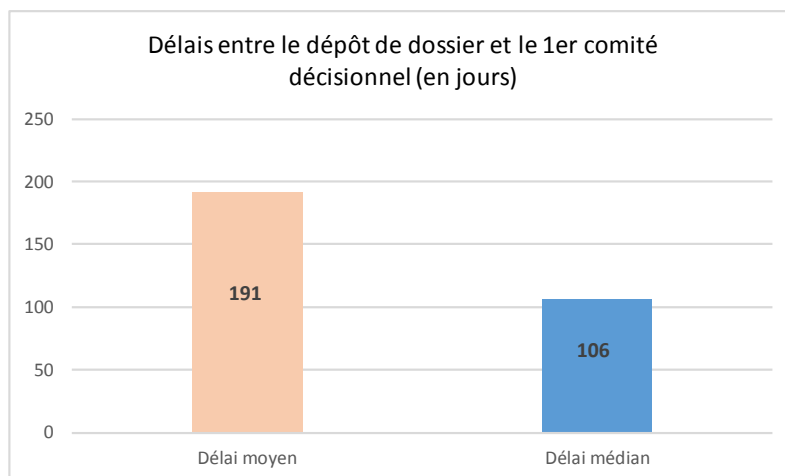
### Mobilisation des outils de type « approches territoriales »

Nb de dossiers concernés	Nb de dossiers programmés sur la PI	dont Nb mis en œuvre via des approches territoriales	Montant CT	% de projets concernés	% des montants concernés
PI 2c	465	36	19 972 784,73 €	7,74	9,99



### Délais entre le dépôt du dossier et le 1<sup>er</sup> Comité décisionnel

Délais	Délai moyen	Délai médian
PI c	191	106



## 5.2 Analyse des RAMO

### ANALYSE DES RAMOs 2018 SUR LE NUMERIQUE (OT 2)

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
Auvergne / Rhône- Alpes	Auvergne FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 35 M€</li> <li>- Maquette UE : 21 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 22 M€</li> <li>- Maquette UE : 13 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 185 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 100 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 185 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 13 M€</li> <li>- Maquette UE : 8 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 124 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 100 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 28 %</li> </ul>	<p>Pas de difficultés spécifiques au Numérique identifiées – programmation très élevée</p> <p>Difficultés transversales au PO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie indicateurs sous Synergie (difficile de faire des corrections)</li> <li>- délais de traitement par l'ASP</li> <li>- fusion des Régions qui a complexifié la mise en œuvre</li> </ul>
	Rhône- Alpes FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 96 M€</li> <li>- Maquette UE : 48 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 61 M€</li> <li>- Maquette UE : 31 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 38 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 28 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 2 %</li> </ul> <p><b>PI 2b :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 10 M€</li> <li>- Maquette UE : 5 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 40 %</li> </ul>	<p>Pas de difficultés spécifiques au Numérique identifiées</p> <p>Difficultés transversales au PO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie indicateurs sous Synergie (difficile de faire des corrections)</li> <li>- délais de traitement par l'ASP</li> <li>- fusion des Régions = très chronophage + difficultés RH</li> </ul>



Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de programmation UE : 37 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 11 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 24 M€</li> <li>- Maquette UE : 12 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 113 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 64 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 8 %</li> </ul>	
Bourgogne / Franche-Comté	Bourgogne FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 117 M€</li> <li>- Maquette UE : 37 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 99 M€</li> <li>- Maquette UE : 30 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 155 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 94 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 10 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 18 M€</li> <li>- Maquette UE : 7 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 14 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 17 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 9 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption tardive du régime d'aide d'Etat SA37183 (7 novembre 2016) qui a retardé la programmation et la mise en œuvre des projets d'infrastructures THD</li> <li>-&gt; L'atteinte des cibles intermédiaires du cadre de performance (indicateur de réalisation) était jugée compromise dans le RAMO 2017. (Négociations d'étapes clefs avec la Commission)</li> </ul>
	Franche-Comté et Jura FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 17 M€</li> <li>- Maquette UE : 10 M€</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 17 M€</li> <li>- Maquette UE : 10 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 23 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 17 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de difficultés liées au Numérique</li> </ul>

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de certification (CT) : 4 %</li> </ul>	
Bretagne	Bretagne FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 260 M€</li> <li>- Maquette UE : 94 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 230 M€</li> <li>- Maquette UE : 79 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 121 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 95 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 17 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 30 M€</li> <li>- Maquette UE : 15 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 30 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 24 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 14 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le grand projet Bretagne Très Haut Débit n’a été sélectionné qu’en 2017</li> <li>- Le retard pris par cette procédure d’approbation du Grand Projet a nécessité un effort particulier afin de ne pas participer au dégagement d’office</li> <li>- Fin 2016, la Bretagne identifiait un taux de programmation faible sur certaines de ses thématiques et a notamment engagé un pilotage spécifique des enveloppes concernées par les ITI. Ce pilotage a mené à une forte accélération de la programmation en 2017 (sélection de près de 50% des enveloppes au niveau local).</li> </ul>
Centre-Val de Loire	Centre FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 72 M€</li> <li>- Maquette UE : 36 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 55 M€</li> <li>- Maquette UE : 36 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 59 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 54 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 20 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 16 M€</li> <li>- Maquette UE : 8 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 50 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 45 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de difficultés liées au Numérique</li> </ul>

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de certification (CT) : 12 %</li> </ul>	
Corse	Corse FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 28 M€</li> <li>- Maquette UE : 16 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 18 M€</li> <li>- Maquette UE : 11 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 22 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 18 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 3 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 10 M€</li> <li>- Maquette UE : 5 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 76 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 75 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 22 %</li> </ul>	<p>Difficultés d'ordre général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le démarrage de la programmation lent et difficile a été adressé par la valorisation des contreparties nationales publiques et la modification de la zone géographique du PO étendue à toute la Corse. Le lancement des appels à projets a ensuite connu une bonne dynamique et a permis d'atteindre un taux de programmation satisfaisant, y compris sur l'OT 2.</li> <li>- Demeurent comme problèmes cités : des prévisions de certification des services souvent surévaluées (défaillance des bénéficiaires à justifier des dépenses, ou tendance de certains services à fixer des seuils de certification irréalistes) ; des difficultés à fiabiliser les données collectées ont compliqué le suivi financier et les ITI ont connu des retards de programmation</li> </ul> <p>Aucune de ces difficultés n'est spécifique au Numérique.</p>
	Alsace FEDER	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 53 M€</li> <li>- Maquette UE : 16 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 33 M€</li> <li>- Maquette UE : 10 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 0 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 0 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2b :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 14 M€</li> <li>- Maquette UE : 4 M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption tardive du régime d'aide d'Etat concernant le THD : <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; fragilise l'atteinte des valeurs cibles 2018 du cadre de performance</li> <li>-&gt; constate un climat général d'insécurité juridique lié à la réglementation et notamment aux aides d'Etat : interprétations non-sécurisées, clarifications insuffisantes</li> </ul> </li> <li>- Fusion des Régions : changement des politiques régionales (a influencé le contenu et le rythme de programmation)</li> </ul>

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
Grand Est		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de programmation CT : 109 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 97 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 22 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 6 M€</li> <li>- Maquette UE : 2 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 69 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 68 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 16 %</li> </ul>	
	Champagne-Ardenne FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 55 M€</li> <li>- Maquette UE : 22 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 43 M€</li> <li>- Maquette UE : 22 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 0 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 0 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 12 M€</li> <li>- Maquette UE : 5 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 39 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 39 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 13 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption tardive du règlement d'aide notifié pour le THD</li> <li>- Changement de stratégie régionale pour le déploiement du THD (par le nouvel exécutif du Comité régional Grand Est) : complexité et lourdeur de la procédure n'a permis de notifier la Délégation de Service Public qu'en août 2017.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; ciblage de l'intervention du FEDER sur la pose de prises FTTH dans les communes dites « prioritaires »</li> <li>-&gt; Modification des indicateurs liés au THD (procédure de création d'un nouvel indicateur de résultat spécifique demandé par la CE, donc modification du PO, donc délais)</li> </ul> </li> </ul>
	Lorraine et Vosges FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 67 M€</li> <li>- Maquette UE : 40 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 50 M€</li> <li>- Maquette UE : 30 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 1 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 0 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de stratégie régionale lié à la fusion des Régions. A nécessité certaines modifications du PO pour s'inscrire dans le nouveau contexte de Grand Est.</li> <li>- Insécurité juridique dans laquelle se trouvent l'AG et certains porteurs : interprétations liées à la réglementation, notamment sur les aides d'Etat en ce qui concerne le numérique.</li> </ul>

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 17 M€</li> <li>- Maquette UE : 10 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 61 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 29 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 14 %</li> </ul>	
Hauts-de-France	Nord-Pas de Calais FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 55 M€</li> <li>- Maquette UE : 33 M€</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 55 M€</li> <li>- Maquette UE : 33 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 41 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 41 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 12 %</li> </ul>	- Fusion des régions : les grands opérateurs du territoire ont également fusionné leurs champs d'actions et doivent être capable de distinguer les dépenses relevant de chaque territoire pour effectuer leurs remontées de dépenses sur le bon PO. Nécessite une grande vigilance de la part des SI et un accompagnement poussé de ces porteurs de projets.
	Picardie FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 129 M€</li> <li>- Maquette UE : 33 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 93 M€</li> <li>- Maquette UE : 20 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 80 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 81 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 30 %</li> </ul> <p><b>PI 2b :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 13 M€</li> <li>- Maquette UE : 4 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 13 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 17 %</li> </ul>	Pas de difficultés particulières sur le Numérique. Bonne avancée des chantiers, plus rapides qu'initialement prévus.

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 24 M€</li> <li>- Maquette UE : 9 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 64 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 56 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 15 %</li> </ul>	
Île de France	Île de France et Bassin de Seine FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 58 M€</li> <li>- Maquette UE : 23 M€</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 58 M€</li> <li>- Maquette UE : 23 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 58 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 55 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 11 %</li> </ul>	N'identifie pas de difficultés particulières au Numérique
Normandie	Basse Normandie FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 78 M€</li> <li>- Maquette UE : 31 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 53 M€</li> <li>- Maquette UE : 21 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 194 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 86 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 24 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 25 M€</li> <li>- Maquette UE : 10 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 57 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 56 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 6 %</li> </ul>	- Les projets de déploiement de la fibre représentent des montants importants mais leur mise en œuvre s'échelonnant sur plusieurs années, la certification de ces dépenses tend à être repoussée dans le temps.

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
Haute-Normandie FEDER-FSE		<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 30M€</li> <li>- Maquette UE : 16 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 9 M€</li> <li>- Maquette UE : 4 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 7 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 8 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 21 M€</li> <li>- Maquette UE : 12 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 78 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 69 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 40 %</li> </ul>	<p>- Pas de difficultés spécifiques liées au Numérique</p> <p>Difficultés d'ordre général : fusion des régions, basculement de Synergie vers Progos ...</p>
Aquitaine FEDER-FSE		<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 186 M€</li> <li>- Maquette UE : 58 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 135 M€</li> <li>- Maquette UE : 28 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 0 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 0 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2b :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 9 M€</li> <li>- Maquette UE : 7 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 134 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 69 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 34 %</li> </ul>	<p>Retards pour des raisons juridiques et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parution tardive des régimes exemptés, tels que le régime relatif aux infrastructures Très Haut débit qui a eu pour conséquence de bloquer la mise en œuvre de certains projets et conduit l'Autorité de gestion à proposer des modifications pour le cadre de performance.</li> <li>- Des règles en matière d'aide d'Etat complexes à appliquer : prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG, calcul de l'absence de surcompensation, cas des collectivités publiques et de leur autofinancement.</li> <li>- lourdeur administrative qui pèse sur les bénéficiaires malgré l'accompagnement apporté par les SI, certains porteurs de projets ne souhaitent pas assumer la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par le FEDER (ou le FSE).</li> </ul> <p>Fusion des Régions = réorganisation, délais etc.</p> <p>Et des dispositifs régionaux en évolution sur lesquels étaient adossés des co-financements FEDER (transports, énergie, <b>numérique</b>, réhabilitation thermique des logements sociaux) qui entraînent</p>

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
Nouvelle Aquitaine		<p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 42 M€</li> <li>- Maquette UE : 23 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 56 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 51 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 21 %</li> </ul>	des retards ou offrent des alternatives qui n'étaient pas envisagées initialement.
	Limousin FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 45 M€</li> <li>- Maquette UE : 25 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 28 M€</li> <li>- Maquette UE : 17 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 12 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 10 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 5 %</li> </ul> <p><b>PI 2b :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 5 M€</li> <li>- Maquette UE : 2 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 32 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 53 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 1 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 12 M€</li> <li>- Maquette UE : 7 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 47 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 45 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 15 %</li> </ul>	<p>Aucun dossier engagé sur le déploiement du THD (au 31.12.2017) – ce qui remet en cause l'atteinte de l'objectif du cadre de performance</p> <p>Ce retard de programmation est dû à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la publication tardive du régime d'aide THD (mars 2017)</li> <li>- l'interprétation relative à la définition d'un grand projet pour la période 2014-2020, a conduit l'AG à sécuriser cette définition avant de lancer toute procédure grand projet -&gt; donc délais</li> <li>- diversité de situation des partenaires (partenariats en binôme ou en trinôme suivant les cas pour l'intégration des différentes composantes du projet).</li> </ul> <p>Fusion des Régions :</p> <p>Les 26 opérations programmées (au 31.12.2017) sur les OS correspondant aux PI 2b et 2c permettent néanmoins d'atteindre et même dépasser la cible financière du cadre de performance pour 2018.</p>
	Poitou-Charentes FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 69 M€</li> <li>- Maquette UE : 41 M€</li> </ul>	- Adoption tardive du régime d'aide relatif aux infrastructures THD. Cela a conduit les départements de Poitou-Charentes à retarder la construction et la constitution de leurs dossiers. Fin 2017 la programmation sur cette PI n'est que de 4,7%.



Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 59 M€</li> <li>- Maquette UE : 35 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 19 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 16 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 1 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 10 M€</li> <li>- Maquette UE : 6 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 84 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 58 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 16 %</li> </ul>	<p>Fusion des Régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déploiement du logiciel DEMAQT pour s’aligner sur Aquitaine, bénéfique sur le long terme, mais a généré des délais.</li> <li>- des dispositifs régionaux en évolution sur lesquels étaient adossés des co-financements FEDER (transports, énergie, numérique, réhabilitation thermique des logements sociaux)</li> <li>- Réorganisation des services a créé des délais et influé la dynamique d’instruction</li> </ul>
	Languedoc-Roussillon FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 54M€</li> <li>- Maquette UE : 32 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 36 M€</li> <li>- Maquette UE : 21 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 4 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 1 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 18 M€</li> <li>- Maquette UE : 11 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 42 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 39 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 2 %</li> </ul>	<p>Fin 2017, aucun dossier programmé sur la Pi 2a. Des projets portés par les Départements sont en cours de finalisation, (concessionnaires/délégataires viennent d’être sélectionnés). Les premiers dossiers devraient être déposés et programmés courant 2018.</p>
<b>Occitanie</b>	Midi-Pyrénées et Garonne FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 95 M€</li> <li>- Maquette UE : 36 M€</li> </ul>	<p>Bonne dynamique de programmation</p> <p>Ne cite pas de difficultés spécifiques au numérique, mais difficultés d’ordre général sur l’application des aides d’état, et la prise en compte de l’autofinancement public dans le calcul de l’aide pour les projets portés par des collectivités territoriales maîtres d’ouvrage.</p>

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 71 M€</li> <li>- Maquette UE : 24 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 14 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 22 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 9 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 24 M€</li> <li>- Maquette UE : 12 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 75 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 73 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 36 %</li> </ul>	
<b>Pays de la Loire</b>	Pays de la Loire FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 64 M€</li> <li>- Maquette UE : 24 M€</li> </ul> <p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 49 M€</li> <li>- Maquette UE : 19 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 194 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 96 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 33 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 15 M€</li> <li>- Maquette UE : 5 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 66 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 5 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 34 %</li> </ul>	<p>Difficultés d'ordre général : mise en place compliquée de e-Synergie et du SI Synergie</p> <p>Concernant les infrastructures THD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- absence de régime d'aide dédié jusqu'à sa validation par la CE en mars 2017.</li> <li>- temps de maturation des projets et réduction du besoin de financements publics. (Ce sont des projets complexes à définir et mettre en œuvre. Mais les évolutions techniques et le passage en phase d'industrialisation des déploiements ont diminué fortement le coût des travaux et augmenté leur rentabilité, réduisant le besoin de financements publics.)</li> <li>- en France, les projets d'infrastructures THD sont instruits et majoritairement financés par le Fonds national pour la société Numérique (FSN). Ce temps de décision s'est révélé assez lent compte tenu de la complexité des projets. Or, les opérateurs dépendent de cette décision pour avoir une visibilité précise sur les cofinancements à venir et finaliser leur plan de financement FEDER.</li> </ul> <p>Concernant la Pi 2c :</p> <p>Avec 61% de la maquette programmée le Comité régional de suivi du 23 mars 2017 a fermé ce dispositif au regard des dossiers déposés et identifiés à brève échéance.</p>
<b>Provence Alpes Côte d'Azur</b>	Provence Alpes Côte d'Azur FEDER-FSE	<p><b>OT 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 87 M€</li> <li>- Maquette UE : 44 M€</li> </ul>	<p>Difficultés d'ordre général liées à l'instruction et la certification et la fragilité du système d'information SYNERGIE</p> <p>Pas de difficultés identifiées sur le Numérique en particulier.</p>

Région	PO	Données clés par PI	Points de blocages identifiés dans la « section 6 » des RAMOs
		<p><b>PI 2a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 60 M€</li> <li>- Maquette UE : 30 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 159 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 82 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 34 %</li> </ul> <p><b>PI 2b :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : ND</li> <li>- Maquette UE : ND</li> <li>- Taux de programmation CT : 63 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 63 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 0 %</li> </ul> <p><b>PI 2c :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette CT : 27 M€</li> <li>- Maquette UE : 14 M€</li> <li>- Taux de programmation CT : 25 %</li> <li>- Taux de programmation UE : 22 %</li> <li>- Taux de certification (CT) : 5 %</li> </ul>	

### 5.3 Liste des acteurs sollicités

Organismes	NOM	FONCTION	DATE
Agence du Numérique	Mme LEDROIT	Directrice de la mission numérique	04/06/19
	Mme APTEL	Chargée de mission numérique	
	M. DURAND	Responsable du Pôle Instruction - Mission THD	24/05/19
	Mme BOURGUIGNON	Chargée de mission THD	
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse	M CAPUL	Direction du Numérique pour l'Education – Adjoint au Directeur et chef du service du développement du numérique éducatif	03/09/19
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Mme PLANCON	Chef du projet Modernisation des Infrastructures et services Numériques des établissements de l'Enseignement Supérieur et de Recherche	30/09/19
Ministère de l'Economie et des Finances – Direction Générale des Entreprises	M. COROLLEUR	Sous-Directeur des Communications Electroniques et des Postes	09/09/19
	M. HOARAU	Responsable du Bureau des Réseaux Fixes et Mobile.	
Région Bretagne	Mme PONS	Cheffe du service Feder	15/05/19
	M. MENETRIER	Délégué à la recherche et au numérique	
Région Normandie	M. NOEL	Directeur du numérique	25/06/19
Région Hauts-de-France	M. CHARRIER	Responsable de projet – Cellule Gestion de Projet – Mission Transition Numérique	23/05/19 et 23/09/19
Région Ile-de-France	En cours d'identification des interlocuteurs – Contacts pris avec la Région	En cours	En cours
Région Nouvelle-Aquitaine	Mme DAUZOU	Sous-Directrice FEDER	26/06/19
	M. PENNEC	Directeur du Numérique	
Région Grand Est	Mme KUNKLER-GODARD	Chargée de mission FEDER (PO Alsace)	23/05/19
	M. SIEGRIEST	Responsable Mission Numérique du Territoire	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	M. POLLET	Chargé de mission, Direction des fonds européens - service FEDER	27/05/19
	M. RABOTIN	Chargé de mission, Direction de l'Infrastructure et de l'Economie digitale	
	M. MAILLARD	Chargé de mission, Direction de l'Infrastructure et de l'Economie Digitale	
	Mme ASTIER	Chargée de mission, Direction de l'Infrastructure et de l'Economie Digitale	
	Mme DECAESTECKER	Chargée de mission, Direction de l'Infrastructure et de l'Economie Digitale	

	Mme LESTEVEN	Cheffe de projet, Direction de l'Infrastructure et de l'Economie Digitale	
	Mme PISANELLO	Référente, Direction des Fonds Européens - Service FEDER	
	Mme FUMOLEAU	Chargée de mission, Direction des Fonds Européens - Service FEDER)	
<b>Centre Val de Loire</b>	Mme HEMERY	Directrice Europe & International	06/06/19
	Mme MARQUES	Chargée de mission Référent FEDER « Numérique » et « Grand Projet »	
<b>Pays de la Loire</b>	Mme SARHRAOUI-PENNUEN	Chargée de programme FEDER	14/06/19
	Mme DONADILLE	Responsable Pôle FEDER	
	Mme BIJEIRE	Responsable programmation FEDER 2021-27	
	Mme GAUDIN	Directrice Aménagement Numérique	
<b>Région Bourgogne Franche Comté</b>	M. CHARLES	Chargé de mission pilotage des PO FEDER/FSE (PO FC)	21/06/19
	Mme VUILLEMIN-MOREL	Chargée de mission suivi – Direction UE et International	
<b>Région PACA</b>	Mme FAHMY	Cheffe de service FEDER	06/06/19
<b>Région Occitanie</b>	Mme DE MARIA	Chargée de mission « Aménagement du Territoire » (réf technique sur la PI 2a) – PO LR	16/05/19
	M. BARUCCHI	Responsable service gestion FEDER du PO LR	
<b>Région Corse</b>	M. FERRARI	Directeur de l'aménagement numérique	04/06/19

## 5.4 Guide d'entretiens



# Mise en œuvre des PO FEDER : Approche thématique « TIC, THD, Services et usages numériques »

## Trame d'entretien Autorités de Gestion

### A – Préambule

- Rappel des finalités des travaux par le consultant
- Présentation de la personne interviewée et des actions suivies (en fonction des PI et OS).

### B – Dynamique de programmation/réalisation et facteurs explicatifs

1. La dynamique de programmation constatée est-elle conforme aux objectifs (cibles 2018 ou 2023) ? et concernant le niveau de réalisation (dépenses certifiées)?
2. Quelle est la situation au regard des indicateurs du cadre de performance (RAMO 2019, portant sur les données au 31/12/18) ?
3. Quelle typologie de projets « numériques » retrouve-t-on au sein des projets programmés ? Quels sont les projets les plus récurrents ?
4. Les opérations vous paraissent-elles conformes à la stratégie initiale ? Sur quels types de projets constatez-vous éventuellement des difficultés (projets ayant des difficultés à émerger) ?
5. Quels sont les principaux facteurs explicatifs des dynamiques et difficultés constatées actuellement (distinguer les dynamiques selon les Priorités d'Investissements mobilisées)?

#### 4.1 Facteurs contextuels (exemples présentés à titre indicatif) :

- *Maturité des projets* : Y a-t-il des obstacles à l'émergence des projets : maturité technique/technologique, capacités financières des maîtres d'ouvrage, freins technico-juridiques liés aux projets (urbanisme, permis, autorisations, propriété intellectuelle,...), coûts,... ?
- *Contreparties nationales* : Existe-t-il des contreparties publiques suffisantes au FEDER (cofinancements publics nationaux, cofinancements privés,...) ? Existe-t-il des difficultés majeures à mobiliser des cofinancements privés pour les porteurs de projets ? Si oui, cette difficulté est-elle selon vous un frein au développement des projets et à leur financement par le FEDER ?

#### 4.2 Facteurs stratégiques (exemples présentés à titre indicatif) :

- *Stratégie des programmes* : les règles spécifiques fixées dans les PO ont-elles générées des blocages (type de projets éligibles, types de porteurs de projets visés, critères de sélection, nature de dépenses éligibles et formes des soutiens, lignes de partage avec le FSE/FEADER,...) ?
- *Stratégie UE nationale* : les règles de l'Accord de Partenariat peuvent-elles induire des points de blocage (règles et principes figurant à l'Accord de Partenariat) ?
- *Stratégies locales sur le numérique* : l'existence de stratégies locales sur le numérique est-elle un facteur de développement des projets numériques dans les territoires ?

#### 4.3 Facteurs opérationnels (exemples présentés à titre indicatif) :

- *Méthodes d'animation* : favorisent-elles l'émergence et la concrétisation des projets : stratégie de communication et d'animation territoriale, type d'outils mis en oeuvre (appel à projets / AMI / fil de l'eau, accompagnement du candidat au montage du dossier), etc... ? Dans quelle mesure l'organisation en programmes thématiques régionaux (ex : tiers-lieux) est-elle un facteur d'amélioration de la qualité des projets et de facilitation des financements FEDER ?
  - *Articulation des cofinancements* : comment fonctionne l'articulation opérationnelle avec les cofinancements nationaux, régionaux : cohérence des assiettes éligibles, coordination sur les avis techniques, procédures de sélection communes ,... ?
  - *Sécurisation et simplification juridique* : capacité d'accompagnement pour surmonter la complexité de la réglementation : exemples, procédure Grand Projet, respect de la réglementation sur les aides d'Etat, projets générateurs de recettes, mobilisation des coûts simplifiés, ... ? La validation tardive du programme cadre THD a-t-elle eu des effets dans la mise en oeuvre ?
  - *Difficultés organisationnelles* : ressources et organisation internes pour assurer l'instruction des projets, organisation territoriale,...
  - *Niveau de connaissance et de maîtrise des technologies numériques* : constatez-vous une méconnaissance des technologies d'avenir à fort potentiel (intelligence artificielle, réalité virtuelle et augmentée, fabrication additive, Internet des Objets, robotique, BIM-CIM,...) parmi les porteurs de projets ? Si oui, cette méconnaissance est-elle un facteur, selon vous, d'affaiblissement de la qualité des projets numériques ? L'implication d'équipes de recherche est-elle un vecteur d'amélioration de la qualité des projets, notamment en ce qui concerne les technologies d'avenir à fort potentiel ?
  - *Ingénierie de projet* : une ingénierie de projet insuffisante ou faiblement qualitative (animation à l'émergence de projet, appui au porteur de projet dans l'élaboration de leurs dossiers,...) constitue-t-elle une difficulté quant à la qualité des projets ? Quelles bonnes pratiques pour améliorer la qualité des projets ?
6. Quel est le rythme moyen de réalisation des projets et de remontée des paiements ?
7. Quelles sont les « bonnes pratiques » observées actuellement ? les écueils à éviter ?
8. Au-delà des « bonnes pratiques »,
- A-t-on relevé un travail effectué sur la réponse à des enjeux nationaux ou européens ?
  - Une concertation entre les acteurs régionaux a-t-elle été établie pour élaborer des projets convergents ou articulés ?
  - Quelle a été la place de la mutualisation des approches et de la recherche de solutions à l'échelle régionale ?
  - Une mutualisation des approches sur le plan global ou à l'échelle de thématiques a-t-elle été engagée avec d'autres régions ?
  - Votre Région a-t-elle co-investi avec une ou plusieurs autres régions ? Si oui, sur quels projets ?
  - Quelles articulations avec les CPER ?

### C – Perspectives et potentiels de programmation

9. Quelles perspectives de programmation escomptez-vous pour la fin du PO ?
- Type de projets ?
  - Montants moyens ?
  - Délais de mise en oeuvre ?
  - Articulation des co-financements ?
10. Les enjeux de programmation pour les prochains programmes 2021/2027 :

- Quelles typologies des projets à enjeux (anticipation de forts besoins à venir sur les territoires, identification des types de projets pouvant mobiliser des montants UE importants, projets fondés sur des technologies d'avenir à fort potentiel susceptibles de renforcer la spécialisation régionale, etc...) ?
- Avez-vous d'ores et déjà décidé de mettre l'accent sur des usages, des cibles d'utilisateurs, des services, des thématiques, des technologies qu'il vous semble indispensable de prendre en compte pour votre Région dans le prochain PO ? Si oui, sur lesquels. quelles ? Pourquoi ?

\*Exemples de thématiques (actuellement observées dans les PO ou émergentes)

- *E-santé, E éducation, E-tourisme,*
  - *Lycée et université du futur*
  - *Ouverture et exploitation des données publiques*
  - *Transformation numérique des entreprises, industrie du futur*
  - *Robotique et cobotique*
  - *Dématérialisation des services publics et aux publics*
  - *Médiation numérique (le FSE intervient-il ?)*
  - *Déploiement du WIFI territorial*
  - *Internet des objets*
  - *5G*
  - *Intelligence artificielle*
  - *Soutien au déploiement de dynamiques orientées sur les « smart villages » ou les « territoires intelligents ».*
  - *D'autres sujets plus particuliers : informatique quantique, supercalculateurs, GIX, Cloud sécurisé...*
- 
- Quelle est position de la Région concernant le volet « infrastructures » pour la période 2021-2027 ?
  - Quelles conditions de réussite ou « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des projets dans les futurs PO ?



**CONNAÎTRE** les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

### Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires  
Pole politique de cohésion européenne

mae@anct.gouv.fr

**En savoir plus**

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)